
Rapport sur la responsabilité sociale d'Enbridge

Rapport RSE

Performance de l'entreprise en 2013
sur les sujets clés touchant la
gouvernance, l'environnement,
les relations sociales et l'économie

Rapport sur la responsabilité sociale d'Enbridge

3	Message d'Al Monaco, Président et chef de la direction
5	Message de Linda Coady, Chef de la durabilité
7	À propos d'Enbridge
10	Gouvernance et conformité
15	Portée et méthodologie
18	Discussion sur les défis importants et notre réponse
23	Gestion des risques d'exploitation
26	Innovation
31	Sujet d'importance
31	Sujet d'importance 1 : Santé et sécurité des personnes
34	Sujet d'importance 2 : Intégrité et fiabilité des actifs
38	Sujet d'importance 3 : Préparation et intervention d'urgence
40	Sujet d'importance 4 : Déversements, fuites et rejets
43	Sujet d'importance 5 : Énergie et changement climatique
51	Sujet d'importance 6 : Engagement des parties prenantes
53	Sujet d'importance 7 : Droits et engagement des Autochtones et des Amérindiens
57	Sujet d'importance 8 : Employés
64	Sujet d'importance 9 : Investissement dans les collectivités
66	Sujet d'importance 10 : Chaîne et pratiques d'approvisionnement
69	Sujet d'importance 11 : Retombées économiques
71	Index du contenu G3.1 de la Global Reporting Initiative
76	Information prospective
77	Prix et marques de reconnaissance en matière de RSE
77	Remerciements
77	Coordonnées

Consulter le site www.csr.enbridge.com pour en apprendre davantage.

Message d'Al Monaco, Président et chef de la direction

Chers lecteurs,

Chez Enbridge, nous livrons l'énergie dont les Nord-Américains ont besoin quotidiennement Américains pour chauffer et éclairer leur foyer, alimenter leur véhicule en carburant et avoir accès aux produits et services essentiels de la vie courante. Nous assurons le transport de pétrole brut et de gaz naturel, le traitement et la distribution du gaz naturel ainsi que la production et le transport d'électricité issue de l'énergie solaire, éolienne et géothermique.

Dans le cadre de nos activités, il nous incombe de gérer nos incidences environnementales, sociales et économiques, et de rendre compte de notre performance en la matière. C'est donc avec grand plaisir que je vous présente la onzième édition du Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) d'Enbridge, qui fait état de notre performance en 2013 sous les aspects social et environnemental ainsi que des progrès accomplis à l'égard des enjeux auxquels nous avons fait face.

En 2013, nous avons porté notre portefeuille de projets garantis sur le plan commercial à l'échelle de l'entreprise à 36 G\$ et avons accordé la priorité aux questions de sécurité, de fiabilité et d'innovation qui s'avèrent cruciales pour garantir notre avenir.

La section portant sur la gestion des risques d'exploitation du présent rapport rend compte des améliorations structurelles et organisationnelles que nous avons apportées pour renforcer encore davantage notre culture de sécurité, afin de repérer et d'atténuer les risques de façon proactive. Nous sommes résolument centrés sur nos priorités absolues : la sécurité et la fiabilité opérationnelle.

Bien que toutes nos installations doivent subir des vérifications et des contrôles indépendants pour établir leur conformité aux normes réglementaires, il nous faut assurer l'amélioration continue de nos pratiques exemplaires et obtenir des conseils externes en matière de gestion des risques d'exploitation afin d'atteindre notre objectif, soit réaliser la meilleure performance de notre secteur d'activité. Dans le but de communiquer de façon transparente nos progrès à l'égard de notre plan de gestion des risques d'exploitation, nous avons, dans un premier temps, eu recours à un expert indépendant en 2013 pour examiner notre approche en ce sens.

Par ailleurs, nos parties prenantes nous ont clairement signifié qu'elles accordaient – tout comme nous – une grande importance à la sécurité et à la fiabilité de notre exploitation. Voilà pourquoi nous décrivons nos activités et rendons compte de notre performance sous ces aspects dans notre rapport sur la RSE, mais nous publions aussi un document distinct, le [Rapport sur la fiabilité opérationnelle](#), portant exclusivement sur les activités et les initiatives liées à nos objectifs de sécurité et de fiabilité.

L'innovation, qui contribue à résoudre plus rapidement les enjeux de durabilité tant localement que mondialement, constitue un élément clé de notre stratégie commerciale. Nombreuses sont les parties prenantes qui souhaitent obtenir des précisions sur les mesures que nous prenons pour réagir aux enjeux tels que le changement climatique, la conservation de l'énergie, l'énergie renouvelable et l'inclusion sociale sur le plan des avantages que procurent nos activités. Le présent rapport traite des technologies, projets et entreprises liés à l'innovation dans lesquels nous investissons pour réduire notre empreinte environnementale, accroître les approvisionnements en énergie renouvelable et contribuer à la prospérité économique locale.

De plus, nous investissons dans de nouvelles technologies se rapportant aux tracés pipeliniers ainsi qu'à la prévention et à la détection des fuites, qui nous permettront de construire des pipelines plus sécuritaires et de qualité supérieure. Nous aidons nos clients à utiliser l'énergie judicieusement et, depuis 1995, nous avons réduit de 8 milliards de mètres cubes les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation de gaz. Cela équivaut à retirer des routes 2,9 millions de véhicules pendant un an ou à répondre aux besoins en énergie de 2,6 millions de foyers.

Il est certes évident que dans un avenir prévisible, le monde aura besoin de toutes les formes d'énergie; par notre position de plus en plus affirmée de chef de file de l'énergie renouvelable, nous manifestons notre volonté de prendre part au bouquet énergétique en évolution qui caractérisera la transition vers une économie à intensité carbonique réduite. Nous étudions des technologies qui nous permettront de fournir de l'énergie renouvelable en plus grande quantité et à moindre coût. Nous investissons dans des entreprises telles Hydrogenics Corporation et Temporal Power, qui conçoivent de nouvelles technologies destinées à résoudre les problèmes de stockage d'énergie permettant de combiner les réseaux d'énergie classique et renouvelable pour en faire des réseaux interconnectés destinés au partage de l'énergie.

En outre, le présent rapport décrit nos échanges avec les collectivités, propriétaires fonciers, et peuples autochtones et amérindiens. Enbridge, au cœur de l'évolution rapide du secteur énergétique, se trouve transformée par les leçons qu'elle tire au fil du processus. La majeure partie de nos projets et activités se déroulent sans heurt, mais d'autres, comme le projet Northern Gateway en Colombie-Britannique et le projet d'inversion de la canalisation 9 en Ontario et au Québec, suscitent un grand débat public.

Il ressort de ce débat que les retombées économiques à elles seules ne suffisent pas à susciter l'appui public au développement énergétique. Être leader des enjeux énergétiques ainsi que des enjeux liés à l'environnement et à la sécurité sont les deux faces de la même pièce. Nous savons que notre avenir dépend de notre capacité de communiquer avec les parties touchées par nos projets et activités, et de réagir à leurs demandes.

En 2013, nous avons créé le poste de chef de la durabilité pour assurer la surveillance des stratégies et activités en matière de responsabilité sociale à l'échelle de l'entreprise. La titulaire remet un rapport trimestriel au comité de responsabilité sociale d'entreprise du conseil. Ce nouveau poste tient de notre conviction que la responsabilité sociale est un élément fondamental de notre stratégie commerciale et qu'elle crée de la valeur pour nos actionnaires et parties prenantes. La chef de la durabilité a également le mandat d'accroître notre participation, à l'interne comme à l'externe, aux discussions sur notre approche quant au changement climatique dans le cadre du processus décisionnel et d'investissement.

L'une de nos principales visées pour 2014 est de poursuivre nos progrès à l'égard des objectifs et stratégies en matière de responsabilité sociale, afin de les intégrer à nos systèmes d'affaires et de gouvernance. Nous continuerons aussi d'améliorer notre rapport sur la responsabilité sociale, afin de le rendre plus accessible et interactif. Enfin, nous prendrons, comme d'habitude, les mesures nécessaires pour comprendre parfaitement les dimensions tant locales que mondiales des enjeux et occasions qui se présenteront à nous en matière de durabilité.

Nous apprécions vos suggestions pour améliorer ce rapport. Les coordonnées de la personne-ressource à ce titre se trouvent sur la troisième page de couverture.

Je remercie tous les employés d'Enbridge de leur contribution à nos initiatives dans le domaine de la responsabilité sociale. Tous les jours, en donnant vie à nos valeurs d'entreprise que sont l'intégrité, la sécurité et le respect, ils jettent les bases d'une bonne performance sociale et environnementale.

Salutations distinguées,



Al Monaco

Avril 2014

Message de Linda Coady, Chef de la durabilité

Chers lecteurs,

Enbridge, qui adhère à des valeurs fortes, a adopté et mis en œuvre des politiques et des pratiques en matière de RSE pour guider ses décisions et son exploitation. Au milieu de 2013, j'ai accepté avec plaisir de nouvelles fonctions qui allaient me permettre de contribuer à rehausser les stratégies et initiatives de la société en matière de durabilité.

Depuis lors, de concert avec les unités fonctionnelles, l'équipe de direction, le conseil d'administration, les partenaires et les parties prenantes, j'ai étudié les progrès des initiatives de RSE à ce jour et élaboré un plan pluriannuel se rapportant aux nouveaux défis et nouvelles priorités. Ce plan prévoit une intégration plus poussée des objectifs de performance sur le plan social et environnemental dans les systèmes d'affaires et de gouvernance, de même qu'un travail de préparation visant une vérification indépendante des principaux indicateurs de durabilité.

J'ai aussi le mandat d'étendre le rôle d'Enbridge dans la résolution des enjeux touchant l'énergie et le changement climatique. Notre entreprise relie les éléments en amont et en aval d'un certain nombre de réseaux pétroliers et gaziers majeurs d'Amérique du Nord. Nous avons par conséquent une occasion unique de collaborer avec les divers éléments de notre chaîne de valeur pour discuter du rôle que peuvent jouer les pratiques de RSE et l'innovation fondée sur le marché dans la réduction des émissions de carbone et l'amélioration des autres aspects de la performance environnementale.

Le rapport sur la RSE d'Enbridge est publié en primeur en même temps que le rapport annuel, et les deux documents couvrent pour la première fois la même période. Cette modification nous permettra d'accroître la pertinence de nos résultats en matière de RSE et d'entreprendre une approche plus intégrée pour rendre compte de la performance financière et non financière de la société.

En outre, nous adoptons dorénavant les nouvelles lignes directrices établies par la Global Reporting Initiative (GRI) pour la production de notre rapport sur la RSE. La GRI est un organisme indépendant dont les lignes directrices à l'intention des entreprises pour la production de rapports en matière de durabilité constituent un référentiel largement accepté pour la divulgation et l'évaluation de la performance sur les plans économique, environnemental, social et de la gouvernance.

En mai 2013, la GRI présentait la quatrième version de ses lignes directrices, les G4, qui remplacent les lignes directrices G3.1. Les G4 sont harmonisées à d'autres référentiels de développement durable mondiaux, soit ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne.

Ce qui revêt une importance particulière pour Enbridge, c'est que les G4 renforcent la nécessité, pour les entreprises produisant des rapports, de se centrer sur les aspects les plus pertinents – ou d'importance – pour elles-mêmes et leurs parties prenantes. La participation des parties prenantes internes et externes devient donc d'autant plus essentielle dans la production du rapport sur la RSE et devrait accroître la pertinence des objectifs et la performance en matière de durabilité.

L'adoption des lignes directrices G4 sera obligatoire après le 31 décembre 2015 pour les entreprises voulant que leurs rapports soient conformes à la GRI. Comme d'autres sociétés, Enbridge a choisi de les adopter partiellement dès maintenant, ce qui lui permettra de repérer les lacunes à corriger en vue de la transition.

Dans le cadre de notre transition aux G4, nous avons modifié à la fin de 2013 la consultation annuelle sur les aspects d'importance qui comprend désormais une évaluation formelle. Vous trouverez une description de la méthodologie utilisée sous la rubrique « Portée et méthodologie » du présent rapport. Au cours de séances de consultation distinctes, des représentants de nos unités fonctionnelles et des parties prenantes ont défini au total 28 sujets pertinents; de ce nombre, neuf ont été qualifiés de hautement pertinents par les deux groupes.

Outre les aspects fondamentaux tels que la gouvernance, la conformité, l'innovation ainsi que la sécurité et la fiabilité opérationnelle, ce rapport traite des neuf aspects hautement pertinents ainsi que de trois autres aspects : l'énergie et le changement climatique; la chaîne et les pratiques d'approvisionnement; et l'investissement dans les collectivités. À compter de juin 2014, vous trouverez les résultats de notre performance sous 27 aspects sur notre site Web, section RSE.

Pendant la phase initiale de la transition aux G4, nous continuons de nous aligner sur les lignes directrices G3.1. Veuillez vous reporter à la rubrique « Index du contenu G3.1 de la Global Reporting Initiative » du présent rapport pour consulter le sommaire des indicateurs de performance G3.1 visés ici et dans les fiches de données qui seront en ligne en juin 2014 à csr.enbridge.com.

Je souhaite remercier les membres de l'équipe de RSE et tous les employés d'Enbridge ayant participé à la préparation de ce rapport. Pour combler l'écart de production entre le rapport annuel et le rapport sur la RSE, il leur a fallu préparer deux documents en moins d'un an. Au cours du processus de transition, ils ont fait preuve d'un réel dévouement dans l'application des normes de durabilité reconnues mondialement et dans la collecte des données sur les progrès de la société au chapitre de la gestion des incidences environnementales, sociales et économiques.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in cursive script that reads "Linda Coady".

Linda Coady

Chef de la durabilité

Avril 2014

À propos d'Enbridge

Enbridge Inc. est un chef de file du transport et de la distribution d'énergie en Amérique du Nord. La société est aussi partie à d'importantes activités de collecte et de transport de gaz naturel et entreprises de services intermédiaires qui prennent de l'ampleur, en plus d'être toujours plus présente dans les secteurs du transport d'électricité et de l'énergie renouvelable.

Comme *transporteur* d'énergie, Enbridge exploite le réseau de transport de pétrole brut et de liquides le plus long du monde. En 2013, nos réseaux ont acheminé au-delà de deux milliards de barils de pétrole brut et de liquides à nos clients canadiens et américains.

En qualité de *distributeur* d'énergie, Enbridge possède et exploite la plus grande société de distribution de gaz naturel du Canada et propose des services en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans l'État de New York.

En tant que *producteur* d'électricité, Enbridge possède des participations dans des installations d'une capacité de production d'énergie renouvelable et de remplacement de plus de 1 800 mégawatts et accroît ses participations dans les actifs d'énergie éolienne, solaire et géothermique.

Au 31 décembre 2013, la société comptait environ 8 600 employés permanents ainsi que 2 700 employés temporaires et contractuels au Canada et aux États-Unis.

Exploitation et actifs

Nous exerçons nos activités par l'entremise des secteurs suivants : Oléoducs; Grands projets; Distribution de gaz; Gazoducs, traitement et services énergétiques (Transport de gaz); Placements à titre de promoteur; et Activités non sectorielles.

Oléoducs : Le secteur Oléoducs comprend l'exploitation de pipelines et de terminaux de transport public et contractuel de pétrole brut ainsi que de liquides de gaz naturel (LGN) et de produits raffinés, principalement au Canada et aux États-Unis, y compris le réseau principal au Canada, le réseau régional des sables bitumineux, le pipeline Southern Lights, le pipeline Spearhead, le pipeline Seaway, les pipelines d'amenée et autres pipelines.

Grands projets : Groupe centralisé qui fournit des services à toutes les unités fonctionnelles de la société, il veille à l'exécution du programme de dépenses en immobilisations en toute sécurité, dans le respect des échéanciers et des budgets, selon un modèle axé sur chaque projet, appuyé de processus et de systèmes de gestion de projet.

Distribution de gaz : Le secteur Distribution de gaz se compose des services publics de distribution de gaz naturel de la société, dont l'essentiel des activités est exercé par Enbridge Gas Distribution (EGD) qui dessert plus de deux millions de clients résidentiels, commerciaux et industriels,

principalement du centre et de l'est de l'Ontario. Ce secteur comprend en outre des services de distribution de gaz naturel au Québec, au Nouveau-Brunswick ainsi que dans le nord de l'État de New York.

Gazoducs, traitement et services énergétiques :

Ce secteur comprend des participations dans des gazoducs, des installations de collecte et de traitement de gaz naturel, des projets d'énergie renouvelable, dans le secteur intermédiaire canadien ainsi que dans les entreprises de services énergétiques et les activités internationales d'Enbridge.

Les participations de la société dans des gazoducs comprennent celles dans le tronçon américain du système Alliance (Alliance Pipeline US), dans le pipeline Vector (Vector) et dans un réseau de pipelines de collecte et de transport dans le golfe du Mexique. Les activités de traitement du gaz naturel comprennent la participation de la société dans Aux Sable, une installation de fractionnement et d'extraction du gaz naturel, une participation dans l'usine à gaz Cabin dans le nord-est de la Colombie-Britannique et une participation dans les installations de traitement reliées au réseau du golfe du Mexique. Les entreprises de services énergétiques gèrent les volumes de la société ayant fait l'objet d'un engagement sur les réseaux pipeliniers Alliance et Vector et assurent des services de gestion quant au stockage, au transport et à l'approvisionnement liés au gaz naturel, aux LGN et au pétrole brut à titre de propriétaire et d'agent.

Placements à titre de promoteur : Le secteur Placements à titre de promoteur comprend la participation directe et indirecte cumulée de 21,1 % d'Enbridge dans Enbridge Energy Partners, L.P. (EEP); la participation indirecte de 21 % d'Enbridge dans Midcoast Energy Partners, L.P. (MEP); le placement d'Enbridge conférant une participation de 66,7 % dans le tronçon américain du projet Alberta Clipper par le truchement d'EEP et d'Enbridge Energy, Limited Partnership (EELP); et une participation économique globale de 67,3 % dans Enbridge Income Fund (le fonds) détenue directement et indirectement par le truchement d'Enbridge Income Fund Holdings Inc. (ENF). Enbridge, par l'intermédiaire de ses filiales, gère les activités courantes de ces entités. Elle est en outre chargée de rechercher et d'évaluer les occasions d'affaires qui se présentent à elles, notamment les occasions de croissance interne et d'acquisitions.

EEP transporte du pétrole brut et d'autres hydrocarbures liquides par des pipelines de transporteurs publics et d'amenée, et transporte, collecte, transforme et commercialise du gaz naturel et des LGN. Les principales activités du fonds consistent en ce qui suit : production d'énergie renouvelable, réseau de pipelines de transport et de collecte de pétrole brut et de liquides, terminaux et cavernes de stockage de pétrole brut, et participation de 50 % dans le tronçon canadien du réseau Alliance Pipeline (Alliance Pipeline Canada).

Activités non sectorielles : Le secteur Activités non sectorielles se compose d'une participation de la société dans Noverco Inc. (« Noverco ») et d'une participation de 100 % dans la ligne de raccordement Montana-Alberta pour le transport d'électricité, des activités d'expansion de nouvelles entreprises, des placements non sectoriels et des frais de financement non répartis entre les secteurs d'activité.

Parties prenantes

Les parties prenantes auxquelles nous rendons des comptes sont les suivantes :

- associations et groupes de la société civile;
- clients;
- créanciers;
- employés, entrepreneurs, syndicats, conseil d'administration;
- organisations environnementales gouvernementales et non gouvernementales;
- gouvernements et organismes de réglementation gouvernementale au Canada et aux États-Unis;
- propriétaires fonciers;
- médias;
- collectivités vivant le long des emprises;
- actionnaires (investisseurs particuliers et institutionnels).

Il importe de noter qu'au Canada, les promoteurs de projets comme Enbridge et l'État (les gouvernements fédéral et provinciaux) reconnaissent les Autochtones comme des groupes distincts des parties prenantes et ont l'obligation légale de les consulter.

Portée et définition de la RSE chez Enbridge

En 2004, Enbridge s'est dotée d'une Politique de responsabilité sociale qui englobe l'éthique et la transparence des affaires; l'environnement, la santé et la sécurité; les relations avec les parties prenantes et les Autochtones; les relations avec les employés; les droits de la personne; et l'investissement communautaire. Cette politique vise les activités menées par Enbridge et les filiales ou sociétés affiliées qu'elle exploite ou au nom de celles-ci, dans le monde entier.

Enbridge définit la responsabilité sociale dans les termes suivants : conduite des affaires de façon responsable sur le plan social, sans déroger aux grands principes

déontologiques; protection de l'environnement ainsi que de la santé et de la sécurité des personnes; protection des droits de la personne; respect des collectivités et des cultures où la société est présente et appui à ces dernières, en sollicitant leur participation et en tirant un apprentissage de leur rétroaction. Dans le présent rapport, nous utilisons indifféremment les expressions « responsabilité sociale de l'entreprise », ou « RSE », et « durabilité de l'entreprise ».

Politiques en matière de RSE et énoncé de valeurs

Nos politiques, principes et pratiques en matière de RSE nous aident à tenir compte des aspects sociaux et environnementaux dans le processus décisionnel et l'évaluation de notre performance. Les valeurs d'Enbridge – l'intégrité, la sécurité et le respect – constituent le fondement de nos pratiques et rapports de RSE. Nous respectons notre Énoncé sur la conduite des affaires, qui décrit notre attachement à des normes de comportement précises s'appliquant à nos administrateurs, dirigeants, employés, consultants et entrepreneurs, dans tous les pays où nous exerçons nos activités. En outre, d'autres politiques et documents connexes fournissent une orientation selon le type d'activité de RSE :

- Politique sur l'environnement, la santé et la sécurité;
- Politique sur les relations avec les Autochtones et Amérindiens;
- Politiques sur le changement climatique;
- Programme d'investissement communautaire – Critères et lignes directrices.

Notre énoncé de valeurs est le suivant : Les employés d'Enbridge prônent l'intégrité, la sécurité et le respect pour soutenir les collectivités et l'environnement, et se soutenir les uns les autres.

Nous faisons fond sur l'excellence de nos méthodes d'exploitation en respectant un ensemble de valeurs essentielles reflétant ce qui est véritablement important pour nous en tant qu'entreprise. Chaque jour, ces valeurs font office de guide dans la prise de décisions, pour l'entreprise comme pour nous-mêmes.

Nous communiquons nos valeurs de façon succincte et efficace à nos employés, afin qu'ils comprennent ce que signifie travailler pour Enbridge et qu'ils sachent ce que nous attendons d'eux lorsqu'ils doivent prendre des décisions ou faire des choix. Nos valeurs constituent des principes solides et clairs qui facilitent l'intégration des nouveaux employés.

Pour obtenir un complément d'information à propos d'Enbridge, veuillez consulter www.enbridge.com.

+ de 10 000 employés d'Enbridge travaillent sans relâche pour subvenir en toute sécurité aux besoins énergétiques des Nord-Américains.

- 1 Siège social d'Enbridge Inc. Calgary (Alberta) Canada
- 2 Siège social d'Enbridge Energy Partners, L.P. Houston (Texas) États-Unis
- 3 Siège social d'Enbridge Gas Distribution Toronto (Ontario) Canada
- Réseaux d'oléoducs et coentreprises
- Réseaux de gazoducs et coentreprises
- Transport d'électricité
- ▨ Distribution de gaz
- ☎ Actifs éoliens
- ☀ Actifs solaires
- 🌋 Actifs géothermiques
- 🗄 Stockage
- ⚡ Récupération de chaleur résiduelle
- 🔥 Pile à combustible



1 1,2 G\$

Au cours des 30 prochaines années, notre projet Northern Gateway produirait 1,2 G\$ en revenus fiscaux pour la Colombie-Britannique – des fonds qui serviraient à l'éducation, à la santé et aux infrastructures.

2 6 milliards de pieds cubes

Le réseau d'Alliance Pipeline traverse les gisements de Montney et de Duvernay, dont la production de gaz riche en liquides devrait augmenter pour dépasser les 6 milliards de pieds cubes par jour d'ici 2025.

3 3 millions de b/j

En réaction aux prévisions de croissance de la production des sables bitumineux, qui atteindra 3 millions de b/j d'ici 2020, nous agrandissons nos infrastructures albertaines pour raccorder les approvisionnements en hausse aux meilleurs marchés.

4 300 MW

Notre premier projet de transport d'électricité est devenu opérationnel en 2013. Il s'agit de la ligne de raccordement Montana-Alberta de 300 MW, qui permet de répondre aux besoins de transport d'électricité des nouveaux parcs éoliens dans le centre-nord du Montana et appuie la forte demande énergétique en Alberta.

5 1,1 million de b/j

Nous donnons aux attrayants marchés de raffinage de l'Ontario, du Québec et du Midwest américain un accès à la région de Bakken, où la production de pétrole brut devrait atteindre environ 1,1 million de b/j en 2014.

6 + de 2 millions de clients

Enbridge Gas Distribution, dont la clientèle a déjà dépassé la marque des 2 millions, investit dans l'expansion la plus importante de son réseau en 160 ans d'existence.

7 4 000 emplois

En traçant une voie claire pour le transport du pétrole brut depuis l'Ouest canadien et la région de Bakken jusqu'aux raffineries du Québec, le projet d'inversion et d'accroissement de la canalisation 9B contribuera à préserver la capacité de raffinage, essentielle, ainsi que plus de 4 000 emplois dans l'industrie du raffinage et de la pétrochimie.

8 1,6 million de tonnes

Nos projets d'énergie renouvelable et de remplacement, au Canada et aux États-Unis, permettent d'éviter chaque année l'émission d'environ 1,6 million de tonnes de gaz à effet de serre.

9 + de 40 % de la capacité de raffinage américaine

Nous relierons les approvisionnements de pétrole lourd canadien au vaste complexe de raffinage de la côte américaine du golfe du Mexique – le plus grand du monde et qui représente plus de 40 % de la capacité de raffinage des États-Unis.

10 45 % de la production totale

Dans le golfe du Mexique, les grands réservoirs nouvellement découverts se trouvent dans les eaux ultraprofondes, où Enbridge traite déjà 45 % de la production de gaz naturel totale.

Gouvernance et conformité

Gouvernance

Enbridge, dont les actions sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE), est soumise à divers règles, règlements et normes de gouvernance.

Enbridge a pris l'engagement de respecter les principes d'une bonne gouvernance d'entreprise et pour y parvenir, la société a recours à un éventail de politiques, de programmes et de pratiques de gestion en la matière.

Conseil d'administration

C'est au conseil d'administration qu'incombent tous les aspects de la gérance d'Enbridge, et dans ce contexte, c'est lui qui est responsable d'examiner, d'approuver et d'orienter le plan stratégique de la société et le plan de gestion des risques d'exploitation, en plus d'en surveiller la mise en œuvre.

Le conseil :

- surveille les programmes de gestion des risques et aide à cerner les principaux risques pour la société;
- s'assure que des systèmes de contrôle interne et de gestion des fonds, de la conformité et des risques sont en place et fonctionnent efficacement;
- approuve les projets, les plans et les initiatives d'importance pouvant avoir une incidence sur la société;
- approuve les principales politiques en matière de communications d'entreprise, y compris les lignes directrices sur la divulgation des renseignements et tous les documents d'information de la société;
- nomme le président et chef de la direction et les cadres supérieurs, surveille le rendement de la haute direction et passe en revue la stratégie de planification de la relève annuellement pour tous les postes de haute direction.

Bien qu'il doive approuver les dépenses en immobilisations, les montages financiers par emprunt et capitaux propres ainsi que les acquisitions et cessions majeurs, le conseil d'administration délègue la gestion courante d'Enbridge au président et chef de la direction, de même qu'aux cadres supérieurs.

Comités du conseil

Le conseil s'acquitte d'une grande partie de ses responsabilités par l'entremise de ses comités permanents :

- Comité de RSE;
- Comité d'audit, des finances et des risques;
- Comité de gouvernance;
- Comité de sécurité et de fiabilité;
- Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Comité de RSE : Examine et approuve les lignes directrices, politiques, procédures et pratiques se rapportant aux risques en matière de responsabilité sociale d'entreprise, ou fait des recommandations en la matière aux administrateurs, notamment en ce qui concerne les droits de la personne, la sensibilisation et la consultation du public, la gestion des enjeux, la gérance environnementale, les communications externes, les relations gouvernementales, les relations avec les parties prenantes, les relations avec les Autochtones et les Amérindiens ainsi que l'investissement communautaire.

Comité d'audit, des finances et des risques : Aide le conseil dans la surveillance de l'intégrité des aspects suivants : états financiers, processus de communication de l'information financière, systèmes de gestion de l'information, contrôles de communication de l'information, contrôles financiers et fonction de vérification interne.

Comité de gouvernance : Veille à ce que les mécanismes de gérance et d'imputabilité à l'intention des administrateurs et des employés servent les intérêts des actionnaires.

Comité de sécurité et de fiabilité : Formule des recommandations aux administrateurs d'Enbridge après s'être penché sur des enjeux tels que l'environnement, la santé, la gestion de l'intégrité des pipelines et des installations, la sécurité (des personnes, des données et des systèmes informatiques), la préparation aux interventions d'urgence et les autres risques d'exploitation.

Comité des ressources humaines et de la rémunération : Examine et approuve les politiques, pratiques et structures de ressources humaines ou fait des recommandations en la matière au conseil d'administration d'Enbridge ou de ses sociétés affiliées.

Rémunération de la haute direction

Enbridge applique une philosophie de rémunération fondée sur la performance. Ses programmes de rémunération pour les cadres supérieurs, dont l'équipe de la haute direction, sont harmonisés avec les intérêts de la société et des actionnaires.

Afin d'attirer et de conserver les meilleurs talents, nous fixons des cibles de rémunération globale autour du point médian du marché. Une importante part de notre rémunération directe globale est fonction du rendement réel, mesuré par rapport aux objectifs à court et à long terme approuvés par le conseil d'administration.

La rémunération incitative à court terme offerte aux cadres supérieurs se fonde sur la performance de la société, la performance des unités fonctionnelles et le rendement individuel. Depuis 2011, c'est le bénéfice par action (BPA) annuel qui détermine la performance de la société, puisque ce paramètre représente le mieux la performance globale de la société. Le BPA est un sujet d'importance lors des discussions sur les résultats trimestriels d'Enbridge avec les parties prenantes externes, car il s'agit d'un paramètre largement reconnu par les analystes financiers et les actionnaires.

La performance des unités fonctionnelles se fonde sur une variété de paramètres, dont la sécurité et l'intégrité des systèmes. De plus, la performance liée à la santé et à la sécurité au travail de même que la performance environnementale comptent parmi les indicateurs de performance clés qu'étudie chaque année le comité des ressources humaines et de la rémunération.

La rémunération incitative à long terme comprend des paramètres fondés sur la performance, intimement liés à la croissance du bénéfice et du cours de l'action.

Rémunération des administrateurs

Le conseil définit le programme de rémunération des administrateurs et en délègue la gestion courante au comité de gouvernance. Le programme de rémunération des administrateurs vise quatre grands objectifs :

- attirer et fidéliser les administrateurs les plus compétents;
- les rémunérer en tenant compte des risques et des responsabilités inhérents à leurs fonctions au sein du conseil d'administration et de ses comités;
- leur offrir une rémunération concurrentielle par rapport aux sociétés ouvertes comparables à Enbridge;
- harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires.

Engagements aux initiatives externes

Le public réclame une reddition de comptes et une transparence accrues de la part des sociétés, et souhaite qu'elles traitent les enjeux courants de façon proactive. C'est dans cette optique ainsi que pour honorer notre engagement de transparence et de responsabilité sociale que nous avons adopté en 2002 les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne établis par le Bureau of Democracy, Human Rights and Labor des États-Unis. Ces principes, qui fixent des normes de comportement pour les entreprises œuvrant dans des zones de conflit, ont été intégrés dans notre Énoncé sur la conduite des affaires.

Par ailleurs, nous avons signé en 2003 le Pacte mondial des Nations Unies. Il s'agit d'un pacte par lequel les organismes de l'ONU, le monde du travail et la société civile signataires adhèrent à des principes dans le domaine des droits de la personne, du travail et de l'environnement. Nous nous sommes engagés à appuyer les principes du Pacte mondial, à les promouvoir et à en faire une partie intégrante de notre stratégie, de notre culture et de nos activités quotidiennes.

De plus, nous sommes membres ou associés d'un certain nombre d'associations et d'organismes de défense. Vous en trouverez la liste complète au www.csr.enbridge.com.

Conformité

Nous nous conformons à toutes les exigences réglementaires en matière d'emploi, de conduite des affaires, de gestion de l'air, de l'eau et des terres ainsi que de préservation de la biodiversité et des espèces en péril.

Nous sommes également déterminés à stopper la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin. Notre engagement à cet égard émane de l'une de nos valeurs fondamentales : l'intégrité.

Notre valeur d'intégrité s'inscrit dans notre Énoncé sur la conduite des affaires, qui exige que les employés prennent les décisions touchant les activités d'Enbridge de façon responsable, honnête et éthique. Notre Énoncé sur la conduite des affaires et nos Procédures de dénonciation imposent aux employés de signaler (de manière anonyme ou non) toute activité frauduleuse ou encore tout événement à l'encontre de la loi ou des politiques d'Enbridge qui s'est produit ou qui risque de se produire.

Politiques et programmes de conformité

Nous avons en place une Politique de conformité qui définit clairement les responsabilités du vice-président et chef de la conformité et des chefs de la conformité des diverses unités fonctionnelles. Ces derniers supervisent notre Programme de conformité, qui vise à réduire les risques de comportement contraire à l'éthique et à démontrer notre engagement à l'égard de la responsabilité sociale et de la bonne gouvernance.

Dans le cadre de notre Programme de conformité, nous adoptons couramment les pratiques exemplaires suivantes, afin de contrôler et d'améliorer notre culture axée sur la conformité et l'éthique :

Politiques : Un certain nombre de politiques de gouvernance nous assurent que les occupations professionnelles de nos employés sont conformes aux lois applicables. Parmi ces politiques, citons l'Énoncé sur la conduite des affaires, les Procédures de dénonciation et la Politique de conformité.

Service d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conduite : Nous informons tous nos employés et contractuels des moyens à leur disposition pour signaler les irrégularités directement aux chefs de la conformité ou autres responsables. De plus, un service d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conduite géré par un tiers reçoit les appels anonymes des employés. Chacun de ces signalements est transmis au vice-président et chef de la conformité d'Enbridge ainsi qu'au chef de la conformité de l'unité fonctionnelle visée, et fait l'objet d'une enquête aux fins de résolution.

La direction donne le ton : Depuis 2009, nous avons en poste un chef de la conformité ainsi que des responsables de la conformité dans nos trois principaux secteurs. Au début de 2012, nous avons modifié notre structure de gestion pour mettre davantage d'accent sur la conformité et l'éthique en nommant le tout premier vice-président et chef de la conformité à l'échelle de la société. Il incombe au titulaire de superviser l'état de conformité globale d'Enbridge et de rehausser sa culture d'éthique et d'intégrité.

Vérification interne : Le service de Vérification interne tient un rôle clé dans la surveillance de la conformité : il garantit l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes. Ce service est responsable d'évaluer l'efficacité et l'efficience de l'exploitation, de préserver les actifs, d'assurer la gestion des risques et de surveiller le cadre de contrôle interne et sa conformité avec les lois, la réglementation, les politiques, les procédures et les contrats. Le service collabore aussi aux enquêtes sur les comportements contraires à l'éthique, y compris les allégations de pot-de-vin, de fraude et de corruption.

Formation : Au début de 2014, nous avons fait suivre une formation en ligne portant sur notre Énoncé sur la conduite des affaires à tous les employés et entrepreneurs contractuels d'Enbridge. Ces derniers devaient attester de leur conformité à l'énoncé pour 2013 et déclarer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

En 2013, nous avons donné une formation sur la confidentialité à des employés et entrepreneurs contractuels ciblés au Canada ayant accès à des renseignements personnels.

De plus, en décembre 2013, nous avons formellement mis en place un système de gestion des processus liés à la conformité et à l'éthique pour les employés du secteur Oléoducs. À cela

s'ajouteront une stratégie et un plan de gestion intégrés qui seront implantés tout au long de 2014 pour nous assurer de disposer de programmes d'éducation et de formation rationalisés, ciblés et pertinents à l'intention des employés et des contractuels en matière de systèmes de gestion.

Enquêtes et rapports de conformité : Nos chefs de la conformité coordonnent les enquêtes sur les questions de conformité importantes, qu'elles aient été rapportées directement par des employés à l'occasion d'incidents ou par des signalements au service d'assistance téléphonique. Le vice-président et chef de la conformité d'Enbridge fait état de toute question de non-conformité importante émanant des signalements faits au service d'assistance téléphonique et des vérifications, ainsi que de toute question générale d'éthique portée à l'attention du comité d'audit, des finances et des risques du conseil. En outre, depuis novembre 2013, toutes les questions importantes de non-conformité se rapportant à l'environnement ainsi qu'à la santé et à la sécurité sont soumises au nouveau comité de sécurité et de fiabilité du conseil.

Absence de représailles : Nous sommes attachés au principe selon lequel aucune mesure de représailles n'est prise à l'encontre des personnes qui signalent de bonne foi des situations de non-conformité. Le respect de ce principe constitue un élément clé d'une solide culture de conformité, qui garantit aux employés, aux contractuels et au public que nous examinerons et réglerons les enjeux de façon juste et impartiale.

Paramètres : Nous avons établi un indice lié à l'éthique et à la conformité pour le versement de primes incitatives aux employés; il sert de rappel permanent quant à l'importance que nous accordons aux comportements éthiques. Parmi les paramètres utilisés, citons le nombre d'allocutions données à des groupes d'au moins cinq employés ou contractuels par les vice-présidents et directeurs d'Enbridge au sujet de l'éthique et de la conformité, ainsi que le nombre annuel d'actes de non-conformité, de violations des règles d'éthique et de mesures réglementaires dont l'incidence est modérée ou importante.

Appartenance à des organisations anticorruption prônant la conformité et l'éthique : Nos chefs de la conformité et d'autres employés font partie d'un certain nombre d'organisations qui dispensent de la formation en matière de conduite éthique et en font la promotion auprès des sociétés de toute l'Amérique du Nord. Parmi ces organisations, citons : Society of Corporate Compliance & Ethics (SCCE); Open Compliance & Ethics Group (OCEG); Compliance & Ethics Leadership Council of the Corporate Executive Board; Association of Certified Fraud Examiners (ACFE); et Corporate Ethics Management Council (Conference Board du Canada).

Paramètres de conformité clés pour 2013

Signalements au service d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conduite : En 2013, le service a reçu 107 signalements : 65 étaient liés aux ressources humaines, 17 à des questions d'ordre financier, huit à des allégations de détournement ou usage abusif d'actifs, huit à la sécurité, cinq à l'intégrité des politiques et processus, et quatre à des demandes d'information. En 2012, le service avait reçu 58 signalements. Nous attribuons cette augmentation au succès de nos efforts pour faire connaître le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conduite.

Nombre de griefs se rapportant aux droits de la personne déposés, examinés et résolus par la procédure formelle de traitement des griefs :

- Une plainte liée à l'emploi a été déposée contre Enbridge Gas Distribution (EGD) en 2012. Elle a été réglée en juin 2013.
- Deux plaintes liées à l'emploi ont été déposées contre EGD en 2013; l'une a été réglée, et l'autre est toujours à l'étude par le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.
- Deux plaintes liées à l'emploi ont été déposées contre le secteur Oléoducs auprès de la Commission canadienne des droits de la personne en 2013. Elles sont toutes deux à l'étude.
- Une plainte liée à l'emploi a été déposée contre le groupe Grands projets auprès de la Commission canadienne des droits de la personne en 2013. Elle est à l'étude.

Mesures prises en réaction à des incidents de corruption :

- En 2013, nous avons réagi à plusieurs cas confirmés de violation importante de notre Énoncé sur la conduite des affaires par des congédiements, des suspensions et des réaffectations.

Valeur des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-conformité aux lois et aux règlements : En 2013, les amendes importantes suivantes ont été imposées aux filiales ou entités sous contrôle d'Enbridge ou payées par Enbridge :

- En août 2013, la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA) du ministère des Transports américain a rendu une ordonnance définitive se rapportant à un déversement de pétrole brut ayant eu lieu en 2009 sur la canalisation 61, à Superior, au Wisconsin. Un avis d'infraction probable et une sanction civile proposée avaient été émis en août 2012. Enbridge a payé une amende de 112 500 \$, répondant ainsi aux exigences de l'ordonnance définitive.

- En août 2013, la PHMSA a rendu une ordonnance définitive se rapportant à une vérification menée sur le pipeline de Toledo (canalisation 17) en 2010 et imposé une sanction civile totale de 68 600 \$ US. Enbridge a payé la sanction civile, répondant ainsi aux exigences de l'ordonnance définitive.
- En septembre 2012, une lettre du ministère de la Justice américain indiquait que nous avions violé la *Clean Water Act* en déversant des substances en zone humide et dans le fleuve Mississippi pendant des tests hydrostatiques menés sur deux pipelines, en 2009 et en 2010. Un accord de règlement a été exécuté en 2013, et nous avons payé la somme de 425 000 \$ US.
- En octobre 2011, un entrepreneur d'EGD a perdu la vie alors qu'il travaillait au terrassement près d'un gazoduc de Mooretown, en Ontario. En août 2012, le ministère du Travail de l'Ontario a porté cinq chefs d'accusation contre EGD en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario. En novembre 2013, EGD a plaidé coupable à un chef d'accusation, celui d'avoir omis de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif de retenue de la ceinture de la tondeuse. En 2013, nous avons payé une amende de 150 000 \$, en plus d'une suramende compensatoire de 25 %. Le ministère du Travail de l'Ontario a retiré les quatre autres chefs d'accusation.

Valeur des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-conformité aux lois et règlements environnementaux : Nous gérons notre conformité aux lois et règlements au moyen de systèmes de contrôle et d'exams réguliers comprenant de la formation et de la sensibilisation, l'adoption de pratiques exemplaires, des inspections et des vérifications indépendantes. Nous considérons importante toute notification réglementaire ou amende, et nous exigeons de l'ensemble des employés et entrepreneurs qu'ils respectent à la lettre les exigences relatives à la réglementation, à la loi et aux permis.

La notification réglementaire est un avis écrit officiel des autorités réglementaires indiquant le non-respect des exigences relatives à la réglementation, à la loi ou aux permis. Citons par exemple les mesures d'exécution, sommations, charges, ordonnances de cessation et de contrôle, avis de violation, avis d'exécution et avertissements formels. Dans l'éventualité où nous ne répondons pas aux attentes, nous procédons à des examens rigoureux et prenons des mesures correctives, comme nous l'avons fait pour chacune des situations de non-conformité suivantes :

- Le secteur Oléoducs a subi 20 incidents environnementaux majeurs en 2013. Étaient incluses dans ce nombre 13 notifications (non-conformité de niveau 3), six déversements de plus de 100 barils (matières premières et autres) et un incident

environnemental important classé sous « Autres effets sur l'environnement ». Le secteur Oléoducs ne s'est vu imposer aucune amende liée à l'environnement aux États-Unis en 2013.

- Les organismes de réglementation ont mené 82 inspections au sein des installations du secteur Transport de gaz en 2013, comparativement à 89 en 2012. De plus, le secteur Transport de gaz a eu 13 avis de violation et d'exécution en 2013. Il a reçu des amendes totalisant 15 800 \$ pour trois violations ayant eu lieu en 2012, qu'il a payées en 2013; ces chiffres se comparent aux 16 avis de violation et aux amendes de 10 197 \$ payées en 2012. Dans le cadre du plan de gestion des risques d'exploitation d'Enbridge, le secteur Transport de gaz a instauré un programme visant la mise au point d'une base de données révisée en environnement, santé et sécurité, afin d'améliorer la conformité et de réduire les avis de violation dus aux omissions administratives et liées à l'établissement de rapports.
- Enbridge Gas Distribution (EGD) n'a reçu aucune notification, amende ni ordonnance se rapportant à la non-conformité aux lois environnementales en 2013.

Notifications et amendes à l'échelle de la société

	2013	2012	2011	2010	2009
Notifications réglementaires ¹	32	35	24 ²	25	25
Amendes réglementaires imposées (en milliers de dollars canadiens)	15,8 \$	3,714 \$ ³	29,7 \$	1 176 \$ ⁴	1 159,3 \$ ⁵

1 Enbridge a réagi rapidement pour régler les préoccupations liées à tous les avis.

2 Inclut 19 avis de violation pour le secteur Transport de gaz et 5 pour le secteur Oléoducs. Veuillez noter que le Rapport sur la responsabilité sociale de 2012 indiquait à tort que le secteur Transport de gaz avait reçu 20 avis de violation en 2011 et que le secteur Oléoducs n'en avait reçu aucun.

3 Inclut le paiement par Enbridge de 3 699 200 \$ US en sanction civile imposée en 2012 par la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA) du ministère des Transports américain se rapportant au déversement de la canalisation 6B en 2010 près de Marshall, au Michigan.

4 Inclut l'accord de règlement de 1 M\$ US conclu avec le ministère de la Justice du Wisconsin pour des violations liées à la qualité de l'air survenues à notre terminal de stockage de pétrole situé à Superior, au Wisconsin. Nous avons signalé plusieurs violations au ministère des Ressources naturelles du Wisconsin après les avoir découvertes pendant une vérification à l'une de nos installations. Depuis lors, nous avons corrigé les problèmes ou sommes en voie de le faire.

5 En janvier 2009, nous avons conclu un règlement se rapportant à trois avis de violation émis par le ministère des Ressources naturelles du Wisconsin qui incluait une amende de 730 000 \$ US et une évaluation obligatoire de 370 000 \$ US. Ces avis de violation concernaient des infractions environnementales qu'Enbridge aurait commises au cours de la construction du pipeline Accès Est en 2007.

Nombre total d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux effets des produits et services sur la santé et la sécurité durant leur cycle de vie, par type de conséquences : À notre connaissance, aucun incident de non-conformité n'a eu lieu en 2013 relativement aux effets des produits et services d'Enbridge sur la santé et la sécurité.

Pour en savoir davantage

Voir la fiche de données sur la gouvernance, les engagements et la consultation, qui sera mise en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 au www.csr.enbridge.com.

Portée et méthodologie

Sujets d'importance

Le présent rapport porte essentiellement sur la responsabilité sociale d'entreprise et les sujets reliés à la durabilité qui reflètent les effets environnementaux, sociaux et économiques d'Enbridge susceptibles d'influer substantiellement sur l'appréciation et les décisions des parties prenantes.

Détermination des sujets d'importance

Afin de déterminer les principaux sujets d'importance à inclure dans le présent rapport, nous avons d'abord envisagé certains sujets en étudiant :

- la rétroaction et la consultation des parties prenantes;
- les sujets déterminés dans les lignes directrices ISO 26000 sur la responsabilité sociale;
- les sujets déterminés par la GRI – secteur pétrolier et gazier;
- les sujets déterminés dans les lignes directrices G4 de la GRI;
- le débat public dans les médias;
- les meilleures pratiques observées par les sociétés de notre secteur.

Puis, en novembre 2013, nous avons procédé à une évaluation de l'importance des sujets envisagés auprès des parties prenantes externes représentant les secteurs ci-dessous :

- groupes communautaires;
- associations de propriétaires fonciers;
- investisseurs;
- clients;
- groupes autochtones;
- spécialistes de la durabilité.

Nous avons aussi demandé à ces parties prenantes de compléter notre liste de sujets importants envisagés si elles croyaient qu'il en manquait.

En décembre 2013, nous avons poursuivi l'évaluation de l'importance des sujets envisagés auprès, cette fois, d'employés experts des domaines suivants :

- relations avec les Autochtones et les Amérindiens;
- investissement communautaire;
- relations avec les collectivités et les propriétaires fonciers;
- conformité;
- avantages économiques et financiers;
- environnement et changement climatique;
- gouvernance;
- santé et sécurité;
- ressources humaines;
- innovation technologique;
- responsabilité en matière de produits;
- gestion de la chaîne d'approvisionnement;
- intégrité des systèmes.

Enfin, en février 2014, nous avons interviewé sept autres employés d'Enbridge occupant des postes de direction clés, afin de valider les conclusions de notre travail auprès des deux premiers groupes.

Les évaluations et les interviews visant à établir l'importance des divers sujets liés à la responsabilité sociale et à la durabilité ont donné lieu au classement qui suit, établi en fonction de la pertinence qu'ils avaient pour les employés d'Enbridge et les parties prenantes externes.

Sujets d'importance pour Enbridge en 2013

	Protection des espèces Collaboration de l'industrie Gestion des terres Investissement communautaire Protection de la clientèle Contribution à l'économie locale	Santé et sécurité des personnes Intégrité et fiabilité des actifs Préparation et intervention d'urgence Fuites et déversements Participation des parties prenantes Droits et engagement des Autochtones et Amérindiens Employés Retombées économiques
Déchets	Énergie et changement climatique Chaîne et pratiques d'approvisionnement Énergie renouvelable Pratiques d'exploitation éthiques et équitables Protection de la qualité de l'eau	Relations gouvernementales
Utilisation des matières premières Gestion de la demande Travail syndiqué	Émissions atmosphériques Droits de la personne	

Remarque : Les sujets ne sont pas classés en ordre d'importance relative.

Bien que tous les sujets du tableau ci-dessus soient importants pour Enbridge et ses parties prenantes, ceux de la case supérieure droite sont les plus pertinents. Ces sujets, ainsi que trois autres, sont le point focal du présent rapport.

Les trois autres sujets sont : l'énergie et le changement climatique; la chaîne et les pratiques d'approvisionnement; et l'investissement communautaire. Nous avons choisi d'inclure ces sujets en raison de leur incidence sur la durabilité environnementale, de l'influence générale qu'ils exercent et de la responsabilité que nous avons envers les collectivités où nous sommes établis.

Vous trouverez les données relatives à la performance sur les sujets ne figurant pas dans la case supérieure droite (autres que les trois sujets susmentionnés) dans les fiches de données mises en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 sur notre site de RSE, section responsabilité sociale, au www.csr.enbridge.com.

Les sujets figurant dans la case supérieure droite (hautement pertinents pour Enbridge et pour les parties prenantes) sont les suivants :

- **Santé et sécurité des personnes** – La façon dont nous protégeons nos employés et entrepreneurs, ainsi que le public, et assurons la conformité à nos engagements et politiques en matière de sécurité.
- **Intégrité et fiabilité des actifs** – La façon dont nous protégeons les gens, les écosystèmes et les ressources dans nos secteurs d'exploitation en prévenant les incidents.
- **Préparation et intervention d'urgence** – La façon dont nous nous préparons aux incidents et y réagissons, y compris au moyen des programmes de sensibilisation du public.
- **Fuites et déversements** – Les fuites et déversements de combustibles fossiles lorsqu'ils dépassent les seuils prescrits pour un signalement aux autorités. Aussi, l'incidence de ces fuites et déversements sur la santé humaine et l'environnement.
- **Participation des parties prenantes** – La façon dont nous faisons participer les personnes qui sont touchées par nos activités et nos installations, ou qui ont une incidence sur elles.

- **Droits et engagement des Autochtones et des Amérindiens** – La façon dont nous consultons les collectivités autochtones et traitons les enjeux liés à leurs droits et titres.
- **Employés** – La façon dont nous traitons nos employés, y compris nos pratiques et notre performance sous les aspects suivants :
 - favoriser la diversité de la main-d'œuvre et réagir aux cas de discrimination;
 - assurer des chances égales à tous;
 - attirer et conserver les employés, et savoir les motiver pendant toute leur carrière;
 - offrir un milieu de travail sain, et garantir la conformité aux politiques et aux engagements en matière de santé et de sécurité.
- **Retombées économiques** – La façon dont les parties prenantes bénéficient économiquement de nos activités et de nos installations.

Les sujets figurant dans les autres cases sont les suivants :

Case de droite au centre (sujet hautement pertinent pour Enbridge, moyennement pertinent pour les parties prenantes)

- **Relations gouvernementales** – Notre position sur les politiques publiques et nos relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux.

Case supérieure au centre (sujets moyennement pertinents pour Enbridge, hautement pertinents pour les parties prenantes)

- **Protection des espèces** – La façon dont nous déterminons nos effets sur la biodiversité, et veillons à la protection des espèces et des habitats (terrestres et aquatiques) à proximité de nos installations et projets.
- **Gestion des terres** – La façon dont nous déterminons l'utilisation des terres, leur remédiation (en cas de contamination) et leur remise en état (après la mise en œuvre des mesures).
- **Collaboration de l'industrie** – La façon dont nous collaborons avec nos collègues de l'industrie en vue de réduire notre incidence environnementale collective, d'améliorer la sécurité et de mettre au point des technologies innovantes.
- **Protection de la clientèle** – Nos responsabilités envers les consommateurs : adopter des pratiques commerciales équitables; protéger les renseignements personnels et la vie privée des clients; leur assurer l'accès aux services essentiels; et offrir des services à la clientèle ainsi que des services de soutien et de résolution de différends.

- **Investissement communautaire** – La façon dont nous favorisons l'essor et le bien-être des collectivités par les dons en argent, en ressources et en temps.
- **Contribution à l'économie locale** – Notre engagement à l'égard de l'emploi et de l'approvisionnement locaux, de même que nos efforts pour améliorer l'employabilité locale.

Case plein centre (sujets moyennement pertinents pour Enbridge, moyennement pertinents pour les parties prenantes)

- **Énergie et changement climatique** – Nos initiatives pour accroître la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique, et réduire nos émissions directes de GES.
- **Chaîne et pratiques d'approvisionnement** – La façon dont nous honorons nos engagements en matière de responsabilité sociale par le truchement de nos processus d'approvisionnement et d'appel d'offres ainsi que par l'application de critères environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de la personne dans nos décisions d'achat.
- **Énergie renouvelable** – Comment et pourquoi nous investissons dans les technologies et infrastructures d'énergie renouvelable.
- **Pratiques d'exploitation éthiques et équitables** – Notre attachement à une conduite éthique, à la lutte contre la corruption, à une participation responsable à la sphère publique, à une concurrence loyale et au respect de la propriété.
- **Protection de la qualité de l'eau** – La façon dont nous protégeons la qualité de l'eau que nous utilisons ou des plans d'eau avec lesquels nous sommes en contact dans le cadre de nos activités.

Case inférieure au centre (sujets moyennement pertinents pour Enbridge, peu pertinents pour les parties prenantes)

- **Émissions atmosphériques** – Les émissions – autres que les GES – produites par nos activités.
- **Droits de la personne** – La façon dont nous protégeons les droits de la personne.

Case de gauche au centre (sujets peu pertinents pour Enbridge, moyennement pertinents pour les parties prenantes)

- **Déchets** – La façon dont nous gérons l'élimination des matières dangereuses et non dangereuses.

Case inférieure de gauche (sujets peu pertinents pour Enbridge, peu pertinents pour les parties prenantes)

- **Utilisation des matières premières** – Notre utilisation des matières premières non énergétiques comme l'acier, le bois, le ciment et le gravier.
- **Gestion de la demande** – Les programmes que nous avons mis en place pour encourager nos clients à réduire leur consommation de gaz naturel.
- **Travail syndiqué** – Notre attachement à la liberté d'association, y compris aux politiques ainsi qu'aux mécanismes de protection et de règlement de griefs.

Discussion sur les défis importants et notre réponse

Au cours des dernières années, des incidents et des projets très médiatisés ont accentué l'attention que les collectivités et les parties prenantes portent à la production et au transport d'énergie. Depuis le déversement de BP survenu dans le golfe du Mexique en 2010 jusqu'à notre propre déversement au Michigan en 2010, et depuis l'opposition au projet d'oléoduc Keystone XL de TransCanada jusqu'à celle que soulève le projet Northern Gateway, l'effet de la mise en valeur des combustibles fossiles et de l'infrastructure sur l'environnement, l'économie, la santé et la sécurité publiques préoccupe davantage.

Au beau milieu de ce surcroît d'attention, nous travaillons, partout en Amérique du Nord, à beaucoup de projets d'envergure importante et plus modeste qui consistent à construire des infrastructures énergétiques nouvelles et à en mettre à niveau d'autres qui existent déjà, y compris des oléoducs et gazoducs, des réservoirs, des lignes de transmission d'énergie et des installations de production d'énergies renouvelables.

Pendant la planification, la construction et l'exploitation de ces projets, nous sommes vivement conscients du fait que beaucoup de groupes – y compris des propriétaires fonciers, des collectivités locales, des groupes autochtones et amérindiens et d'autres encore – jouent un rôle crucial lorsqu'il s'agit de décider du déroulement de nos projets. Les organismes de réglementation les approuveront-ils? La population locale les acceptera-t-elle dans sa collectivité? Comment les groupes locaux bénéficieront-ils de la nouvelle infrastructure énergétique?

Les réponses à ces questions dépendent en grande partie de notre façon de faire, de mettre à contribution nos parties prenantes et nos partenaires et de travailler avec eux.

Au départ, nous cherchons à nous conformer à l'ensemble des exigences réglementaires locales, régionales et nationales pertinentes qui portent sur la consultation, les évaluations des incidences sociales et environnementales, et l'examen indépendant.

Nous nous conformons à la réglementation et nous observons aussi nos propres politiques et objectifs, qui consistent notamment à :

- veiller à ce que la sécurité et la fiabilité opérationnelle demeurent nos grandes priorités;
- appliquer de solides pratiques de gouvernance d'entreprise, y compris celles que nous nous sommes engagés à observer dans notre Énoncé sur la conduite des affaires et nos Procédures de dénonciation;
- exploiter notre entreprise en observant les normes d'éthique les plus rigoureuses et avec intégrité, respect, honnêteté et transparence;
- appliquer nos normes générales sur la santé, la sécurité et la gestion de l'environnement;
- investir dans les outils, les technologies et les stratégies qui garantiront que nos systèmes de transport, de transmission, de production et de distribution d'énergie fonctionnent de façon sécuritaire, fiable et responsable sur le plan environnemental;
- maintenir activement de bonnes relations de travail et une capacité de résolution de problèmes avec nos clients, investisseurs, employés, partenaires commerciaux et entrepreneurs, les organismes de réglementation, les collectivités autochtones et amérindiennes, les localités où nous sommes présents et les organisations non gouvernementales;
- collaborer avec nos partenaires de l'industrie pour trouver des solutions aux défis de la durabilité qui ont trait à la production d'énergie et à l'infrastructure;
- suivre les émissions de GES causées par nos activités, produire des rapports publics en la matière et participer activement au virage vers une économie à plus faible intensité carbonique en investissant dans des projets d'énergies renouvelables et des innovations technologiques qui font progresser l'intégration des systèmes d'énergies conventionnelles et d'énergies renouvelables;
- agir d'une manière socialement responsable et conformément à nos politiques sur la RSE, le changement climatique, les Autochtones et les Amérindiens, l'environnement, la santé et la sécurité, aux critères et aux lignes directrices de notre programme d'investissement communautaire et à nos engagements prévus dans notre initiative de neutralisation de l'empreinte écologique.

Nous sommes une entreprise dont la capitalisation boursière atteint 40 G\$ et nous avons des projets en cours d'expansion garantis commercialement d'une valeur de 36 G\$. Nos projets et nos activités se déroulent en grande partie sans incident ni controverse. Certains soulèvent toutefois des débats publics et, dans certains cas, une opposition et des protestations organisées. Ces débats peuvent porter sur des enjeux que nous pouvons contrôler – comme la conception d'un projet, le tracé, la gestion de la sécurité et des risques – ou sur d'autres qui échappent au pouvoir décisionnel d'une entreprise en particulier : tout dépend des circonstances. Ces derniers cas peuvent inclure des questions de politique publique portant sur le changement climatique, les droits et les titres de propriété des Autochtones, le rythme et l'envergure de la mise en valeur des sables bitumineux canadiens et la conception de processus publics d'examen réglementaire de projets d'envergure.

Le contexte public où nous œuvrons maintenant pour faire approuver des projets et les faire accepter par le public a changé considérablement. Les débats publics généraux qui surgissent sur un projet en particulier peuvent avoir un effet sur la réputation de notre entreprise. C'est pourquoi nous suivons une stratégie beaucoup plus proactive et rigoureuse de consultation et d'engagement. Notre stratégie inclut des exposés plus fréquents aux administrations municipales, des journées d'accueil et des séances d'information organisées dans les collectivités situées le long de nos emprises. Elle prévoit aussi davantage d'activités communes avec la collectivité, le monde de l'éducation et les organisations sans but lucratif, ainsi qu'une collaboration plus étroite avec les premiers répondants d'urgence dans nos secteurs d'activité.

La discussion qui suit porte avant tout sur trois de nos défis les plus importants – le projet Northern Gateway, le projet d'inversion de la canalisation 9 et le site de notre déversement survenu en 2010 près de Marshall, au Michigan – qui ont soulevé la controverse dans le public et suscité des protestations en 2013. La discussion résume notre façon de comprendre les enjeux fondamentaux en cause et certaines des mesures que nous prenons pour y donner suite.

Projet Northern Gateway : En mai 2010, Northern Gateway Pipelines a présenté à l'Office national de l'énergie (l'Office) une demande portant sur la construction et l'exploitation du projet Northern Gateway (PNG) qui, s'il est approuvé, créerait un nouveau trajet de transport entre le marché pétrolier du Canada et les marchés pétroliers mondiaux. Le projet comporte trois volets :

- Un pipeline de 914 millimètres (36 pouces) de diamètre extérieur qui transporterait en moyenne 83 400 mètres cubes (525 000 barils) de produits d'hydrocarbures par jour vers l'ouest, de Bruderheim, en Alberta, à Kitimat, en Colombie-Britannique (C.-B.).
- Un pipeline parallèle de 508 millimètres (20 pouces) de diamètre extérieur, qui transporterait en moyenne 30 700 mètres cubes (193 000 barils) de condensat

par jour en direction est, de Kitimat (C.-B.) à Bruderheim (Alberta).

- Un terminal à Kitimat qui comprendrait deux postes d'accostage de pétroliers, trois réservoirs de condensat et 16 réservoirs de pétrole.

À la suite de la demande de Northern Gateway Pipelines, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) et l'Office ont créé une Commission d'examen conjoint (CEC) afin d'évaluer les répercussions sociales, économiques et environnementales du PNG et de recommander au gouvernement du Canada de l'autoriser ou non. Le processus d'examen de la CEC a commencé en 2010 et a pris fin en 2013. Au cours des audiences publiques, la commission a entendu 88 témoins experts, 221 intervenants et 12 participants du gouvernement; elle a reçu 5 680 lettres de commentaires et entendu 1 100 déclarations orales.

Les audiences de la CEC ont produit une des archives les plus détaillées de savoir scientifique, technique, autochtone et communautaire portant sur la demande d'exécution d'un grand projet au Canada. La CEC a reçu beaucoup de correspondance et de documents et entendu un vaste éventail d'experts et d'avis. L'archive complète, y compris les témoignages oraux et écrits, est disponible sur le site Web de l'Office national de l'énergie.

Contexte autochtone

Au Canada, le promoteur du projet et l'État (les gouvernements fédéral et provinciaux) reconnaissent que les groupes autochtones sont séparés et distincts d'autres parties prenantes et la loi les oblige à consulter ces groupes et à échanger avec eux. La constitution protège le droit des Autochtones du Canada d'être consultés si une décision gouvernementale peut avoir des répercussions sur les droits issus de traités ou sur d'autres droits des Autochtones. Ces derniers peuvent contester les décisions prises par des autorités réglementaires ou en appeler s'ils ne sont pas satisfaits de la décision du point de vue des droits.

Les promoteurs de projets comme Enbridge doivent échanger avec les collectivités autochtones afin de trouver des moyens de respecter leurs droits et de tenir compte de leurs préoccupations. À cette fin, les promoteurs doivent souvent collaborer avec des collectivités autochtones pour déterminer le savoir traditionnel autochtone (STA) et l'appliquer à la conception, au tracé et à la construction d'un pipeline et de l'infrastructure connexe. Il faut aussi travailler avec les collectivités autochtones intéressées pour atténuer les risques et créer des possibilités d'investissement dans le développement, la formation et l'emploi communautaires ainsi que le développement d'entreprises autochtones.

Northern Gateway Pipelines a appliqué un programme actif de participation des Autochtones. D'autres renseignements à ce sujet sont disponibles dans la section du présent rapport

qui porte sur les droits et la participation des Autochtones et des Amérindiens. Le projet a en outre créé un train de retombées économiques pour les Autochtones qui incluent une participation au capital pour les groupes autochtones admissibles de l'Alberta et de la C.-B. En mars 2014, les collectivités autochtones représentant presque 60 % de la population combinée des Premières Nations et des Métis vivant le long de l'emprise proposée du PNG avaient choisi de participer aux retombées et la majorité d'entre elles se trouve en Alberta et à l'intérieur de la C.-B. La majorité des Premières Nations de la région côtière de la C.-B. s'oppose au projet et n'a pas profité des retombées économiques.

Opposition

Les groupes environnementaux, autochtones et communautaires qui s'opposent au PNG ont précisé clairement leurs motifs, dont les plus importants sont les suivants :

(1) l'effet que le projet pourrait avoir sur les changements climatiques à cause de l'augmentation de la production, de l'exportation et de la consommation de combustible fossile; (2) le risque accru de déversement d'hydrocarbures en mer et au sol et les répercussions sociales, culturelles, économiques et environnementales qui pourraient en découler; (3) l'effet que le projet pourrait avoir sur l'utilisation des terres, des eaux et des ressources par les Autochtones.

Au cours des audiences de la CEC, des participants ont aussi exprimé leurs préoccupations au sujet du risque de corrosion du pipeline par le bitume, de l'incertitude qui règne au sujet du comportement du bitume dans l'eau, du caractère adéquat des procédures d'intervention d'urgence en place pour traiter les déversements et de la nécessité de répartir équitablement les risques et les avantages entre les collectivités de la C.-B. et de l'Alberta. Des participants se sont demandé aussi si le processus de la CEC était équitable et représentait toutes les parties intéressées.

Autres événements survenus en 2013

À la suite de ces préoccupations et d'autres encore, des événements importants se sont déroulés en 2013 au sujet du PNG :

- Au cours de l'été 2013, le gouvernement de la C.-B. a réitéré les cinq conditions auxquelles il veut que le projet se conforme. Les conditions, que le gouvernement de la C.-B. a annoncées pour la première fois en 2012, mettaient l'accent sur la nécessité de répartir équitablement les retombées et les risques, de reconnaître les droits ancestraux ou issus de traités et d'offrir aux Autochtones des possibilités de participer au projet et d'en tirer des retombées, de même qu'élaborer des normes et des pratiques de calibre mondial en cas de déversement en mer et d'intervention d'urgence.
- En novembre 2013, les premières ministres de la C.-B. et de l'Alberta, Christy Clark et Alison Redford, ont convenu de créer un groupe de travail commun pour

discuter des possibilités d'exportation de pétrole et de gaz. Les sous-ministres de l'Énergie et des Ressources des deux provinces conjuguent leurs efforts pour évaluer des enjeux d'actualité, des possibilités et des motifs de coopération. Le groupe de travail présentera son rapport d'étape en 2014.

- En novembre 2013, le Comité fédéral d'experts sur la sécurité des navires citernes du gouvernement du Canada, chargé plus tôt au cours de l'année de revoir le régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin, a produit le premier volet de son rapport sur le régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures par des navires. Le groupe a déclaré que « les contribuables canadiens ne devraient pas assumer les conséquences financières des déversements dans les eaux canadiennes » et a formulé 45 recommandations sur la façon d'améliorer le régime de responsabilité et d'indemnisation du Canada, ainsi que ses mesures de prévention, de préparation et d'intervention.
- En décembre 2013, Doug Eyford, envoyé spécial nommé par le premier ministre du Canada pour consulter les Premières Nations au sujet de l'infrastructure énergétique de la côte Ouest, a dévoilé son rapport sur des stratégies qui pourraient permettre au Canada d'atteindre ses buts, soit élargir ses marchés d'exportation et accroître l'activité des Autochtones dans l'économie. Le rapport Eyford était l'aboutissement de mois de consultations des collectivités autochtones de la C.-B. et de l'Alberta sur lesquelles la mise en valeur future de l'infrastructure énergétique pourrait avoir des répercussions. Il a recommandé que : « Le Canada doit prendre des mesures décisives pour former des liens de confiance avec les Autochtones canadiens, favoriser leur inclusion au sein de l'économie et faire avancer la réconciliation des Autochtones et des non-Autochtones dans la société canadienne. »
- En décembre 2013, la CEC a dévoilé son rapport final où elle recommandait que le gouvernement du Canada approuve le PNG sous réserve de 209 conditions. La CEC a conclu que le projet serait dans l'intérêt public et a établi un cadre de réglementation rigoureux afin de gérer ou d'atténuer les risques pour l'environnement, la sécurité et l'activité socioéconomique.
- Dans les 30 jours suivant la recommandation de la CEC, trois Premières Nations côtières et plusieurs organisations environnementales ont demandé un contrôle judiciaire de la décision. Les groupes demandaient que la Cour d'appel fédérale procède à un contrôle judiciaire basé sur la prémisse selon laquelle la CEC avait commis une erreur de droit dans

sa décision et ils en ont appelé individuellement des recommandations de la CEC.

- Le gouvernement du Canada consultera les Premières Nations au sujet des recommandations de la CEC et l'on s'attend à ce qu'il dévoile une décision finale sur le PNG d'ici au milieu de 2014.

Notre réponse

Tout au long de 2013 et au début de 2014, nous avons recherché les possibilités de renforcer l'acceptabilité sociale du projet en écoutant les préoccupations des parties prenantes et des organismes de réglementation et en y répondant de façon à faire du PNG un chef de file de la sécurité des pipelines en Amérique du Nord. Voici des exemples de nos réponses et de nos engagements :

- modifications des mesures de sécurité du PNG, du tracé, des plans d'intervention d'urgence et d'atténuation des risques environnementaux;
- efforts accrus visant à inclure les collectivités locales et les groupes autochtones dans les retombées économiques qui découleraient du projet;
- recherche et investissement accrus dans les enjeux liés à la protection marine et celle des espèces;
- augmentation de l'épaisseur des parois de l'oléoduc de 20 % en moyenne, particulièrement dans des secteurs où le pipeline franchirait des tributaires importants du Fraser, de la Skeena et de la Kitimat;
- examen radiologique ou échographique de toutes les soudures;
- vannes d'isolement des deux côtés des principaux tributaires du Fraser, de la Skeena et de la Kitimat afin de protéger l'habitat du saumon;
- stations de pompage dotées en tout temps de personnel chargé de la surveillance sur place, de la sécurité, des interventions rapides et d'assurer la sécurité du public et la protection de l'environnement;
- surveillance continue exercée à partir de notre centre de commande et arrêt immédiat à la suite de toute chute de pression inattendue;
- surveillance continue des stations de pompage éloignées et surveillance aérienne deux fois par mois;
- utilisation de terrains déjà perturbés pour 70 % du tracé du pipeline;
- sur chaque pipeline, 132 vannes d'isolement télécommandées, analyse jumelée de détection des fuites et systèmes supplémentaires d'inspection interne pour garantir le fonctionnement sécuritaire du pipeline;
- formation et matériel pour les intervenants d'urgence locaux;

- mesures de sécurité maritime fondées sur les pratiques exemplaires, y compris pétroliers à double coque, pilotes côtiers certifiés en C.-B., super-remorqueurs d'escorte, dont un arrimé aux pétroliers chargés, capacité améliorée d'intervention en cas d'urgence sur tous les pétroliers et les remorqueurs, et radars, balises, bouées et aides à la navigation améliorés.

En mars 2014, Enbridge et Northern Gateway Pipelines ont annoncé que l'honorable Jim Prentice dirigerait des efforts renouvelés de consultation et d'établissement de partenariats avec les collectivités des Premières Nations et autochtones de la C.-B. et de l'Alberta. Dans son travail, M. Prentice s'appuiera sur des accords déjà en vigueur conclus avec 26 investisseurs autochtones déjà partenaires.

Ancien ministre fédéral des Affaires indiennes et du Développement du Nord, M. Prentice a travaillé de près avec les Premières Nations pendant 30 ans. À ce titre, il a négocié la Convention de règlement relative aux pensionnats, qui a accordé une indemnisation à 78 000 survivants des Premières Nations et a établi la Commission de vérité et de réconciliation chargée de s'occuper de l'héritage du système de pensionnats indiens. Il a ensuite joué, en 2006, un rôle dans la formulation de l'Accord sur l'éducation des Premières Nations de la C.-B. qui leur a donné compétence officielle sur leurs écoles. Sur la côte ouest de l'île de Vancouver, M. Prentice a supervisé le règlement prévu au traité conclu avec les Maa-nulth, un des premiers règlements définitifs conclus dans le contexte du processus des traités de la C.-B.

En 2007, M. Prentice a supervisé le premier accord final sur les basses terres continentales conclu entre la Première Nation Tsawwassen de la C.-B. et le gouvernement fédéral.

M. Prentice a aussi été ministre fédéral de l'Environnement et durant son mandat, il a surveillé la conclusion avec les Haïdas d'un accord établissant l'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas.

M. Prentice est premier vice-président directeur de Northern Gateway Pipelines et vice-président du conseil de la CIBC.

Projet d'inversion de la canalisation 9 : La canalisation 9, soit le tronçon 9A de 194 kilomètres (121 milles) qui s'étend de Sarnia (Ontario) à North Westover (Ontario) et le tronçon 9B de 639 kilomètres (397 milles) qui relie North Westover (Ontario) à Montréal (Québec), a été construite à l'origine au cours de la décennie 1970 pour alimenter les marchés de l'est du Canada en pétrole brut de l'ouest du pays. Nous exploitons la canalisation de façon sécuritaire et fiable depuis 1976.

À la demande des transporteurs canadiens, nous avons inversé le sens d'écoulement de la canalisation en 1999, lorsque les importations de pétrole de l'étranger sont devenues plus abordables, ce qui a amené les raffineries de l'Ontario et du Québec à compter beaucoup sur le pétrole

brut importé de régions comme la mer du Nord, l'Afrique de l'Ouest et le Moyen-Orient (les deux dernières raffineries du Québec transforment actuellement du pétrole d'origine étrangère à 90 % environ).

Étant donné que le pétrole brut de l'Ouest canadien coûte moins cher que celui de l'étranger, nous avons toutefois élaboré, à la demande des raffineurs de l'Ontario et du Québec, un plan pour inverser de nouveau le sens d'écoulement de la canalisation 9 afin de pouvoir alimenter une fois de plus les marchés de l'est du Canada en pétrole de l'ouest du pays.

En août 2011, nous avons demandé à l'Office l'autorisation d'inverser la canalisation 9A et l'Office a approuvé la demande en juillet 2012. Les travaux relatifs à l'inversion sont terminés, ce qui permet à la canalisation 9A de fonctionner d'ouest en est.

Nous avons présenté à l'Office une demande d'inversion de la canalisation 9B en novembre 2012 et proposé en même temps d'en porter la capacité de 240 000 barils par jour (b/j) à 300 000 b/j. Nous avons aussi demandé l'autorisation d'utiliser la canalisation pour transporter un mélange de brut léger et de bitume dilué, le brut léger constituant la majeure partie du volume d'hydrocarbures transporté. Le coût du projet dans son ensemble est estimé à 400 M\$. L'Office a approuvé notre demande le 3 avril 2014.

Opposition

L'opposition au projet d'inversion de la canalisation 9 repose sur des préoccupations générales au sujet de l'effet de la production de sables bitumineux de l'Alberta sur le changement climatique, ainsi que de préoccupations précises découlant de notre déversement survenu en 2010 à Marshall, au Michigan, des risques de déversement attribuables à l'âge du pipeline et à la corrosion, de la surveillance locale et de la participation à la planification des mesures de sécurité et d'intervention en cas d'urgence, sans oublier le caractère adéquat du processus d'examen de l'Office.

Événements survenus en 2013 et au début de 2014

- En août 2013, une organisation environnementale a déposé une poursuite contre le gouvernement du Canada au sujet des règles de l'Office qui régissent la participation aux audiences relatives à la canalisation 9.
- En décembre 2013, un comité législatif du gouvernement du Québec a tenu ses propres audiences publiques sur le projet et a recommandé, au cours du même mois, que le gouvernement fédéral appuie le projet à certaines conditions.
- En octobre 2013, l'Office a tenu des audiences pour la présentation des plaidoiries orales finales sur la canalisation 9B à Montréal (Québec) et à Toronto

(Ontario). En mars 2014, l'Office a approuvé l'inversion du sens d'écoulement et l'expansion de la canalisation 9B, sous réserve de l'observation de conditions visant à améliorer l'intégrité, la sécurité et la protection environnementale courantes et continues du pipeline. Il n'est pas nécessaire que d'autres ordres de gouvernement approuvent le projet.

Notre réponse

Durant tout le processus d'examen de la canalisation 9, nous avons organisé des activités étendues de participation et d'approche de l'ensemble des parties prenantes, des provinces, des municipalités et des groupes autochtones touchés. Comme le projet porte sur un élément d'infrastructure existant, la plupart des personnes et des organisations ont demandé de l'information et des réponses à leurs questions au sujet des interventions d'urgence, des améliorations apportées à notre réseau depuis l'incident de Marshall en 2010, de la conception et de l'exploitation du pipeline et du produit à transporter. Durant tout le processus d'examen, nous avons aussi collaboré avec des raffineurs du Québec et de l'Ontario pour clarifier les retombées économiques du projet, en particulier les emplois que créerait un approvisionnement plus diversifié. Nous avons aussi :

- tenu huit journées d'accueil communautaires au Québec et 20 en Ontario;
- attiré plus de 2 600 interlocuteurs à des consultations, y compris des propriétaires fonciers, des municipalités, des gouvernements, des représentants élus, des représentants des Premières Nations, des groupes environnementaux et des premiers répondants;
- déposé auprès de l'Office un rapport de consultation auquel le public a accès et qui décrit en détail les contacts avec toutes les parties prenantes du projet depuis le lancement du programme de consultation le 17 mai 2012, y compris des envois de lettres, d'avis et de brochures, ainsi que des réunions en personne.

Au cours du processus d'examen mené par l'Office, nous avons entendu les préoccupations des parties prenantes et des organismes de réglementation et c'est pourquoi nous avons pris, à l'égard du projet, un certain nombre d'engagements, notamment :

- Nous nous sommes engagés à consulter les municipalités et les Premières Nations pertinentes dans le contexte de l'élaboration et de la mise à jour du manuel des procédures d'urgence, et ce, d'une façon précise, réelle, continue et répétitive;
- Nous nous sommes engagés à inclure des détails sur les discussions avec les répondants d'urgence des municipalités dans un rapport d'engagement permanent que nous soumettrons à l'Office tous les six mois pendant les trois premières années d'activité du projet;

- Nous nous sommes engagés à déposer auprès de l'Office les résultats de notre étude de la sensibilité aux fuites dans les 30 jours suivant l'octroi, par l'Office à Enbridge, de l'autorisation nécessaire pour permettre au pipeline de transporter des hydrocarbures.

Nous poursuivons nos efforts de consultation des collectivités touchées par le projet et nous prendrons des mesures pour donner suite à leurs préoccupations.

Déversement provenant de la canalisation 6B en 2010, près de Marshall, au Michigan : En juillet 2010, notre canalisation 6B a subi une rupture qui a entraîné un déversement de quelque 20 000 barils de pétrole dans la rivière Kalamazoo, près de Marshall, au Michigan.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences imposées par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et le Département de la qualité environnementale du Michigan, et nous avons pris d'importantes mesures internes pour faire en sorte qu'un incident de cette nature ne puisse se répéter dans notre réseau. La rivière Kalamazoo a été rouverte aux activités récréatives en juin 2012, mais l'EPA nous a ordonné de draguer trois tronçons importants de la rivière et plusieurs bras morts plus petits. En 2013, nous avons terminé avec succès la majeure partie du travail découlant de l'ordonnance de l'EPA. La partie la plus importante du travail qui reste à faire en vertu de celle-ci consiste à draguer le lac Morrow et son delta. Les travaux ont été retardés à cause de problèmes de permis fonciers, qui ont été réglés au début de 2014.

En juin et juillet 2013, plusieurs personnes manifestant contre le brut provenant des sables bitumineux ont perturbé la reconstruction de la canalisation 6B.

Les répercussions, les coûts et les causes du déversement survenu à Marshall en 2010 ont été importants et des rapports d'entreprise antérieurs en ont traité en détail, tout comme de notre réponse. Tout au long de 2013, nous avons poursuivi les travaux ordonnés par les organismes de réglementation et nous avons continué de mettre à contribution les collectivités sises le long de la rivière Kalamazoo, de les informer et de travailler avec elles. Le lecteur trouvera de l'information à jour dans notre réponse relative au déversement provenant de la canalisation 6B sur notre [site Web de la réponse au rejet provenant de la canalisation 6B](#).

Gestion des risques d'exploitation

En 2013, nous avons continué d'apporter des changements structurels à notre organisation afin de favoriser une culture qui détermine proactivement les risques et les atténue et qui

converge sur nos grandes priorités que sont la sécurité et la fiabilité opérationnelle.

Afin d'assurer qu'il y a reddition de comptes au niveau de la haute direction pour promouvoir notre engagement envers la sécurité et y affecter des ressources, nous avons créé le rôle centralisé de vice-présidente principale, Sécurité de l'entreprise et Fiabilité opérationnelle. La titulaire, qui relève du président et chef de la direction d'Enbridge, rend compte de la définition et de la réalisation de la vision, de la culture et des stratégies ainsi que des politiques intégrées de l'entreprise qui appuient notre objectif, soit celui d'être un chef de file de l'industrie pour ce qui est des processus, de la sécurité publique et personnelle, de la fiabilité opérationnelle et de la protection de l'environnement. Le titulaire doit aussi partager, promouvoir et renforcer les pratiques et la culture de sécurité qui sont au premier plan de l'industrie et créer une structure de gouvernance commune pour la sécurité dans toute l'entreprise.

La vice-présidente principale, Sécurité de l'entreprise et Fiabilité opérationnelle, est membre du Comité en matière d'intégrité de l'exploitation (CIE) d'Enbridge. Présidé par le président et chef de la direction de l'entreprise, le CIE est le comité de direction le plus important d'Enbridge. Il est constitué des premiers dirigeants chargés de toutes les entités commerciales et quatre conseils lui rendent compte :

- le Conseil mixte de la sécurité des secteurs d'exploitation;
- le Conseil mixte de l'intégrité des secteurs d'exploitation;
- le Conseil mixte de la sécurité des processus des secteurs d'exploitation;
- le Conseil mixte d'intervention en cas de crise et d'urgence des secteurs d'exploitation.

Le CIE doit rendre compte de la sécurité, de l'exploitation et de l'intégrité des actifs dans toute l'organisation et veille à ce que la direction de l'entreprise établisse et surveille des politiques et des programmes clés, y compris l'harmonisation de nos systèmes de gestion de la sécurité. Le CIE surveille aussi les mesures de prévention, étudie les incidents, discute des leçons retenues à la suite des incidents et de la façon de les appliquer et veille à la diffusion interne et externe efficace des objectifs d'exploitation et des réalisations. Le CIE surveille aussi notre Plan de gestion des risques d'exploitation, qui doit déterminer les secteurs clés posant des risques d'exploitation et prendre des mesures qui les atténuent et font de l'entreprise un chef de file de l'industrie en matière de sécurité et de fiabilité.

Plan de gestion des risques d'exploitation : Nous avons lancé en 2010 une initiative spécialisée, soit notre Plan de gestion des risques d'exploitation (GRE), qui doit être le moteur d'améliorations quantifiables et vérifiables de notre culture et de nos pratiques de sécurité. Chacun de nos secteurs d'activité doit rendre compte directement de la gestion de ses propres risques d'exploitation, mais les

progrès réalisés par rapport aux objectifs en matière de gestion des risques d'exploitation sont suivis par le CIE et contrôlés au niveau de la gouvernance par le Comité de sécurité et de fiabilité du conseil d'administration.

Nous avons aussi recours aux primes de rémunération pour promouvoir l'atteinte de nos buts en matière de sécurité et de fiabilité. Outre un salaire de base, presque tous les employés réguliers d'Enbridge (syndiqués et non syndiqués) participent à un régime de primes annuelles qui récompense le rendement en fonction d'objectifs prédéterminés établis pour l'entreprise, le secteur d'activité et la personne.

Notre plan comporte deux grands objectifs : 1) circonscrire et atténuer les secteurs de risque d'exploitation clés et 2) devenir un chef de file de l'industrie dans six domaines clés des risques d'exploitation.

Notre plan converge sur les six secteurs de rendement qui ont selon nous le plus grand effet sur la réduction des risques :

- 1 gestion de l'intégrité des pipelines et des installations (actifs);
- 2 détection des fuites et systèmes de contrôle;
- 3 évitement et détection des dommages causés par des tiers;
- 4 capacité d'intervention en cas d'incident;
- 5 sécurité au travail des employés et des entrepreneurs;
- 6 sécurité publique et protection de l'environnement.

À l'échelle de l'entreprise, le plan de gestion des risques d'exploitation comporte plus de 200 initiatives dans six secteurs d'activité et secteurs fonctionnels qui représentent chaque année des milliers d'heures d'efforts et un investissement de plus de 1 G\$.

Nous présentons des exemples de certaines de ces initiatives à la fin de la présente section.

Examen externe : Nous reconnaissons que l'atteinte de notre but en matière de gestion des risques d'exploitation, soit afficher le meilleur rendement de l'industrie, passe par l'amélioration continue et les conseils d'experts sur les pratiques de pointe. En 2013, nous avons franchi les premiers pas vers la vérification et les contrôles indépendants de nos progrès sur le plan de la gestion des risques d'exploitation. Nous avons des obligations impératives en ce qui concerne les audits indépendants et la vérification de notre conformité aux normes de la réglementation en matière de sécurité et d'exploitation, mais nous sommes aussi déterminés à faire rapport de façon transparente des progrès réalisés par rapport à nos buts internes. Afin de nous assurer que nous sommes dans la bonne voie pour atteindre cet objectif, nous avons collaboré avec un tiers expert pour revoir notre stratégie de gestion des risques d'exploitation et les progrès que nous avons réalisés récemment vers l'atteinte de notre but, qui est d'afficher le meilleur rendement de l'industrie dans chacun des six secteurs de rendement de la gestion des risques d'exploitation.

L'examen initial a confirmé que nous avons réalisé des progrès sur le plan de la gestion et de l'atténuation des risques et que nous avons actuellement une solide culture de sécurité. L'examen a déterminé que nous devons intégrer des programmes complets de gestion du changement dans nos initiatives d'exploitation afin d'assurer que notre culture continue de s'améliorer et que tous les employés et les entrepreneurs d'Enbridge sont dûment mobilisés et dotés des moyens nécessaires pour appuyer la réussite soutenue de notre plan de GRE.

Le conseil d'administration a approuvé les plans d'action de la direction que nous avons élaborés à la suite de l'examen de 2013. En 2014, nous continuerons de chercher à atteindre notre but que constitue la surveillance indépendante de notre rendement dans le cadre de notre plan.

Renseignements supplémentaires : Outre l'information sur la gestion des risques d'exploitation contenue dans le rapport financier et le rapport sur la RSE annuels d'Enbridge, nous produisons un rapport distinct sur les progrès réalisés et les projets dans le domaine de la gestion des risques d'exploitation. Pour en savoir davantage sur notre rendement dans le domaine de la sécurité et de la fiabilité de l'exploitation et sur les projets en la matière, prière de lire notre premier [Rapport sur la fiabilité opérationnelle](#) que nous avons rendu public en décembre 2013.

Nous présentons ci-dessous quelques exemples d'initiatives de gestion des risques d'exploitation dans chacun des six secteurs de performance.

1 Gestion de l'intégrité des pipelines et des installations (actifs) : Ce domaine de performance inclut les inspections que nous effectuerons sur nos réseaux en utilisant des outils sophistiqués d'inspection en conduite. Basés sur une technologie d'imagerie médicale, ces outils nous permettent d'examiner nos actifs un millimètre à la fois afin de pouvoir repérer les aspects qui exigent une attention plus minutieuse et intervenir à cet égard.

Ce secteur inclut aussi les excavations relatives à l'intégrité que nous effectuons pour pouvoir examiner de plus près nos pipelines et les réparer au besoin. Les excavations nous permettent d'exposer les tronçons de la canalisation où les données d'inspection interne ont révélé des éléments d'intérêt qu'il faut étudier plus à fond.

2 Détection des fuites et systèmes de contrôle : Ce secteur de rendement inclut nos investissements dans la recherche et la mise au point portant sur des systèmes et technologies qui permettront de faire progresser la science et la pratique de la détection des fuites et notre participation en la matière. L'appareil d'essai de [recherche expérimentale en détection des fuites externes](#) (ELDER) constitue un des nombreux projets que nous avons lancés pour faire avancer notre capacité de détection des fuites – et celle de notre industrie. Enbridge a dirigé ce qui constitue maintenant

un partenariat de l'industrie pour mettre au point et utiliser cet outil afin de faire l'essai de nouveaux systèmes prometteurs de détection des fuites de pipeline qui reposent sur les technologies de la fibre optique et de la détection des sons, des vapeurs et des hydrocarbures.

Le secteur inclut nos améliorations continues de la précision et de la sensibilité de nos systèmes actuels de détection des fuites grâce au système de contrôle de la surveillance et d'acquisition des données (SCADA), aux calculs de volumes programmés et à la surveillance computationnelle des pipelines. Ces systèmes utilisent la technologie de l'information pour surveiller nos pipelines et donner l'alarme lorsqu'il se produit des changements opérationnels inattendus qui pourraient révéler des fuites.

Le secteur inclut notre programme de patrouilles aériennes, terrestres et à pied de nos emprises de pipeline, jumelé à des programmes de sensibilisation du public et des rapports de tiers portant sur des odeurs de pétrole brut ou de mercaptan (odorant ajouté au gaz naturel, pour le détecter), élément qui nous aide tous à repérer les fuites et à réagir rapidement.

Le secteur inclut notre nouveau centre de commande, inauguré en décembre 2011, qui vise particulièrement à améliorer la sécurité et la fiabilité de nos activités pipelinaires en établissant les conditions optimales nécessaires pour appuyer nos exploitants de pipeline qui se livrent à nos activités critiques permanentes. Les changements récents incluent la révision et l'amélioration de nos procédures d'exploitation des pipelines, la restructuration du secteur fonctionnel afin de mieux appuyer nos activités pipelinaires, l'ajout de postes en soutien technique, ingénierie et exploitation, et l'amélioration de la formation.

Le secteur de performance inclut aussi les inspections continues que nous effectuons sur nos réseaux de distribution de gaz au moyen de matériel spécialisé de détection des fuites.

3 Évitement et détection des dommages causés par des tiers : Ce secteur de performance inclut nos activités étendues et continues de sensibilisation des propriétaires fonciers et des collectivités le long de nos emprises et de communication avec eux pour leur rappeler la sécurité du pipeline, et en particulier la sécurité des activités d'excavation et perturbant le sol. Ces activités d'approche nous mettent en contact avec environ un million d'interlocuteurs chaque année. Nous concentrons nos efforts sur les excavateurs et les agriculteurs qui sont plus susceptibles de procéder à des travaux d'excavation et de perturbation du sol.

Le secteur de performance inclut le travail que nous effectuons avec des représentants publics et des groupes de représentation pour appuyer l'adoption, la promotion et la communication efficaces des programmes de

sécurité des travaux d'excavation, notamment un centre d'appels que le public peut utiliser pour trouver des services publics souterrains avant de perturber le sol, ce qui entraîne une réduction de l'incidence des dommages causés par des tiers à nos pipelines et à notre infrastructure de distribution de gaz naturel.

Le secteur de rendement inclut aussi notre programme continu de patrouilles aériennes, terrestres et à pied des emprises de nos pipelines qui nous aident à repérer et prévenir toute activité d'excavation non autorisée à proximité de nos pipelines.

4 Capacité d'intervention en cas d'incident : Ce secteur de rendement inclut les centaines d'exercices, de déploiements d'équipement et d'exercices d'intervention d'urgence que nous organisons dans tous nos secteurs d'activité chaque année pour nous aider à nous préparer afin de pouvoir réagir en toute sécurité et efficacement en cas d'incident. Nos exercices et nos déploiements mettent à contribution des centaines d'employés et d'entrepreneurs, ainsi que des observateurs tiers comme des organismes de réglementation, des représentants du secteur public et des organismes de première intervention, afin que notre approche de la préparation aux situations d'urgence soit complète et transparente. Notre préparation aux situations d'urgence et notre capacité de réagir rapidement, en toute sécurité et avec efficacité aux incidents contribuent aussi à la sécurité du public et à la protection de l'environnement.

Ce secteur de rendement inclut notre investissement dans la formation poussée de plus de 1 000 employés et entrepreneurs (presque 9 % de l'effectif total d'Enbridge et essentiellement tous les membres du personnel qui prévoieraient participer aux interventions en cas d'incident). Cette formation porte sur le système de commandement en cas d'incident (SCI), système commun utilisé par les premiers répondants, les forces armées et les autorités civiles de l'Amérique du Nord pour répondre à des incidents. La formation sur le SCI destinée à nos employés est en cours et nous en formons davantage chaque année pour améliorer notre préparation globale.

Le secteur de rendement inclut les 50 M\$ que nous avons investis depuis deux ans (2012 et 2013) pour améliorer notre équipement, la formation et nos capacités globales d'intervention. Le nouvel équipement varie des barrages flottants aux bateaux et est déployé dans tous nos réseaux.

Il inclut aussi la création d'une équipe d'intervention d'urgence (E³RT), équipe inter-entreprise qui doit répondre, n'importe où en Amérique du Nord, à des incidents d'envergure qui exigeraient plus de ressources que celles qu'une seule région ou unité fonctionnelle pourrait fournir. L'équipe d'intervention a organisé des exercices d'envergure mettant en cause tous les secteurs d'activité d'Enbridge, les entrepreneurs et les consultants en intervention d'urgence,

ainsi que des organismes fédéraux, d'État, provinciaux et locaux d'intervention d'urgence.

5 Sécurité au travail des employés et des entrepreneurs :

Ce secteur de rendement inclut le lancement de programmes clés visant à aider à prévenir les incidents, les blessures et les maladies professionnelles. En 2012, nous avons instauré nos règles de survie. Ces six règles de sécurité fondamentale qui s'adressent à nos employés et à nos entrepreneurs reposent sur des incidents antérieurs survenus à Enbridge et portent avant tout sur des aspects comportant des risques élevés entraînant de graves conséquences. Les règles de survie sont d'application obligatoire et chaque membre de l'équipe Enbridge doit les connaître et les appliquer en tout temps. En 2013, nous avons instauré nos principes de santé et sécurité qui précisent notre façon d'aborder la santé et la sécurité à Enbridge et guident nos interventions, nos politiques, nos procédures et notre culture. Les deux programmes conjugués à nos autres initiatives en matière de sécurité visent à renforcer notre culture de sécurité et à nous rapprocher de notre objectif que constituent des activités entièrement sécuritaires.

Ce secteur inclut notre travail qui vise à améliorer continuellement le processus que nous utilisons pour approuver, sélectionner et valider le rendement en matière de sécurité des entrepreneurs avec qui nous travaillons. Il inclut aussi les initiatives que nous pilotons pour appuyer leur sécurité. Nous avons mené la création de tables rondes sur la sécurité de la construction de pipelines au Canada et aux États-Unis qui regroupent les entrepreneurs en construction de réseaux principaux et les principaux propriétaires de pipelines. Ces derniers se réunissent pour discuter des défis à relever et des améliorations qui s'imposent pour hausser le rendement de l'industrie en matière de sécurité. Depuis le milieu de 2012, nous avons tenu six tables rondes au Canada et aux États-Unis.

Le secteur inclut aussi le centre de commande et de formation qu'Enbridge Gas Distribution a ouvert à Markham (Ontario) en 2012. Le centre, qui est conforme aux exigences LEED, contribue à la sécurité des employés et des entrepreneurs en offrant un panorama communautaire urbain réaliste où les travailleurs reçoivent une formation qui leur permet de faire face à des situations réelles comme la recherche d'une canalisation, l'exécution de relevés des fuites ou l'extinction d'incendies, dans un environnement sécuritaire et contrôlé où l'on utilise de l'air comprimé comme gaz naturel. Entre juillet 2012 et juin 2013, le centre a accueilli plus de 15 000 participants parmi les employés et les entrepreneurs d'Enbridge.

6 Sécurité publique et protection de l'environnement

: Ce secteur de rendement inclut nos activités étendues et continues d'approche des propriétaires fonciers et des collectivités situés le long de nos emprises et de communication avec eux pour leur

rappeler la sécurité des pipelines et en particulier celle des activités d'excavation et perturbant le sol. Cette stratégie d'approche nous met en contact avec environ un million d'interlocuteurs par année. Elle inclut la formation en ligne personnalisée que nous offrons aux premiers intervenants et aux organisations de première intervention qui se trouvent à proximité de nos installations afin de les préparer à reconnaître les incidents dans nos réseaux et à y répondre de façon sécuritaire et efficace. Nous avons offert la formation, basée sur un programme mis sur pied par la National Association of State Fire Marshals, à presque 8 800 organisations de première intervention de l'Amérique du Nord.

Innovation

Nous sommes continuellement à l'affût de façons innovatrices d'améliorer nos capacités en prévention et détection des fuites. Nous investissons aussi dans des entreprises et des projets comportant des technologies émergentes qui nous aideront à contribuer à un avenir énergétique plus propre. Voici un aperçu de certains de nos investissements dans ces deux catégories.

Investissements dans les techniques innovatrices de prévention et de détection des fuites : Comme notre activité fondamentale consiste à transporter des hydrocarbures liquides en toute sécurité, nous améliorons continuellement nos méthodes de prévention et de détection des fuites et nous investissons régulièrement et de plus en plus dans des technologies innovatrices depuis 2010. Suit un aperçu de certains des investissements en prévention et détection que nos secteurs d'exploitation Oléoducs, Transport de gaz et Distribution de gaz – y compris Enbridge Gas Distribution (EGD) – ont effectués en 2013.

Oléoducs

Le secteur Oléoducs s'est concentré sur la recherche, l'essai et l'évaluation des meilleures technologies nouvelles de détection des fuites disponibles sur le marché. Dans ce travail, le secteur Oléoducs visait notamment à trouver les meilleurs systèmes possibles de surveillance computationnelle des pipelines (SCP).

Les systèmes de SCP sont des systèmes informatisés qui utilisent des mesures des pipelines pour détecter la présence de fuites. Jusqu'à maintenant, le secteur a repéré plusieurs technologies qui pourraient compléter le système actuel de détection des fuites d'Enbridge et assurer une capacité supplémentaire de protection et de surveillance, et il en a fait l'essai pilote. Northern Gateway Pipelines s'est engagée à installer des systèmes jumelés de détection des fuites comme mesure de sécurité secondaire et cherche

actuellement un système de SCP qui, conjugué à notre système actuel, fournira à nos contrôleurs de pipelines les meilleures données possibles sur les indicateurs de fuites.

Le secteur Oléoducs évalue aussi des technologies commerciales de détection de fuites très minimales.

Par exemple, le secteur évalue actuellement des outils d'inspection interne acoustique, des systèmes à ondes de pression et des systèmes à base de capteurs externes. Il étudie aussi une technologie prometteuse qui utilise les câbles à fibre optique à la fois comme microphone pour écouter des sons produits au début d'une fuite et comme thermosonde localisée qui nous permettra de détecter les variations de température du sol causées par le rejet de produit d'un pipeline.

Afin d'évaluer ces technologies dans des conditions quasi réelles, le secteur a établi, avec une société de recherche, un partenariat pour concevoir et construire une installation d'essai de calibre mondial. En 2013, d'autres exploitants de pipeline se sont engagés à appuyer cette initiative.

Dans le domaine de l'intégrité des pipelines, le secteur Oléoducs a créé des « cartes routières » qui guident ses investissements dans la recherche, la mise au point et l'innovation afin de pouvoir produire les améliorations visées dans ses principaux domaines d'activité :

- évolution de la technologie d'inspection interne;
- technologie d'inspection des canalisations « impossibles à racler » (pipelines où il est impossible d'utiliser des outils d'inspection interne appelés « racleurs »);
- gestion des menaces à l'intégrité.

Le secteur a aussi mis au point des systèmes de gestion afin d'aider à déployer les technologies à mesure qu'elles deviennent prêtes à utiliser.

En 2013, le secteur Oléoducs a de plus étudié diverses technologies d'intégrité des pipelines qui pourraient améliorer les techniques d'inspection, y compris les suivantes :

- Tomographie magnétique, technologie d'inspection des pipelines dont le secteur évalue actuellement l'efficacité avec laquelle elle nous aide à repérer les défauts dans les canalisations « impossibles à racler » ou difficiles à inspecter, que nous ne pouvons inspecter au moyen d'outils d'inspection interne à cause du diamètre de la canalisation et de sa configuration. En 2013, nous avons procédé à des essais pratiques de cette technologie. Si elle passe les tests, nous pourrions l'utiliser pour améliorer nos inspections des pipelines et la fiabilité globale de notre réseau.
- Armadillo est une technologie innovatrice qui pourrait nous aider à améliorer le suivi hors sol de nos outils d'inspection interne. Nous en avons fait l'essai pilote

en 2013 et si nous jugeons la technologie efficace, nous pourrions l'utiliser pour suivre à distance nos outils d'inspection interne, ce qui permettrait de réduire le nombre d'employés nécessaires pour procéder aux inspections sur le terrain.

- Un véhicule sous-marin autonome (VSA) dont nous avons fait l'acquisition en 2013 nous permettra de cartographier le fond des points de franchissement de cours d'eau. Jumelé à une technologie de détection sous-marine, le VSA pourra nous aider à saisir de l'information sur les interactions entre les pipelines et le lit de cours d'eau, et à établir le profil des courants.

Transport de gaz

Au cours de l'été 2012, le secteur Transport de gaz s'est trouvé au cœur d'une importante démonstration sur le terrain à Mineral Wells, Texas, qui a mis en vedette certaines des technologies les plus récentes de détection des fuites. Participaient aussi à la démonstration, outre les fournisseurs, des experts du Petroleum Research Council International (PRCI), l'industrie, des représentants du secteur et d'autres secteurs d'activité d'Enbridge. Les essais ont comporté des fuites de gaz simulées contrôlées dans un tronçon du réseau de gazoduc du secteur. Un des fournisseurs utilisait une technologie au laser pour détecter les émissions de gaz tandis qu'un autre utilisait la réfraction et la réflexion de la lumière du jour pour mesurer les changements de la qualité de la lumière afin de détecter les fuites. Un autre encore a utilisé un détecteur de gaz pour prélever des échantillons d'air afin de détecter les traces de gaz qui pourraient indiquer une fuite possible.

En 2013, le secteur Transport de gaz a commencé à étudier l'application de la technologie SmartBall, balle intelligente mise au point à l'origine pour trouver les petites fuites internes causées par la corrosion dans les conduits d'eau. Cette technologie pourrait être applicable aussi aux oléoducs. De la grosseur d'une balle molle environ, la SmartBall contient un cœur métallique rempli d'instruments, entouré d'une coquille protectrice en mousse. Introduite dans la canalisation par un petit orifice, la balle se déplace dans la canalisation avec le produit, et l'on utilise un ordinateur intégré pour écouter les signaux acoustiques produits par des fuites minuscules ou des défauts structurels. Les résultats de l'inspection effectuée par la SmartBall sont saisis sur une carte mémoire que l'on récupère pour analyser les données par la suite.

Dès que la balle intelligente entend une fuite, elle en marque l'emplacement afin de permettre aux analystes de procéder par la suite à une évaluation physique complète de la canalisation. La balle intelligente est facile à introduire dans des pipelines en service et à récupérer par la suite de façon rentable. Le secteur a déjà réussi à déployer la technologie dans ses oléoducs.

Le secteur évalue aussi l'utilisation de minuscules microcapteurs mus par protection cathodique – technique électrochimique utilisée pour contrôler la corrosion des pipelines. Il est possible d'intégrer les capteurs dans les pipelines pour contrôler tout un éventail de données du pipeline en temps réel.

Le secteur s'intéresse aussi à la mise au point toute nouvelle de « gaines intelligentes » – gaines de conduite en polyéthylène de haute densité (PEHD) dotées de capteurs. L'industrie met déjà en place des gaines en PEHD afin de créer une barrière protectrice dans les canalisations en métal aux endroits à risque élevé de corrosion. Le secteur utiliserait les détecteurs supplémentaires pour suivre la pression, les contraintes et les températures des canalisations.

Distribution de gaz et Enbridge Gas Distribution (EGD)

La détection systématique des fuites constitue une priorité de premier plan pour le secteur Distribution de gaz et pour EGD. Tous les jours, des équipes du secteur analysent la surface à la recherche de signes minuscules de fuites provenant du vaste réseau souterrain de canalisations du secteur afin de repérer toute détérioration du réseau.

En 2013, des travailleurs d'EGD ont effectué des relevés de détection des fuites sur 10 269 kilomètres (6 380 milles) de canalisations maîtresses dans sa zone de franchise – ce qui représente environ le quart de son réseau. Ils ont aussi inspecté presque 448 000 « points de service » (conduites de gaz utilisées pour transporter le gaz des canalisations principales aux résidences des clients).

Afin d'effectuer les relevés, les équipes d'EGD ont patrouillé à pied ou à bord de véhicules dotés d'équipement spécial de détection des fuites. Leur trousse d'équipement de relevés à main inclut des appareils à ionisation de flamme, des détecteurs optiques et à rayons infrarouges de gaz et des échantillonneurs de gaz au laser à distance. Dans beaucoup de relevés mobiles d'EGD, on utilise un détecteur optique monté sur véhicule qu'EGD a aidé à mettre au point au cours de la décennie 1990. Basés sur la spectroscopie par absorption des infrarouges, les appareils émettent une source lumineuse et mesurent l'interaction entre les molécules de gaz et la lumière afin de détecter toute trace de gaz de fuite.

Ces méthodes continuent de produire des résultats fiables et sont actuellement considérées comme la norme de l'industrie ou mieux, mais EGD est constamment à la recherche de technologies innovatrices plus efficaces et précises de détection des fuites.

En août 2012, EGD a participé à une évaluation et à un essai sur le terrain dirigés par l'industrie et portant sur un analyseur par spectroscopie à cavité de type « ring-down » (CRDS). Cette nouvelle technologie mesure les concentrations de méthane dans un échantillon en fonction de l'absorption de la lumière d'un laser, méthode de détection des fuites de gaz

naturel qui devrait être très sensible et spécifique. Dans le sillage de cette initiative de recherche, EGD a maintenant acheté de nouveaux analyseurs de méthane CRDS fabriqués par Los Gatos Research (LGR) et procède à des essais sur le terrain afin de déterminer la façon optimale d'intégrer cette technologie dans nos méthodes actuelles de relevés des fuites. Nous avons installé un des analyseurs de LGR dans une fourgonnette du parc d'EGD dotée d'autres technologies pour aider à localiser l'orientation et la puissance d'un signe indicateur de fuite. Jusqu'à maintenant, on a réussi à vérifier, tout en roulant à vitesse normale dans la circulation, la capacité de la technologie de détecter de loin les fuites de gaz naturel. Des études en cours visent à déterminer le rayon de détection de ce système CRDS dans toutes sortes de conditions environnementales et aussi à préciser quand le système ne réussit pas à détecter adéquatement un signe de fuite. L'analyseur CRDS peut aussi servir à déterminer l'espèce de méthane qui est détectée (c.-à-d. gaz de pipeline par rapport au gaz des marais ou à d'autres sources microbiennes de méthane). Des travaux en cours portent sur l'intégration de la technologie CRDS dans d'autres technologies, logiciels personnalisés et systèmes TI d'EGD.

Outre les technologies de détection des fuites, EGD a établi, avec 3-GIS LLC, un partenariat pour mettre au point un nouveau système de gestion des relevés de détection des fuites (SGRF). Le nouveau système, qui doit être déployé au début de 2014, orientera plus clairement nos inspecteurs vers les actifs où il faut effectuer des relevés en fournissant de l'information détaillée et une vue géospatiale des actifs en cause. Le système nous permettra aussi de mesurer plus précisément la conformité des programmes de relevés des fuites et accroîtra notre capacité de prendre des décisions sur l'intégrité de nos pipelines.

EGD est aussi un chef de file de l'évaluation des technologies à fibre optique de prévention des dommages. En 2014, EGD réalisera un essai pilote le long d'un tronçon de pipeline de renforcement haute pression NPS 24 dans la région d'Ottawa. Le projet vérifiera la capacité du système de détecter les menaces découlant d'excavation manuelle et mécanique bien avant tout dommage et de déclencher l'alarme tout en réduisant au minimum le nombre des fausses alarmes. EGD a établi, avec d'autres services publics et partenaires du secteur de l'énergie de l'Amérique du Nord, des partenariats dans le cadre de ce projet innovateur qui permettra de comparer les capacités de trois différents systèmes de surveillance à fibre optique dans des conditions d'essai identiques, afin de déterminer les capacités, les forces et les faiblesses de chaque système. Le projet pilote visera à déployer les systèmes les plus efficaces pour protéger les pipelines critiques contre des dommages causés par des tierces parties.

Investissements innovateurs dans des entreprises et des projets : Depuis 2002, la valeur de nos actifs d'énergie renouvelable a pris de l'ampleur pour franchir la barre

des 3 G\$. Sans compter que nous investissons dans les actifs d'énergie renouvelable énumérés sous la rubrique « Énergie et changement climatique » du présent rapport, nous avons effectué les investissements suivants dans des entreprises et des projets qui renforcent notre engagement envers l'innovation :

Investissements (capitaux propres) dans des entreprises

- **Coastal HydroPower Corporation :**
Coastal Hydropower aménage des centrales hydroélectriques au fil de l'eau. Elle utilise une turbine à très faible hauteur de chute (TFH) qui peut servir dans les projets d'aménagement hydroélectrique non conventionnels, y compris des déversoirs de contrôle des eaux, des canaux de navigation, des canaux d'irrigation, des barrages construits dans de petites collectivités et des entrées d'eau municipales. En collaboration avec Coastal, Enbridge a investi, en 2011, dans le projet d'aménagement hydroélectrique au fil de l'eau de Wasdell Falls sur la rivière Severn en Ontario, à environ une heure au nord de Toronto. Le projet actuellement en construction produira 1,65 mégawatt (MW) d'hydroélectricité grâce à des turbines TFH très efficaces.
- **Genalta Power Inc. :** En 2010, Enbridge a investi dans Genalta Power Inc., société canadienne fermée propriétaire et exploitante de centrales d'énergie indépendantes qui produisent et vendent de l'électricité écologique produite à partir de sources d'énergie de récupération. Genalta collabore avec les propriétaires pour fournir de l'énergie écologique de base, accroître l'efficacité des centrales, réduire les coûts d'exploitation, obtenir des crédits relatifs aux gaz à effet de serre et réduire les émissions, et produire de l'énergie durable à long terme. Genalta saisit aussi les possibilités qu'offre le marché indépendant de l'énergie en mettant en valeur des installations de génération d'énergie fiables, rentables et écologiques.
- **Sea NG Corporation :** En 2010, Enbridge a investi dans Sea NG, qui est en train de mettre au point un système de transport de gaz naturel comprimé par bateau. La technologie ouvrira de nouveaux débouchés permettant de transporter des volumes de gaz trop faibles pour rendre économiquement faisable le transport sous forme de GNL. Le gaz sera gardé dans des modules spécialisés appelés coselles (contraction des mots anglais « coiled pipes » et « carousel ») conçus pour contenir d'importants volumes de gaz naturel comprimé. La technologie Coselle^{MC} de Sea NG pourra aussi réduire les émissions de GES en remplaçant le diesel actuellement utilisé sur de nombreux marchés.
- **N-Solv Corporation :** Enbridge a investi dans N-Solv en 2001. La technologie d'extraction du bitume de N-Solv s'appuie sur la réussite commerciale du procédé de séparation gravitaire stimulée par injection de vapeur (SGSIV). On injecte dans la chambre de séparation gravitaire d'une exploitation de sables bitumineux de la vapeur de solvant chauffée plutôt que de la vapeur d'eau, ce qui permet d'extraire du bitume les éléments constitutifs de valeur tout en laissant l'asphalte problématique.
- **Value Creation Inc. :** En 2005, Enbridge et Value Creation ont annoncé une alliance stratégique de mise en valeur de l'infrastructure énergétique des sables bitumineux. Le groupe d'entreprises Value Creation se spécialise dans la mise au point d'améliorations de la transformation des sables bitumineux.
- **Hydrogenics Corporation :** En 2012, Enbridge a conclu avec Hydrogenics un partenariat pour mettre au point des moyens de stockage d'électricité à grande échelle. La technologie d'électrolyse de l'eau mise au point par Hydrogenics peut transformer en hydrogène l'énergie renouvelable excédentaire et le savoir-faire acquis par Enbridge comme propriétaire et exploitant de gazoducs permettra au partenariat d'offrir au secteur de l'électricité une capacité saisonnière de stockage d'électricité. La technologie pourrait être particulièrement avantageuse sur les marchés qui disposent de vastes quantités d'énergie renouvelable provenant de sources intermittentes comme le vent. En convertissant l'électricité en gaz et en stockant le gaz dans de vastes réseaux de gazoducs, on peut stocker davantage d'énergie renouvelable pendant des périodes prolongées, ce qui augmente le volume d'énergie propre à la disposition des consommateurs.
- **Morgan Solar Inc. :** En 2011, Enbridge a investi dans Morgan Solar, entreprise de technologie solaire de la prochaine génération. L'investissement d'Enbridge doit aider Morgan Solar à commercialiser une nouvelle gamme de panneaux photovoltaïques de concentration (PVC) qui utilisent des lentilles de plastique pour augmenter la puissance produite par les photopiles. Cette technologie constitue un moyen innovateur de produire de l'énergie solaire de façon plus efficace, à un coût moindre et en laissant une empreinte environnementale moindre.
- **Syscor Controls & Automation Inc. :** En 2012, Enbridge a investi dans Syscor, entreprise spécialisée dans la commercialisation de capteurs sans fil pour réservoirs d'hydrocarbures. Les capteurs sans fil de Syscor peuvent détecter températures, pression, inclinaison et vapeur, ce qui atténue les risques associés aux

défaillances des réservoirs. Cet investissement dans Syscor nous permet de faire progresser notre vision qui est celle d'être l'exploitant le plus sécuritaire d'installations de transport d'hydrocarbures.

- **Temporal Power** : En 2013, Enbridge a investi dans Temporal Power, entreprise de l'Ontario qui fabrique des systèmes de stockage d'énergie électrique appelés volants d'inertie. La technologie de Temporal est constituée de cylindres d'inertie (volants) qu'un moteur électrique fait tourner à haute vitesse. Les cylindres d'inertie emmagasinent l'énergie électrique sous forme d'énergie cinétique grâce à leur rotation rapide continue. Il est alors possible d'extraire l'électricité au besoin en utilisant l'énergie cinétique pour faire tourner une génératrice. La technologie à réaction rapide offre une solution rentable aux entreprises de services publics et aux producteurs d'énergie pour leur permettre d'équilibrer l'énergie et d'améliorer la qualité de celle-ci dans le réseau électrique.
- **On-Ramp Wireless Inc.** : En 2013, Enbridge a investi dans On-Ramp Wireless, créateur californien de solutions sans fil pour l'automatisation de l'énergie et les communications entre machines. La technologie d'On-Ramp constitue le premier réseau sans fil spécialisé conçu pour relier un grand nombre d'appareils en exigeant très peu de données. Il s'agit d'une technologie puissante qui pourrait permettre de brancher et de surveiller avec efficacité des millions de capteurs, d'appareils de mesure et autres dispositifs industriels non branchés.
- **Smart Pipe Company Inc.** : En 2013, Enbridge a investi dans Smart Pipe, qui met au point, fabrique et installe des canalisations en polyéthylène de haute densité (PEHD) composite, enroulables et de haute résistance. La technologie mise au point par l'entreprise de Katy, au Texas, est très applicable à des endroits difficiles d'accès comme les points de franchissement de cours d'eau et les zones urbaines, car il n'est pas nécessaire de creuser une tranchée pour une emprise. La technologie de Smart Pipe ne compte en outre pas sur l'intégrité structurelle du conduit en acier au carbone dans laquelle elle est tractée.
- **IntelliView Technologies Inc.** : En 2013, Enbridge a investi dans IntelliView, créateur de solutions vidéo intelligentes pour des applications industrielles de surveillance vidéo qui a son siège à Calgary. La technologie de détection des menaces en temps réel est configurable en fonction de tout un éventail d'environnements, y compris des points de franchissement de cours d'eau, des stations de pompage et la sécurité périmétrique.
- **NRGreen Power Limited Partnership** : La chaleur est un sous-produit du procédé de compression du gaz naturel qui permet de le transporter dans des

gazoducs jusqu'au consommateur. Au lieu de laisser la chaleur s'échapper dans l'atmosphère, des unités de récupération de chaleur résiduelle la transforment en électricité sans émission en l'utilisant pour chauffer et condenser les liquides qui actionnent des turbines. L'électricité ainsi produite est alors transmise vers le réseau de distribution d'électricité.

Enbridge s'intéresse à la récupération de la chaleur résiduelle et aux génératrices par l'entremise d'Enbridge Income Fund, propriétaire de 50 % de NRGreen Power Limited Partnership (NRGreen). En vertu d'une entente de 20 ans conclue avec SaskPower, NRGreen a construit quatre génératrices à chaleur résiduelle le long du pipeline Alliance en Saskatchewan. Ces quatre installations combinées produisent quelque 20 MW d'électricité.

Une cinquième station en construction à la station de compression de Windfall d'Alliance près de Whitecourt (Alberta) produira jusqu'à 14 MW d'électricité. Elle devait entrer en service au cours de la deuxième moitié de 2013, mais il y a eu de nombreux retards dans la construction. Nous nous attendons maintenant à ce que les travaux soient terminés au cours du deuxième trimestre de 2014.

Investissement dans des projets

- **Aquistore** : Enbridge est associée dans Aquistore, un des premiers projets canadiens d'étude sur le terrain du stockage de dioxyde de carbone dans une aquifère saline profonde. Le projet basé en Saskatchewan vise à prouver que le stockage de dioxyde de carbone en aquifère saline profonde constitue une solution sûre et efficace pour la réduction des émissions de GES et à évaluer les coûts associés au captage et au stockage du carbone (CSC). Les résultats du projet seront rendus publics de façon à éclairer de futurs projets de CSC et l'élaboration de règlements et de politiques par le gouvernement.
- **Neal Hot Springs** : Le projet géothermique de Neal Hot Springs, dans lequel Enbridge a investi avec US Geothermal Inc., est entré en service à la fin de juin 2012. Le projet, qui produit quelque 22 MW nets d'électricité géothermique renouvelable, est situé dans l'est de l'Oregon, à quelque 145 kilomètres (90 milles) au nord-ouest de Boise. L'énergie géothermique est une énergie renouvelable qui provient du cœur de la terre. Des puits de production amènent l'eau chaude souterraine à la surface. La chaleur tirée de cette eau sert à faire fonctionner une centrale à cycle de Rankine organique. L'eau est ensuite réinjectée sous la surface, où elle est chauffée de nouveau pour utilisation future. L'énergie géothermique est de l'énergie de base, ce qui signifie qu'elle est produite et distribuée au réseau 24 heures sur 24.

Sujet d'importance 1 : Santé et sécurité des personnes

Mise en contexte

Alors que nous cherchons à devenir le chef de file de l'industrie sur les plans de l'intégrité des pipelines et des réseaux, de la sécurité des procédés et de la responsabilité environnementale, nous visons aussi à en être un en santé et sécurité humaines.

Les changements structurels que nous avons apportés à l'entreprise et les nombreuses initiatives que nous avons lancées dans le cadre de notre Plan de gestion des risques d'exploitation (GRE) nous ont permis d'améliorer notre rendement dans les domaines de la sécurité au travail des employés et des entrepreneurs et de celle du public. Nous n'avons pas encore atteint notre but, qui est de constituer une exploitation totalement sécuritaire, mais nous avons établi des politiques, des systèmes et des procédures qui garantissent que nous réalisons continuellement des progrès à cet égard.

Principaux secteurs de performance en 2013

1. Parvenir à une exploitation totalement sécuritaire : zéro blessure et zéro incident

Nous n'avons pas produit un bilan de sécurité parfait en 2013.

Le 31 août, un accident tragique impliquant de multiples véhicules survenu à notre projet de Flanagan South au Kansas a coûté la vie à un entrepreneur et en a blessé gravement un autre. Immédiatement après l'incident, nous avons lancé un programme de sensibilisation du public utilisant des panneaux de signalisation routière et des annonces à la radio pour prévenir le public de l'augmentation de la circulation attribuable aux activités de construction. Nous avons mis à jour nos évaluations des dangers et revu nos pratiques de gestion des déplacements portant sur la formation en conduite préventive, la réduction des limites de vitesse, l'utilisation des feux de détresse, l'arrêt aux intersections non contrôlées, l'évitement des zones à forte circulation, l'évitement des virages à gauche et la réduction au minimum de la circulation des véhicules par le covoiturage. Nous avons aussi mis sur pied un groupe de travail chargé de repérer les possibilités de réduire, dans toute l'entreprise, le nombre d'incidents mettant en cause des véhicules à moteur.

Outre l'incident mentionné ci-dessus, notre performance en santé et sécurité a inclus les éléments suivants :

- 82 blessures consignées chez les employés (comparativement à 87 en 2012);
- 1,14 blessure consignée pour 200 000* heures-employés de travail (comparativement à 1,27 en 2012, ce qui représente une amélioration de notre moyenne de 1,45 sur six ans);
- 0,17 blessure entraînant une absence pour 200 000* heures-employés de travail (comparativement à 0,32 en 2012, ce qui représente une amélioration de notre moyenne de 0,27 sur six ans).

*La formule de calcul du taux de blessure (qu'il s'agisse de blessures consignées ou de blessures entraînant une absence) est la suivante : nombre de blessures X 200 000 / heures-employés de travail, où les 200 000 heures de la formule représentent l'équivalent de 100 employés travaillant 40 heures par semaine pendant 50 semaines par année.

En 2013, nos employés ont travaillé plus de 14,4 millions d'heures, ce qui représente une augmentation de plus de 675 000 heures par rapport à 2012 (13,7 millions d'heures). Nos résultats de 1,14 blessure consignée pour 200 000 heures-employés de travail et 0,17 blessure entraînant une absence pour 200 000 heures-employés de travail ne représentaient pas zéro, mais ils venaient à l'avant-dernier et au dernier rangs respectivement depuis que nous avons commencé à suivre ces statistiques – le tout pendant une période où le nombre d'heures de travail des employés a augmenté.

2. Instaurer une culture de sécurité de calibre mondial

Nous reconnaissons qu'une solide culture de sécurité joue un rôle crucial dans notre capacité d'atteindre notre objectif que constituent des opérations totalement sécuritaires. À cette fin, nous avons intégré délibérément la sécurité et la fiabilité d'exploitation dans notre structure redditionnelle. En 2013, nous avons :

- créé le Comité en matière d'intégrité de l'exploitation (CIE), présidé par notre président et chef de la direction et qui doit rendre compte de la sécurité et de l'intégrité de l'exploitation dans toute l'organisation. Pour en savoir davantage, prière de consulter la rubrique « Gestion des risques d'exploitation » du présent rapport;
- créé l'équipe Sécurité de l'entreprise et Fiabilité d'exploitation, petit groupe qui relève de notre président et chef de la direction et qui doit rendre compte de façon centralisée de l'orientation et de la surveillance stratégiques dans tous nos secteurs d'activité (même si ceux-ci doivent rendre compte directement de la sécurité et de la fiabilité de l'exploitation);
- créé le Comité de sécurité et de fiabilité du conseil d'administration d'Enbridge. Pour en savoir davantage, prière de consulter la rubrique « Gouvernance et conformité » du présent rapport.

Outre les changements structurels, nous avons pris en 2013 de nombreuses autres mesures pour ancrer la sécurité dans notre culture.

Notre équipe de direction a saisi toutes les possibilités de parler de nos objectifs en matière de sécurité. Tout au long de 2013, ses membres ont visité des sites locaux de toute l'entreprise pour écouter les employés et les entrepreneurs et leur faire part de la vision d'Enbridge. Ces échanges ont favorisé la libre circulation de l'information et démontré clairement le « ton donné par la direction ». Ils ont aussi fourni aux membres du CIE des acquis à partager au cours de leurs réunions pour promouvoir ainsi notre culture générale de sécurité.

Nous nous en remettons aux efforts continus de nos équipes de projet pour prévoir les conditions changeantes auxquelles elles font face dans leur travail, nous y adapter, y répondre ou les gérer. En comprenant comment et quand les choses vont bien et en reconnaissant les contributions que les équipes de projet et les groupes de soutien engagés et déterminés apportent en s'assurant qu'ils sont dans la bonne voie, nous changeons les règles du jeu sur le plan des possibilités relatives à la sécurité du rendement.

Nous mettons nos employés et nos entrepreneurs au défi d'innover continuellement, de s'adapter et de définir un nouvel avenir pour leur équipe. Ils le font en exploitant leurs connaissances générales et spécialisées, et l'expérience acquise pour améliorer nos systèmes et nos pratiques. Nous veillons à ce que tous participent.

Nous avons collaboré avec DuPont pour procéder à un sondage sur la perception de la culture de sécurité dans toute l'entreprise en suivant une approche de calibre mondial reconnue qui nous a permis de comparer Enbridge à d'autres entreprises de l'industrie pétrolière et gazière, ainsi qu'aux meilleures entreprises de chaque secteur. Le taux de participation au sondage a atteint 90 %, ce qui indique que nous sommes sur la bonne voie pour instaurer une culture de sécurité indépendante.

Chaque employé d'Enbridge compte maintenant un objectif en matière de sécurité dans les objectifs annuels de son emploi et est évalué en fonction de l'atteinte de celui-ci.

Nous avons instauré dans toute l'entreprise un système commun de gestion des incidents (SGI) qui nous permet d'analyser les tendances et de mettre en commun les leçons apprises entre les services et les secteurs d'activité, ce qui nous aide à devenir une « organisation d'apprentissage ».

Notre secteur Grands projets a inclus des objectifs en matière de sécurité dans les ententes de services de base qu'il signe avec ses fournisseurs. Pour en savoir davantage, prière de consulter la rubrique « Chaîne et pratiques d'approvisionnement » du présent rapport.

Chaque trimestre, nous analysons nos incidents de sécurité de plusieurs points de vue, y compris les parties du corps

atteintes, la nature du traumatisme et la cause profonde. Notre analyse nous amène à prendre des mesures précises pour réduire le nombre des incidents et améliorer le rendement reproductible en matière de sécurité.

Nous obligeons nos entrepreneurs à évaluer les dangers avant de commencer leur travail. Nos inspecteurs revoient les évaluations tous les jours pour assurer qu'elles ont été mises en œuvre.

Nous avons publié notre premier Rapport sur la fiabilité opérationnelle en décembre 2013 et nous en avons distribué plus de 35 000 exemplaires à des intéressés de l'intérieur et de l'extérieur. Notre président et chef de la direction en a envoyé des exemplaires à ses homologues, ainsi qu'à d'autres parties prenantes.

Comme nos employés et nos entrepreneurs s'informent au sujet des pratiques de sécurité auprès de beaucoup d'entreprises différentes, une de nos priorités consiste à inciter notre industrie à adopter une approche uniforme en matière de sécurité. C'est pourquoi nous avons cherché à communiquer avec d'autres entreprises de notre industrie pour déterminer les pratiques exemplaires, les comparer et les diriger. Nous prévoyons partager les leçons que nous avons tirées de nos propres incidents avec toute l'industrie et établir les attentes relatives à la formation de base commune pour tous les postes d'un chantier de construction d'un pipeline.

Nous avons rencontré l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) pour lancer l'exercice de comparaison d'Enbridge à d'autres organisations qui sont des chefs de file mondiaux de la sécurité.

Nous avons élaboré et appliqué un Plan de gestion de crise d'entreprise (PGC) – y compris des protocoles de dépistage et de notification dans toute l'entreprise – qui garantit que nos activités générales sont liées aux plans d'intervention d'urgence et de gestion de crise que chacun de nos secteurs d'activité a maintenant.

Chacun de nos secteurs d'activité évalue la formation dont ses employés ont besoin pour effectuer leur travail en toute sécurité et a créé des descriptions de fonctions spécifiques. À partir de cette information, nous avons établi des matrices de formation qui nous permettent de nous assurer que chaque employé ait la formation et les connaissances qu'il lui faut.

Approche de gestion et contexte

Notre Politique sur l'environnement, la santé et la sécurité régit notre approche en matière de santé et de sécurité.

Nous voulons instaurer une culture de sécurité de calibre mondial – qui ramène le nombre des incidents à zéro, et la priorité que nous attachons à la sécurité est naturelle pour

tout notre effectif constitué d'employés et d'entrepreneurs. À cette fin, nous avons lancé en avril 2013 nos principes de santé et sécurité qui doivent guider nos interventions, nos politiques, nos procédures et notre culture à ce titre. Tous les employés doivent connaître ces principes et les appliquer dans leurs activités quotidiennes.

Les principes de santé et sécurité d'Enbridge sont les suivants :

- Nous pouvons prévenir les blessures, incidents et maladies professionnelles.
- Nous pouvons maîtriser les risques d'exploitation.
- La direction rend compte de la performance en matière de sécurité.
- La sécurité incombe à tous les employés et entrepreneurs.
- L'évaluation et l'amélioration constituent des impératifs.
- Nous encourageons la santé et la sécurité de nos employés hors du milieu de travail.

Les principes de santé et sécurité constituent des attentes fondamentales de tous les employés et entrepreneurs. Ils précisent la voie à suivre pour éliminer tous les incidents, les blessures et les maladies professionnelles. Ils définissent un milieu de travail où la sécurité incombe à chacun, la direction doit rendre compte de la performance en matière de sécurité, l'amélioration continue s'impose, les dangers sont contrôlés et notre engagement de bienveillance dépasse la journée de travail.

Les valeurs de notre entreprise que sont l'intégrité, la sécurité et le respect aident certes à définir qui nous sommes et jettent les bases de notre façon d'aborder nos activités, mais les principes de santé et sécurité concrétisent notre valeur fondamentale que constitue la sécurité. Ils annoncent nos attentes et les obligations des employés en matière de santé et de sécurité à Enbridge.

Les principes de santé et sécurité complètent les six règles de survie que nous avons lancées en janvier 2012 :

- 1 Gestion des risques** : Il faut toujours s'assurer que les risques éventuels ont été analysés et qu'on a reçu l'autorisation nécessaire avant de commencer des travaux.
- 2 Sécurité au volant** : Il ne faut jamais conduire un véhicule ou une machine sous l'effet de l'alcool ou d'une substance qui cause l'incapacité.
- 3 Accès aux espaces clos** : Il faut toujours suivre les procédures d'accès aux espaces clos.
- 4 Perturbation du sol** : Il faut toujours suivre les procédures en vigueur pour localiser, identifier positivement et excaver les installations enfouies.

5 Isolation des systèmes sous tension : Il faut toujours suivre les procédures de verrouillage-étiquetage.

6 Signalement des incidents liés à la sécurité : Il faut toujours signaler les incidents importants liés à la sécurité.

Les principes de santé et sécurité résument notre pensée sur la santé et la sécurité à Enbridge et définissent notre philosophie et notre approche, mais les règles de survie sont concrètes et absolues. Appuyées par une politique et une procédure détaillées, les règles de survie définissent des mesures et des comportements précis imposés à tous les employés et les entrepreneurs d'Enbridge.

À Enbridge, tous les incidents de sécurité, que les autorités de réglementation les jugent à signaler ou non, doivent être signalés aux superviseurs locaux, ainsi qu'à notre service de santé et sécurité pour suivi, établissement des tendances et communications au sujet des leçons retenues possibles.

Pour en savoir davantage

Voir la fiche de données sur la santé et la sécurité des personnes qui sera mise en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 et inclura un lien vers les statistiques complètes d'Enbridge en matière de santé et sécurité, à la fois générales et par secteur d'activité, sur <http://csr.enbridge.com/>. Voir aussi le [Rapport sur la fiabilité opérationnelle d'Enbridge](#).

Sujet d'importance 2 : Intégrité et fiabilité des actifs

Mise en contexte

Il nous incombe de prévenir les incidents, d'assurer la sécurité et de réduire notre incidence sur l'environnement.

Au cours de la dernière décennie, notre secteur Oléoducs a transporté quelque 14 milliards de barils de pétrole brut en affichant un bilan de sécurité de 99,9993 %. Cela ne suffit toutefois pas pour nous. Nous croyons qu'il est possible de prévenir tous les incidents.

Nous voulons devenir les chefs de file de l'industrie au niveau de la sécurité et de la fiabilité de nos pipelines et des installations, ainsi qu'à celui de la protection de l'environnement. Notre leadership dans ces domaines s'applique à toutes nos autres activités et c'est pourquoi nous investissons énormément dans l'intégrité, la fiabilité et l'entretien des actifs, ainsi que dans l'innovation.

Principaux secteurs de performance en 2013

1. Investir dans l'intégrité, la fiabilité et l'entretien des actifs pour prévenir les déversements, les fuites et les rejets dans nos réseaux de transport et de distribution d'énergie

Depuis 2012, nous avons investi plus de 4 G\$ en programmes et initiatives visant à maintenir et à améliorer encore davantage nos pipelines et nos installations dans tous nos secteurs d'activité, y compris 2,4 G\$ en 2013 seulement.

Nous évaluons régulièrement nos pipelines tant par l'intérieur, au moyen de capteurs internes (racleurs intelligents), que par l'extérieur, au moyen de dispositifs de détection et d'excavations d'essai. En 2013, notre secteur Oléoducs a effectué 211 inspections internes et 2 548 excavations relatives à l'intégrité.

2. Investir dans l'intégrité des pipelines et l'innovation en détection des fuites

En 2013, Enbridge a investi dans On-Ramp Wireless Inc., créateur de solutions sans fil qui nous permet d'avoir de meilleurs contacts avec des actifs comme les pipelines de transport et de les surveiller d'une façon plus fiable que les technologies classiques sans fil nous permettent actuellement de le faire.

En 2013, notre secteur Transport de gaz a investi dans Smart Pipe Company Inc., qui a mis au point un nouveau

revêtement interne pouvant servir à remettre en état des pipelines existants. La technologie de Smart Pipe est très applicable à des endroits difficiles d'accès comme les points de franchissement de cours d'eau et les zones urbaines, car elle n'oblige pas à creuser des tranchées pour une emprise. La technologie Smart Pipe inclut aussi un système d'inspection à fibre optique intégré qui permet aux exploitants de pipelines de les surveiller continuellement et de détecter instantanément et de localiser des fuites possibles (à un mètre près), des changements normaux de température, des dommages causés par des tiers ou le mouvement du sol.

Le secteur Distribution de gaz participe activement et continuellement aux activités de consortiums de recherche de l'industrie – plus précisément NYSEARCH et le Gas Technology Institute – pour mettre au point de nouvelles technologies qui appuient la distribution sécuritaire et fiable du gaz naturel. Par exemple, le programme de protection des emprises d'EGD vise à étudier les technologies disponibles de surveillance des pipelines haute pression afin de les protéger contre les dommages causés par les travaux d'excavation. EGD participe actuellement à la mise au point d'un essai d'un système intelligent de prévention des dommages basé sur l'analyse vidéo, ainsi que d'un système intégré de prévention des dommages à base de capteurs.

Approche de gestion et contexte

Notre objectif qui consiste à prévenir les déversements, fuites et rejets provenant de nos réseaux de transport et de distribution d'énergie repose sur notre Politique sur l'environnement, la santé et la sécurité, qui prévoit que « nous visons à ce qu'il n'y ait aucun accident et à ne causer aucun tort à l'environnement ». À cette fin, nous investissons chaque année des sommes importantes dans l'intégrité et l'entretien des actifs. Nous incluons aussi des processus rigoureux pour assurer l'intégrité de nos actifs à tous les stades.

Conception, matériaux et construction : Notre convergence sur l'intégrité et la fiabilité des pipelines commence aux stades de la conception, du choix des matériaux et de la construction. Nous appliquons à tous les grands projets des pratiques et des processus rigoureux au cours de ces stades, dont les suivants :

- Un processus rigoureux et multidisciplinaire de sélection des tracés qui détermine les couloirs des pipelines et l'emplacement des canalisations qui produisent un équilibre acceptable entre les considérations techniques, environnementales et économiques.
- Des normes d'ingénierie et de conception, y compris l'observation de toutes les exigences techniques spéciales qui s'appliquent à des zones comme les points de franchissement de chaussées, de cours d'eau et de ruisseaux.

- Des normes relatives à l'acquisition des matériaux, y compris le choix des matériaux du pipeline, des revêtements anticorrosion et de la protection cathodique.
- Des méthodes de construction qui définissent et atténuent les incidences que les activités peuvent avoir sur l'environnement et accordent aussi une attention particulière aux zones écologiquement fragiles et aux espèces en péril.

Stade de la surveillance et de l'entretien préventif :

La sécurité et la fiabilité des pipelines commencent par la prévention. C'est pourquoi nous surveillons et atténuons les conditions qui peuvent causer des défaillances des pipelines en prenant les mesures suivantes :

- **Détection des fuites :** Nos capacités de détection des fuites atteignent ou surpassent toutes les exigences réglementaires.

Nous utilisons les technologies de détection des fuites les plus récentes. Les méthodes que nous utilisons s'inscrivent dans trois catégories dont chacune a une orientation différente et fait appel à des technologies, des ressources et des calendriers différents. Ces catégories sont les suivantes : contrôle; surveillance visuelle et signalement d'odeurs; et modélisation prédictives. Ces méthodes combinées assurent des capacités de détection des fuites qui se chevauchent et se complètent.

Notre secteur Distribution de gaz connaît mieux les caractéristiques de son réseau de distribution grâce à des études ciblées des risques qui portent sur les actifs. Ces études lui ont permis de mieux attribuer des priorités aux relevés de fuite et aux interventions de réparation en tenant compte des niveaux de risque. On a établi et appliqué de nouveaux protocoles de relevés de fuite en fonction des conditions et les inspections se font par relevés mobiles et à pied. La durée moyenne des réparations des fuites classées « B » (fuites reconnues comme non dangereuses au moment de la détection mais qui exigent des réparations prévues compte tenu du danger futur probable pour éviter les appels du public) a été ramenée à quatre mois en moyenne par rapport à un délai normal de réparation de 15 mois après la découverte.

En 2013, des employés d'Enbridge Gas Distribution (EGD) ont effectué des relevés de fuite sur 10 269 kilomètres (6 380 milles) de conduites de distribution dans sa zone de franchise – ce qui représente environ le quart de son réseau. Ils ont aussi inspecté presque 448 000 « points de service » (tuyaux qui transportent le gaz des canalisations principales à la résidence des clients).

- **Lutte contre la corrosion :** À cause de facteurs environnementaux comme la présence d'eau ou de bactéries, et des produits transportés, les pipelines en acier peuvent rouiller de l'intérieur et de l'extérieur. Nous atténuons la corrosion en :

- utilisant des matériaux de grande qualité et des revêtements anticorrosion prescrits au cours de la phase de conception du pipeline;
- utilisant la protection cathodique (courant électrique de faible intensité appliqué à la canalisation, ou anodes sacrificielles branchées directement à la canalisation) afin d'inhiber la corrosion externe des pipelines souterrains;
- utilisant la modélisation pour prédire les taux de propagation de la corrosion dans les pipelines;
- utilisant des inhibiteurs de corrosion spécialisés injectés directement dans le brut transporté pour contrer la corrosion interne;
- prévoyant des contrôles périodiques et des inspections internes pour détecter la présence de corrosion;
- utilisant des dispositifs internes appelés « racleurs » pour nettoyer et inspecter les pipelines de l'intérieur;
- prévoyant des programmes d'excavation et de réparation déterminés par les inspections internes;
- veillant à ce que la teneur maximale en eau et en sédiments de tous les produits transportés ne dépasse pas la valeur prévue dans notre tarif.

Nous sommes continuellement à l'affût de nouvelles méthodes de prévention ou de gestion de la corrosion. Nous aidons actuellement à piloter des travaux de recherche-développement qui feront progresser la protection cathodique, la science du revêtement, les technologies d'inspection interne et les méthodes de contrôle et d'atténuation de la corrosion interne.

- **Gestion des fissures :** La fissuration est un phénomène qui peut se produire dans les métaux, y compris les pipelines en acier.

Nous gérons les fissures tout au long du cycle de vie d'un pipeline – depuis la conception et la fabrication de la canalisation jusqu'à l'exploitation. Nous tenons compte de la fissuration au cours de la conception de nouveaux pipelines lorsque nous déterminons les caractéristiques exigées de la canalisation. Nous inspectons aussi les canalisations neuves pour y repérer les fissures au moyen de techniques d'essais non destructeurs. Nous inspectons les usines afin de nous assurer qu'elles fabriquent pour nous des tuyaux de la plus grande qualité et nous surveillons

les pipelines pour évaluer l'effet que l'apparition ou la propagation de fissures peuvent avoir sur notre exploitation et l'environnement.

Nous sommes déterminés à être à l'avant-garde des progrès de la technologie et de la recherche sur la fissuration et son diagnostic. Nos efforts sont à l'origine de programmes rigoureux de surveillance et de gestion de la fissuration, l'utilisation de technologies d'inspection interne aux ultrasons dans nos oléoducs constituant la principale activité. Au cours des 15 dernières années, nous avons eu de l'influence sur la mise au point de technologies avancées d'inspection interne et de méthodes d'évaluation sur le terrain dans l'industrie. Nous continuons aussi d'explorer l'utilisation de nouvelles connaissances scientifiques et techniques en inspection et nous participons activement à toutes sortes de tribunes de l'industrie qui s'intéressent avant tout à la fissuration.

- **Gestion des dommages** : Les dommages mécaniques décrivent les problèmes que connaît un pipeline comme les bosselures, les rainures, les déformations, les éraflures, etc., que peuvent causer toutes sortes de forces de l'extérieur comme les roches, l'impact de pièces d'équipement au cours de la construction ou l'impact du matériel d'excavation de tierces parties pendant que le pipeline est en exploitation. Ces facteurs peuvent entraîner une pénétration du pipeline au moment où ils se produisent, ou bien l'apparition et la propagation d'une fissure dans le secteur des dommages mécaniques au fil du temps.

Pour gérer les dommages mécaniques, nous devons intégrer les données tirées de plusieurs technologies d'inspection, y compris des diamètres (pour déterminer la taille de la déformation), des outils de détection de la dégradation du métal et des fissures, car chacune d'entre elles produit des détails que nous pouvons utiliser pour détecter et caractériser ces problèmes. En parrainant des projets de recherche conjoints de l'industrie et en assurant leur leadership, nous avons amélioré à la fois les technologies d'inspection interne et les modèles techniques qui caractérisent l'état des canalisations. Nos efforts ont doté l'industrie de meilleures méthodes de gestion des dommages mécaniques causés aux pipelines.

Les dommages causés par des tiers à l'infrastructure des gazoducs constituent la menace opérationnelle la plus importante pour le secteur Distribution de gaz. La prévention de ces dommages améliore la sécurité des travailleurs et du public, ainsi que l'intégrité des actifs de distribution du secteur. Une mesure de prévention clé consiste à fournir de l'information sur l'infrastructure souterraine aux personnes qui veulent effectuer des travaux d'excavation – avant

les travaux. EGD a exercé une influence importante sur l'adoption, en 2012, de la *Loi sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario*. La loi oblige tous les exploitants de services d'électricité souterrains à participer au centre d'appel unique de l'Ontario (Ontario One-Call) qui fournit des réponses aux tierces parties qui veulent effectuer des travaux d'excavation pour quelque raison que ce soit en Ontario. Les intéressés peuvent facilement obtenir l'information dont ils ont besoin en effectuant un seul appel. L'Ontario a été la première province du Canada à adopter une telle loi.

EGD a aussi participé activement à l'élaboration et à l'adoption de règlements efficaces d'application de cette mesure législative.

En 2012, le secteur Distribution de gaz a aussi mis en œuvre un programme de surveillance des excavations très risquées dans le cadre duquel des inspecteurs en prévention des dommages communiquent proactivement avec les entrepreneurs effectuant des travaux d'excavation qui ont par le passé causé de multiples dommages (p. ex., travaux d'excavation profonds sur des égouts et des conduites principales de distribution d'eau). Grâce à ces efforts et à d'autres encore, le secteur a réussi à réduire les dommages normalisés par millier de demandes de localisation, ainsi que les dommages absolus.

- **Inspection des pipelines** : Une technologie sophistiquée d'inspection interne constitue un élément vital de notre programme d'intégrité des pipelines. Nous utilisons des outils d'inspection interne sensibles pour détecter, déterminer et dimensionner des caractéristiques et pour réunir de l'information sur la fréquence et l'emplacement des anomalies des pipelines. Nous enquêtons ensuite davantage sur ces constatations en procédant à des excavations d'inspection sur le terrain. Chaque excavation consiste à excaver un tronçon de la canalisation enfouie et à examiner le tuyau et, au besoin, à le réparer et à le revêtir de nouveau avant de l'enfourer de nouveau. Avant d'entreprendre ces travaux, nous terminons des tests de dépistage pour déterminer les problèmes environnementaux et les mesures qui s'imposent afin de réduire au minimum les répercussions sur les terres, la végétation et la faune. Même si la plupart des anomalies que nous découvrons sont mineures et ne menacent pas l'intégrité ou la fiabilité du réseau, nous analysons tous les résultats. Nous avons en outre une équipe chargée avant tout de mettre au point des outils avancés qui évaluent les outils d'inspection interne nouveaux ou avancés, y compris la mise en service de ces technologies nouvelles.
- **Patrouille des pipelines** : La prévention dépend d'inspections fréquentes qui visent à repérer des problèmes possibles le long des emprises des

pipelines. Nous utilisons des avions, des véhicules terrestres ou des patrouilles à pied pour contrôler régulièrement les tracés de pipelines importants afin de repérer des activités qui pourraient causer des dommages comme des travaux non autorisés d'excavation et de construction et nous intervenons ensuite pour les atténuer;

- **Surveillance de la profondeur** : Nous avons mis en œuvre un programme de surveillance de la profondeur des pipelines afin de nous assurer qu'une épaisseur appropriée de terre recouvre nos grands pipelines. Pour contrôler la profondeur des pipelines, nous utilisons de l'équipement électronique spécialisé qui localise le pipeline et en consigne la profondeur aux 50 mètres. Outre le contrôle de la profondeur des pipelines, nous utilisons aussi un système mondial de localisation (GPS) pour consigner les coordonnées des pipelines et observer l'état des emprises comme le terrain, l'utilisation des terres, les dommages ou les défaillances.
- **Surveillance des installations** : Nous exploitons et entretenons toutes nos installations, y compris les stations de pompage et les terminaux, d'une manière sécuritaire et responsable en utilisant les normes de conception appropriées, des cahiers des charges pour l'équipement et les travaux de construction, des procédures de mise en service, d'exploitation et d'entretien et des inspections ciblées.

Planification à long terme de l'infrastructure : Les diverses mesures de contrôle que nous appliquons nous permettent d'évaluer l'état de nos réseaux de pipelines afin de déterminer et de choisir les façons optimales d'en garantir l'intégrité et la fiabilité à long terme. Nous pouvons, à divers stades, remplacer ou réparer les tuyaux en fonction de facteurs comme la facilité et la sécurité de l'application, des évaluations économiques et des attentes opérationnelles, le tout sans faire aucun compromis sur les plans de l'intégrité, de la fiabilité et de la sécurité.

Innovation

Outre les mesures décrites ci-dessus, nous investissons chaque année dans de nombreuses innovations qui améliorent l'intégrité des actifs et la fiabilité de notre exploitation.

En 2013, notre secteur Oléoducs a participé à 190 projets de recherche-développement (R-D), les a parrainés ou les a dirigés – y compris quatre projets conjoints de l'industrie – dans le domaine de la détection des fuites et de l'intégrité des pipelines.

Les projets axés sur la détection des fuites ont entraîné des investissements de presque 6,3 M\$ tandis que le secteur a consacré plus de 3 M\$ à ceux qui portaient avant tout

sur l'intégrité des pipelines. Nombre des autres projets découlaient de notre participation aux travaux du Pipeline Research Council International (PRCI) auquel le secteur affecte quelque 300 000 \$ par année.

Le secteur Oléoducs choisit les projets de R-D en fonction de la mesure dans laquelle ils pourraient améliorer notre capacité de détecter les déversements et les fuites et d'y réagir, dans laquelle ils pourraient nous aider à prévenir, contrôler ou atténuer des menaces à l'intégrité comme la corrosion, la fissuration et la déformation (p. ex., bosselures ou déformation du tuyau) et dans laquelle d'autres secteurs d'activité pourraient les adopter, y compris les secteurs Transport de gaz, Distribution de gaz et Enbridge Gas Distribution (EGD). Les projets portent sur des domaines aussi variés que la surveillance aérienne, la fibre optique, les outils de détection interne des fuites, les technologies de détection des fuites sur l'eau, les revêtements de pipelines, la prévention de la corrosion, l'évaluation des défauts, la conception basée sur la fiabilité, l'intégrité des installations et la mise au point d'outils d'inspection interne.

La plupart des investissements dans l'innovation effectués par le secteur portent sur des solutions à base de technologies comme la tomographie magnétique. Pour en savoir davantage sur ces investissements, prière de consulter la rubrique « Innovation » du présent rapport.

Le secteur Oléoducs collabore aussi continuellement avec des fournisseurs de technologies d'inspection interne pour améliorer les technologies existantes et chercher des possibilités d'appliquer les technologies de pipeline utilisées dans d'autres industries.

En 2012, EGD a fait disparaître son principal risque pour l'intégrité en terminant les travaux entrepris pour remplacer toutes les canalisations principales en fonte et en acier de son réseau de distribution. Lorsqu'on a installé pour la première fois des réseaux de distribution de gaz naturel (ainsi que des réseaux d'égout et de distribution d'eau) du début jusqu'au milieu des XIX^e et XX^e siècles, les tuyaux mis en place étaient en fonte et en acier nu. Avec le temps, la fonte devient cassante et peut se fissurer, et l'acier nu rouille, ce qui peut entraîner des fuites. EGD a reconnu rapidement le risque que posent ces matériaux et a remplacé la fonte et l'acier nu de son réseau par des tuyaux en acier recouvert et en plastique. Entre le lancement du programme de remplacement des canalisations au début de la décennie 1990 et l'achèvement des travaux en 2012, EGD a remplacé quelque 1 800 kilomètres de tuyau de fonte à Toronto. Il s'agit d'une réalisation énorme compte tenu des défis posés par l'exécution de ces travaux dans un environnement urbain densément peuplé.

Pour en savoir davantage

Voir la fiche de données sur l'innovation au www.csr.enbridge.com. Voir aussi le [Rapport sur la fiabilité opérationnelle](#) de décembre 2013 d'Enbridge.

Sujet d'importance 3 : Préparation et intervention d'urgence

Mise en contexte

Les initiatives portant sur l'intégrité de nos pipelines et de notre réseau contribuent à réduire le risque de déversements, de fuites et de rejets et à en atténuer les répercussions, mais ces mesures ne peuvent éliminer complètement le risque. C'est pourquoi nous avons mis en place des plans intégrés de préparation et d'intervention d'urgence et d'atténuation des répercussions sur l'environnement afin de réagir rapidement et complètement en cas d'urgence.

Nous visons à exploiter nos réseaux en toute sécurité et nous sommes déterminés à prévenir tous les incidents. À cette fin, nous investissons dans de l'équipement et des fournitures d'intervention d'urgence gardés en réserve à des endroits stratégiques le long du tracé de nos pipelines.

Nous donnons aussi continuellement de la formation à nos employés et à nos entrepreneurs, ainsi qu'aux premiers répondants de nos secteurs d'activité partout en Amérique du Nord afin d'aider à les préparer à répondre à un incident éventuel. La formation comporte des centaines d'exercices d'intervention d'urgence et le déploiement d'équipement chaque année : ces exercices mettent à contribution des organismes fédéraux, d'État, provinciaux et municipaux, et permettent de vérifier et d'améliorer nos plans d'intervention afin que nous disposions des connaissances et de l'expérience communes nécessaires pour réagir à tout incident.

Notre engagement en matière de préparation et d'intervention d'urgence inclut aussi le travail que nous faisons pour veiller à ce que le public soit au courant de nos activités et puisse nous aider à prévenir les dommages causés par des tiers à nos installations à la suite de travaux d'excavation non autorisés. Nos efforts de sensibilisation du public aident les propriétaires fonciers, les membres de la collectivité et les premiers répondants à repérer les incidents et à en faire rapport, et leur apprennent aussi à demeurer en sécurité en cas d'incident.

Lorsqu'il se produit un déversement, une fuite ou un rejet, notre grande priorité consiste à assurer la sécurité et la protection des personnes et de l'environnement. Nous élaborons des plans de remise en état avec la contribution des parties prenantes touchées et des organismes de réglementation environnementale. Nous cherchons à répondre à toutes les exigences des organismes de réglementation et des parties prenantes et à remettre les secteurs touchés dans un état acceptable pour la collectivité locale. Nous enquêtons sur chaque rejet pour en déterminer les causes et nous intégrons dans nos programmes de gestion de l'intégrité des recommandations portant sur la prévention et l'amélioration.

Principal secteur de performance en 2013

1. Planter avec succès et continuer d'administrer l'équipe d'intervention d'urgence d'Enbridge (E³RT), le programme Sécurité dans les collectivités d'Enbridge et le programme de formation des intervenants en cas d'urgence

L'équipe E³RT répond à des situations d'urgence d'envergure n'importe où en Amérique du Nord qui exigent plus de ressources qu'une seule région ou un seul secteur d'activité d'Enbridge ne pourrait en fournir. Dans le cadre de notre programme Sécurité dans les collectivités, nous offrons des subventions aux organisations de premiers répondants dans nos secteurs d'activité. Le programme de formation des intervenants d'urgence donne aux premiers répondants une solide assise en intervention d'urgence portant sur les pipelines.

Approche de gestion et contexte

Nous sommes en train d'améliorer nos capacités de gestion des incidents dans toute l'entreprise. Nous voulons saisir, déclarer et gérer les activités de façon uniforme afin de régler les incidents et de réduire la probabilité qu'ils se reproduisent. Notre démarche intégrée et l'application de méthodologies courantes nous permettront de mieux partager l'information entre nos secteurs d'activité et de comparer notre rendement à celui d'autres organisations.

Lorsqu'il doit réagir à des déversements et à des fuites de liquides, notre secteur Oléoducs doit habituellement :

- réduire au minimum l'incidence sur l'environnement par le confinement;
- capter le produit, l'enlever en toute sécurité de l'environnement et prendre des mesures pour l'empêcher de se propager aux végétaux, à l'eau ou au sol non contaminés;
- récupérer un pourcentage élevé du produit et le réinjecter dans nos pipelines;
- éliminer l'eau, le sol et la végétation contaminés dans des installations appropriées d'élimination des déchets;
- déterminer ce qu'il faut enlever en fonction d'un plan intégré de nettoyage, d'analyse et de surveillance de l'environnement, d'inspection physique et d'orientation provenant des organismes de réglementation gouvernementaux;
- collaborer de près avec des experts afin de réduire au minimum les répercussions sur la faune et aider à nettoyer les animaux qui sont entrés en contact avec le produit;

- élaborer et appliquer des plans de remise en état portant sur l'eau, le sol et la végétation avec la contribution des parties prenantes touchées et des organismes de réglementation de l'environnement;
- après avoir déterminé les causes d'un déversement ou d'une fuite, prendre des mesures correctives et appliquer les leçons retenues dans notre réseau en général et transmettre le savoir acquis à l'industrie pipelinère.

Lorsqu'ils doivent réagir à des rejets de gaz naturel, nos secteurs Transport de gaz et Distribution de gaz (y compris Enbridge Gas Distribution, EGD) doivent habituellement :

- repérer le point de fuite;
- assurer la sécurité du public, des employés et de l'environnement;
- isoler la fuite;
- réparer le problème et vérifier que la réparation l'a corrigé;
- effectuer les travaux de remise en état;
- appliquer les leçons retenues et faire part du savoir acquis à l'industrie du gaz naturel.

Il est crucial de réagir rapidement aux fuites afin d'assurer la sécurité du public. EGD a entrepris de réduire son temps de réponse et a réussi à maintenir, depuis juin 2012, un temps de réponse de 45 minutes dans plus de 90 % des cas comparativement à 60 minutes auparavant. Il est aussi crucial de coordonner dûment la réponse aux situations d'urgence entre EGD et des parties de l'extérieur afin de réduire le risque de dommages et de blessures. On prévient donc les premiers répondants chaque fois qu'il y a des dommages. EGD suit de plus une approche basée sur le risque dans l'attribution d'une priorité à la formation des services des incendies afin de se concentrer sur les services qui bénéficieraient le plus d'une formation de sensibilisation au gaz naturel.

En 2013, nous avons continué d'améliorer nos capacités globales de préparation et d'intervention d'urgence, particulièrement en ce qui a trait aux aspects suivants :

- **Dotation en ressources** : Nous avons affecté des ressources pour appuyer la création et la tenue d'un plan d'urgence. Ces ressources comprennent du personnel de soutien de projet et des coordonnateurs régionaux des interventions d'urgence.
- **Programmes** : Nous avons mis au point le système de gestion des urgences et de la sécurité (SGUS), qui attribue les responsabilités à l'égard de la gestion des interventions d'urgence et de la sécurité des actifs, décrit en détail les attentes de la direction et comment nous reconnaissons, comprendrons et gérerons nos activités de préparation et d'intervention d'urgence, de même que les risques pour la sécurité des actifs.

- **Plans** : En août 2013, le groupe des activités américaines du secteur Oléoducs a lancé son nouveau Plan d'urgence intégré (PUI), qui suit un format de planification des interventions d'urgence reconnu par l'industrie et repose sur le Système de commandement en cas d'incident (SCI). Ce système préconise une réponse intégrée et coordonnée et constitue le système commun utilisé par les premiers répondants, les forces armées et les autorités civiles partout en Amérique du Nord pour répondre aux incidents. Notre PUI a été approuvé pour cinq ans par la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA) du département des Transports des États-Unis en juillet 2013. Le PUI d'Enbridge est le premier et le seul plan de l'industrie à subir un examen détaillé, auquel ont participé notamment l'Environmental Protection Agency des États-Unis, la Garde côtière américaine et l'Office national de l'énergie du Canada. Le PUI donne suite aux lacunes définies dans le rapport du National Transportation Safety Board des États-Unis sur le déversement de pétrole provenant de la canalisation 6B en juillet 2010 à proximité de Marshall, au Michigan, et renforce nos capacités d'intervention d'urgence dans le cas de tout incident qui pourrait toucher nos pipelines.

- **Capacité** : Nous avons continué de mettre en place du matériel d'intervention d'urgence dans notre réseau de pipelines et déterminé les endroits où le placer en fonction de critères comme les délais escomptés d'intervention rapide.
- **Formation et exercices** : Nous avons donné de la formation sur le SCI à essentiellement toutes les personnes de notre entreprise qui pourraient jouer des rôles de leaders et d'intervenants au cours d'un incident.

Aussi en 2013, nous avons lancé ou continué d'administrer les programmes suivants de préparation et d'intervention d'urgence :

- **Équipe d'intervention d'urgence (E³RT) d'Enbridge** : Par l'entremise de l'équipe E³RT, les employés de tous les secteurs d'activité d'Enbridge au Canada et aux États-Unis participent à des exercices périodiques d'intervention d'urgence qui visent à tester et à améliorer notre capacité de répondre à des urgences d'envergure. Ces exercices varient des simulations théoriques au cours desquelles les employés discutent de réponses à divers scénarios jusqu'aux exercices de déploiement complet avec des organismes locaux d'intervention d'urgence au cours desquels on utilise l'équipement pour pratiquer les activités de récupération et de nettoyage sur divers terrains et sur l'eau, le cas échéant.

- Programme Sécurité dans les collectivités :**
 Il est prioritaire pour nous de maintenir de solides relations avec des intervenants d'urgence dans nos secteurs d'activité partout en Amérique du Nord. Le programme Sécurité dans les collectivités est un de nos programmes phares d'investissement communautaire dans le cadre duquel nous offrons des subventions aux premiers intervenants, aux services de police et d'incendie, aux services médicaux d'urgence et à d'autres fournisseurs connexes de services de santé qui répondraient à des situations d'urgence dans des communautés situées le long de l'emprise de nos pipelines ou à proximité de celle-ci. Les subventions aident les organisations admissibles à faire l'acquisition de matériel de sécurité neuf, à obtenir de la formation professionnelle et à présenter des programmes d'éducation sur la sécurité dans leur collectivité. Entre le lancement du programme en 2002 et la fin de 2013, les subventions accordées au titre du programme aux organisations de premiers répondants au Canada et aux États-Unis ont totalisé quelque 7 M\$.
- Programme de formation des intervenants d'urgence :**
 Nous avons lancé le Programme de formation des intervenants d'urgence d'Enbridge et de Vector Pipeline aux États-Unis en décembre 2012, à l'intention de plus de 8 000 organismes d'intervention d'urgence. Nous l'avons lancé aussi au Canada en avril 2013, à l'intention de quelque 800 organismes de première intervention. Le programme de formation en ligne comporte des graphiques interactifs en trois dimensions qui aident les premiers répondants à visualiser leur réponse à des incidents mettant en cause des pipelines. Le contenu porte notamment sur les éléments fondamentaux du gaz naturel et présente de l'information sur l'exploitation d'oléoducs, sur la façon de traiter en toute sécurité les produits transportés par les pipelines, les tactiques d'intervention et les scénarios portant sur les pipelines. Le matériel du programme s'inspire de Pipeline Emergencies, programme de formation en intervention d'urgence portant sur les pipelines qui est un chef de file de l'industrie et qui a été mis au point par la National Association of State Fire Marshals (NASFM) aux États-Unis. Nous avons adapté le matériel de la NASFM afin de fournir de l'information spécifique à nos pipelines. En 2013, nous avons aussi lancé un volet du programme portant sur l'approche en personne et créé un nouveau module de formation qui vise les centres 911 chargés des régions où nous sommes actifs et les services d'incendie situés à proximité de nos pipelines et de nos installations.

Sujet d'importance 4 : Déversements, fuites et rejets

Mise en contexte

Des incidents très médiatisés comme notre déversement de pétrole survenu en juillet 2010 dans la rivière Kalamazoo, à proximité de Marshall au Michigan, ainsi que l'examen plus rigoureux et les attentes des organismes de réglementation et des parties prenantes qui évoluent rapidement nous ont incités à refondre nos pratiques et nos politiques sur la sécurité, les déversements, les fuites et les rejets.

Nous adoptons plus précisément l'attitude d'industries comme celles de l'aérospatiale, des lignes aériennes et de la transformation nucléaire et chimique, qui refusent d'accepter qu'un incident est inévitable ou acceptable. Les entreprises de ces secteurs d'activité – et maintenant Enbridge – s'efforcent de devenir ce qu'on appelle des organisations de grande fiabilité (OGF) où l'on pense d'abord aux conséquences de l'échec, où des processus disciplinés sont établis, appliqués et améliorés continuellement et où l'on pratique une solide culture de sécurité.

À cette fin, nous avons adopté des objectifs de zéro incident et de zéro blessure et nous progressons sur notre parcours zéro en redoublant d'efforts afin de réduire les risques d'exploitation.

Profil des déversements, fuites et rejets

La plupart des déversements, fuites et rejets survenus en 2013 ont été :

- de faible volume (moins de 10 barils dans chaque cas);
- confinés dans nos propres installations comme des stations de pompage et des terminaux, n'ont pu pénétrer dans l'environnement naturel et ont été nettoyés rapidement;
- découverts rapidement après leur apparition, ce qui a permis d'y remédier, de les nettoyer rapidement et d'en limiter les conséquences.

Nos déversements, fuites et rejets sont en outre peu fréquents par rapport au volume de produits que nous transportons. Au cours des dix dernières années, le secteur Oléoducs a livré quelque 14 milliards de barils de pétrole brut et de liquides, et ce, en toute sécurité, pour 99,9993 % du volume en cause.

Pour en savoir davantage

Voir le [Rapport sur la fiabilité opérationnelle](#) de décembre 2013 d'Enbridge.

Principal secteur de performance en 2013

1. Parvenir à zéro incident

En 2013, le secteur Oléoducs a enregistré 114 déversements et fuites de produits (liquides) à signaler qui ont totalisé quelque 4 298 barils. Sur ces 114 déversements :

- cinq étaient « importants », que nous définissons comme tout déversement ou toute fuite de produits à signaler qui dépasse 100 barils ou qui entraîne des coûts de nettoyage de 1 000 000 \$ ou plus; voir les rapports qui suivent au sujet de notre réponse à ces cinq incidents;
- 104 représentaient un volume de 10 barils ou moins;
- 100 se sont produits dans des installations d'Enbridge;
- 14 se sont produits sur des emprises d'Enbridge.

Approche de gestion et contexte

Afin d'améliorer continuellement la fiabilité opérationnelle de notre réseau, nous continuerons de mettre en œuvre des mesures préventives, d'enquêter à fond sur chaque déversement, fuite et rejet, y compris ceux qui ne satisfont pas aux exigences minimales obligeant à les signaler aux organismes de réglementation, et nous appliquerons les leçons retenues. Pour en savoir davantage sur les nombreuses mesures et initiatives que nous prenons dans toute l'entreprise afin de réduire le nombre des déversements, des fuites et des rejets, consulter les rubriques suivantes du présent rapport : « Gestion des risques d'exploitation »; « Innovation »; « Intégrité et fiabilité des actifs »; et « Préparation et intervention d'urgence ».

Contexte sur les déversements et fuites de liquides dans toute l'entreprise : Pour toute l'entreprise (y compris les secteurs Oléoducs et Transport de gaz), Enbridge a enregistré, en 2013, 117 déversements et fuites de produits (liquides) à signaler qui ont totalisé quelque 4 325 barils, total ventilé par secteur d'activité de la façon suivante :

- Oléoducs : 114 déversements et fuites, totalisant 4 298 barils;
- Transport de gaz : 3 déversements et fuites, totalisant 27 barils.

L'expression « à signaler » s'entend d'un déversement, d'une fuite ou d'un rejet assez volumineux ou important pour obliger Enbridge à prévenir officiellement un organisme de réglementation. « Produit » s'entend d'un produit d'hydrocarbure commercialisable transporté dans un pipeline, comme du pétrole brut ou du gaz naturel.

Sur les 117 déversements et fuites de produits (liquides) à signaler survenus dans toute l'entreprise :

- 106, soit quelque 90 %, représentaient un volume de 10 barils ou moins;
- 101, soit environ 86 %, se sont produits dans des installations d'Enbridge (sur place);
- 16, soit environ 14 %, se sont produits sur des emprises d'Enbridge ou ailleurs que sur des terrains d'Enbridge (hors site).

Pour les besoins de la comparaison, les déversements et fuites de produits¹ à signaler survenus dans toute l'entreprise au cours des cinq dernières années ont été les suivants :

- 2013 : 117 déversements et fuites totalisant 4 325 barils;
- 2012² : 85 déversements et fuites totalisant 10 224² barils;
- 2011 : 94 déversements et fuites totalisant 2 366 barils;
- 2010 : 91 déversements et fuites totalisant 34 258 barils;
- 2009 : 103 déversements et fuites totalisant 8 441 barils.

¹ À compter de 2013 et dans tous les rapports à venir sur la RSE, nous faisons état seulement des déversements et fuites de produits (c.-à-d. de produits d'hydrocarbures commercialisables comme le pétrole brut et le gaz naturel transportés vers les marchés par un pipeline d'Enbridge) dans nos statistiques sur les déversements et fuites pour toute l'entreprise et nous ne faisons pas état des déversements de non-dénrées comme la saumure. Les statistiques des années précédentes n'ont pas été corrigées pour tenir compte de ce changement.

² Le volume déclaré inclut 4 246 barils de pétrole brut rejetés dans le toit d'un réservoir, ce qui n'a causé aucun dommage à l'environnement. Comme le rejet a été déclaré à l'organisme de réglementation, nous l'avons toutefois inclus dans le volume total.

Contexte sur les déversements et les fuites du secteur

Oléoducs en 2013 : En 2013, le secteur Oléoducs a enregistré 114 déversements et fuites de produits liquides à signaler totalisant quelque 4 298 barils (les 114 déversements et fuites du secteur Oléoducs ont représenté la majeure partie des 117 déversements et fuites survenus dans toute l'entreprise en 2013).

Sur les 114 déversements et fuites du secteur Oléoducs survenus en 2013 :

- les déversements étaient en majorité de faible volume, même si le secteur a enregistré plus de déversements en 2013 qu'au cours de chacune des quatre années précédentes. Environ 91 % des déversements (104) comportaient un volume de 10 barils ou moins;
- 100 d'entre eux, soit quelque 88 %, se sont produits dans des installations d'Enbridge (sur place);
- 14 d'entre eux, soit environ 12 %, se sont produits sur des emprises d'Enbridge ou sont survenus au moins en partie à l'extérieur des limites de l'installation (hors site).

Pour les besoins de la comparaison, les déversements et les fuites de produits à signaler¹ survenus dans le secteur Oléoducs au cours des cinq dernières années étaient les suivants :

- 2013 : 114 déversements et fuites totalisant 4 298 barils;
- 2012¹ : 77 déversements et fuites totalisant 10 178 barils;
- 2011 : 58 déversements et fuites totalisant 2 283,5 barils;
- 2010 : 80 déversements et fuites totalisant 34 122 barils;
- 2009 : 89 déversements et fuites totalisant 8 353 barils.

¹ À compter de 2013 et dans tous les rapports à venir sur la RSE, nous faisons état seulement des déversements et fuites de produits (c.-à-d. de produits d'hydrocarbures commercialisables comme le pétrole brut et le gaz naturel transportés vers les marchés par un pipeline d'Enbridge) dans nos statistiques sur les déversements et fuites pour toute l'entreprise et nous ne faisons pas état des déversements de non-dénrées comme la saumure. On n'a pas corrigé les statistiques des années précédentes pour qu'elles reflètent ce changement.

² Le volume déclaré inclut 4 246 barils de pétrole brut rejetés dans le toit d'un réservoir, ce qui n'a causé aucun dommage à l'environnement. Comme le rejet a été déclaré à l'organisme de réglementation, nous l'avons toutefois inclus dans le volume total.

En 2013, le secteur Oléoducs a transporté quelque 2 milliards de barils de pétrole brut et de liquides dans ses réseaux au Canada et aux États-Unis, ce qui représente un bilan de livraison en toute sécurité de 99,9997 %. En 2012, le secteur a livré quelque 1,8 milliard de barils et a affiché un bilan de sécurité de 99,9994 %.

Contexte des rejets de gaz du secteur Transport de gaz en 2013 : Le secteur a enregistré un rejet de gaz sur place qui a totalisé 0,128 million de pieds cubes standard (MMPCS), volume qui répondait aux critères régissant les incidents à signaler de la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA) du département des Transports des États-Unis.

Contexte sur les déversements, les fuites et les rejets importants d'Enbridge en 2013 : Par « déversement important ou fuite importante », nous entendons tout déversement ou fuite de produit à signaler qui dépasse 100 barils ou entraîne des coûts de nettoyage de 1 000 000 \$ ou plus. Un baril de pétrole équivaut à environ 159 litres ou 42 gallons américains.

Ni le secteur Transport de gaz ni le secteur Distribution de gaz n'ont enregistré de déversements, de fuites ou de rejets importants. Le secteur Oléoducs a enregistré les déversements et les fuites importants suivants en 2013 :

- **Près de Storthoaks (Saskatchewan) :** Le 2 février 2013, quelque 220 barils de pétrole brut ont fui d'un de nos pipelines de collecte situé à Storthoaks. Nous avons fermé sur-le-champ et drainé la canalisation, et signalé la fuite aux autorités réglementaires. La fuite a couvert une superficie de quelque 280 mètres carrés (environ 335 verges carrées) et la contamination souterraine a atteint 2 800 mètres carrés (quelque 3 348 verges carrées). Nous avons récupéré toute la neige contaminée et le liquide en liberté et excavé tout le sol

contaminé que nous avons livré à un établissement de traitement des déchets.

Nous avons coupé le tronçon défectueux du pipeline et nous l'avons envoyé à un laboratoire pour qu'il l'analyse. La fuite avait été causée par des dommages attribuables à la corrosion, causée en retour par la défaillance du revêtement extérieur de la surface de la canalisation. Nous avons remplacé la partie défectueuse, procédé à une inspection interne et remis la canalisation en service le 15 mars 2013. Cet incident n'a pas eu d'effet sur la collectivité, la faune ou l'eau.

- **Cushing (Oklahoma) :** Le 13 mai 2013, environ 2 200 barils de pétrole brut ont fui d'une de nos canalisations principales au terminal sud à Cushing. Même si la fuite est survenue en dehors de la zone de confinement du terminal, le pétrole a atteint une petite lagune de confinement située près d'un de nos réservoirs en passant par un fossé. (Nos installations comportent des bermes et des zones de confinement conçus spécifiquement pour prévenir la contamination hors site.) Le pétrole s'est écoulé de la petite lagune de confinement dans un ruisseau adjacent pour atteindre ensuite une grande lagune de confinement où il a été confiné. Nous avons construit des digues et installé des barrages flottants pour assurer que le pétrole demeurerait à l'intérieur de notre installation. Nous avons enlevé quelque 5 853 mètres carrés (7 000 verges carrées) de matériau touché de la zone de la fuite, de la petite lagune, du ruisseau et de la grande lagune, ainsi que des terres agricoles exploitées sur place. L'incident a entraîné plusieurs pertes de vie et réadaptations chez les animaux. Nous avons terminé le nettoyage le 7 juin 2013 et la remise en état, le 21 juin 2013.
- **Près de Cheecham (Alberta) :** Le 22 juin 2013, à la suite de pluies abondantes qui ont porté les niveaux de l'eau à un record jamais atteint en 100 ans et causé des inondations qui ont fait bouger le sol de l'emprise de notre canalisation 37, quelque 1 300 barils de brut synthétique léger ont fui du pipeline à quelque deux kilomètres (environ 1,3 mille) au nord de notre terminal de Cheecham, qui se trouve à environ 70 kilomètres (45 milles) au sud-est de Fort McMurray. La canalisation 37 fait partie du réseau régional des sables bitumineux d'Enbridge et relie les installations de la région du lac Long à notre terminal de Cheecham.

À cause de la fuite, le pétrole a migré vers la surface et s'est déplacé au sol pour atteindre un lac voisin. Nous avons fermé sur-le-champ la canalisation, prévenu les autorités réglementaires et les collectivités autochtones et métisses de la région et confiné le pétrole dans le lac en utilisant des barrages flottants, ainsi que des estacades et des matelas absorbants. Nous avons aussi mis en place des dispositifs de dissuasion de la faune autour de la zone touchée.

Comme précaution, nous avons aussi fermé les pipelines qui partagent un couloir avec la canalisation 37, y compris les pipelines Athabasca, Waupisoo, Wood Buffalo et Woodland.

Nous avons récupéré le pétrole des zones touchées en utilisant diverses techniques de remise en état. Les travaux ont abouti à l'enlèvement de quelque 6 800 tonnes de terre et de sédiments touchés, ainsi qu'à la collecte et au traitement d'environ 3 000 mètres cubes (environ 3 924 verges cubes) d'eau. Nous avons récupéré environ 93 % du pétrole du secteur.

Parallèlement à nos efforts de remise en état, nous avons procédé à des évaluations environnementales. Ces évaluations ont inclus des analyses visant à quantifier les effets de la fuite sur le sol, l'eau souterraine, les sédiments et l'eau de surface. Nous avons en outre effectué des relevés de la faune, de la végétation, appliqué un programme d'échantillonnage aquatique, un programme de déménagement de la faune amphibie, sans oublier les travaux de nettoyage et d'évaluation des littoraux.

Tout au long de notre intervention, nous avons collaboré de près avec les organismes de réglementation et des parties prenantes locales pour établir un plan intégré d'intervention et de remise en état. Notre intervention a réussi à atténuer les incidences environnementales tout en réduisant au minimum les autres répercussions sur l'environnement local.

Le 11 juillet 2013, nous avons remis en service la canalisation 37 à une pression d'exploitation réduite. Nous avons rétabli la pression d'exploitation normale le 29 juillet 2013, après avoir terminé l'analyse géotechnique.

- **Près de Griffith (Indiana)** : Le 3 août 2013, quelque 140 barils de pétrole brut ont fui de notre terminal de Griffith. La fuite, qui a touché quelque trois hectares (environ 7,33 acres) de terre, a été contenue entièrement à l'intérieur de l'installation d'Enbridge. Nous avons signalé sur-le-champ la fuite aux autorités réglementaires et mobilisé nos efforts d'intervention d'urgence. Il n'y a eu aucune incidence sur la collectivité, la faune ou l'eau locales.

Nous avons récupéré le pétrole des endroits où il s'était accumulé en utilisant des camions-citernes aspirateurs et remis en état les routes et les zones en gravier touchées. Après notre intervention d'urgence et nos travaux de nettoyage, nous avons remis en état les zones touchées. Nous avons excavé quelque 322 tonnes métriques (355 tonnes) de sol touché, que nous avons transporté hors site pour élimination appropriée. Nous avons terminé les travaux de nettoyage et de remise en état du secteur le 14 août 2013.

- **Près de Stoughton (Saskatchewan)** : Le 21 novembre 2013, on a repéré une fuite de pétrole brut sur la canalisation NB-07, près de Stoughton. Nous avons arrêté et isolé sur-le-champ la canalisation et prévenu les autorités réglementaires. Nous avons excavé tout le sol contaminé, que nous avons transporté à une installation de traitement des déchets. On a confirmé que le volume s'établissait à 101 barils. Nous avons coupé la partie défailante de la canalisation que nous avons envoyée à un laboratoire pour qu'il l'analyse. Au moment d'aller sous presse, l'analyse était en cours. Cet incident n'a pas eu d'effet sur la collectivité, la faune ou l'eau.

Pour en savoir davantage

Voir la fiche de données sur les déversements, fuites et rejets au www.csr.enbridge.com. Voir aussi le [Rapport sur la fiabilité opérationnelle](#) de décembre 2013 d'Enbridge.

Sujet d'importance 5 : Énergie et changement climatique

Mise en contexte

Nous reconnaissons que le changement climatique constitue un enjeu mondial critique et nous croyons que pour réduire vraiment les émissions de gaz à effet de serre (GES), les gouvernements doivent collaborer avec l'industrie et les consommateurs afin d'établir des objectifs réels, des politiques publiques et des règlements efficaces clairs et réalistes sur les émissions de GES.

Nous reconnaissons aussi que le changement climatique constitue un enjeu crucial pour nous étant donné que nos activités consistent avant tout à transporter des combustibles fossiles.

Nous ne produisons pas les produits à base de combustible fossile que nous transportons, mais nous comprenons que certaines parties prenantes s'opposent à nos projets de pipelines à cause des liens qu'on établit entre ces projets et le changement climatique. Nous abordons cette grande question en collaborant avec toutes nos parties prenantes et tous les ordres de gouvernement pour nous assurer que notre industrie participe proactivement à l'élaboration et à l'application de solutions au changement climatique. Nous suivons et déclarons publiquement nos propres émissions de GES et nous continuons de prendre des mesures pour les réduire.

Nous sommes aussi en train de diversifier activement nos activités en investissant dans les technologies d'énergies de remplacement et d'énergies renouvelables qui appuient le développement d'une économie à faibles émissions de carbone. Depuis 2002, nous avons investi plus de 3 G\$ dans l'énergie éolienne, solaire, géothermique, dans la récupération de chaleur résiduelle et dans une foule d'autres projets de technologie portant sur les énergies nouvelles qui, globalement, pourraient générer plus de 1 800 mégawatts (MW) d'énergie sans émission et permettre d'éviter quelque 1,6 million de tonnes d'émissions de GES par année. Nous prévoyons accroître cette capacité d'ici 2016.

Alors que nous générons davantage d'énergie renouvelable, nous participons aussi aux efforts déployés pour trouver des moyens de la stocker – en particulier en dehors des heures de pointe – et c'est pourquoi nous investissons dans des technologies qui appuient le stockage d'électricité à grande échelle. En investissant dans ces technologies, nous aidons à promouvoir l'utilisation par la société de sources d'énergies intermittentes comme l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Nous continuons aussi d'appuyer nos engagements relatifs à la neutralisation de notre empreinte écologique. Nos engagements consistent actuellement à planter un arbre pour chaque arbre que nous enlevons, à conserver un acre d'habitat naturel pour chaque acre que nous modifions en permanence lorsque nous construisons de nouvelles infrastructures énergétiques et à générer un kilowatt-heure d'énergie renouvelable pour chaque kilowatt-heure d'énergie supplémentaire que consomment nos projets d'expansion.

Principaux secteurs de performance en 2013

1. Investir dans les technologies des énergies renouvelables et des énergies de remplacement afin de doubler la capacité de production d'énergie propre d'Enbridge en cinq ans, soit de 2011 à 2016

Au Québec, le parc éolien de Lac-Alfred de 308 MW, dans lequel nous détenons une participation de 50 %, a atteint le stade de l'exploitation commerciale en deux temps, soit en janvier et août 2013.

Le parc éolien du Massif du Sud de 153 MW au Québec, dans lequel nous détenons une participation de 50 %, a commencé à distribuer de l'énergie sans émission au réseau du Québec en janvier 2013.

En avril 2013, nous avons acquis une participation de 50 % dans l'aménagement de la centrale éolienne Blackspring Ridge de 300 MW en Alberta, ce qui constituera le plus important projet éolien dans l'Ouest canadien lorsqu'elle sera opérationnelle, ce qui devrait se produire au milieu de l'été 2014.

En juillet 2013, nous avons acquis une participation de 50 % dans le parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin de 82 MW au Québec.

2. Investir dans l'innovation énergétique

En 2013, nous avons investi dans Temporal Power, concepteur et fabricant ontarien de systèmes de stockage d'énergie électrique.

3. Réduire les émissions directes de GES de toute l'entreprise

En 2005, nous avons atteint notre objectif général initial de ramener nos émissions directes de GES au Canada à 15 % au-dessous des niveaux de 1990 et nous avons en fait réussi à les réduire de 18 %. Nous avons par la suite fixé, pour nos activités canadiennes, un nouvel objectif de réduction pour l'année d'inventaire 2010, soit ramener à 20 % au-dessous des niveaux de 1990 les émissions directes de GES et, en 2011, nous avons calculé que nous avions réussi à les réduire de 21 %, principalement en mettant à niveau des installations et de l'équipement. Nous sommes en train de créer des données d'inventaire plus exactes qui nous aideront à établir un niveau de référence plus solide pour fixer de nouveaux objectifs.

Pour notre secteur Enbridge Gas Distribution (EGD) au Canada (mais à l'exclusion des activités de stockage d'EGD), nous avons fixé comme objectif relatif à l'intensité des émissions directes une réduction de 5 % basée sur les émissions de 2011 et le nombre de clients (c.-à-d. le paramètre en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone par nombre de clients). Cet objectif devra être atteint au plus tard en 2015.

Notre secteur Transport de gaz aux États-Unis s'est fixé comme objectif de créer une méthodologie de calcul intégré des émissions de GES dans toutes ses installations pour l'année civile 2015 en utilisant le nouveau Système de gestion des données sur les émissions (SGDE) créé par Enbridge. En utilisant un niveau de référence de 2015, le secteur déterminera si les réductions des émissions de méthane sont réalisables et, le cas échéant, fixera des objectifs à cet égard.

4. Aider les clients à utiliser l'énergie judicieusement au moyen de programmes de gestion de la demande

Les programmes de gestion de la demande d'Enbridge Gas Distribution ont permis collectivement d'économiser, entre 1995 et 2012, un total cumulatif d'environ 7,8 milliards de mètres cubes de gaz naturel, soit d'éviter 14,9 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone. D'autres renseignements suivent ci-après.

Approche de gestion et contexte

Politique sur le changement climatique : En vertu de notre Politique sur le changement climatique, nous sommes déterminés à réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de GES. Nous nous sommes aussi engagés à promouvoir des solutions climatiques à la fois à l'intérieur de

nos secteurs d'activité en particulier et, à un niveau plus général concerté, avec des interlocuteurs et des décideurs de l'extérieur.

Énergies renouvelables et énergies de remplacement : Notre portefeuille d'énergies renouvelables et d'énergies de remplacement est diversifié et grossit. Les participations que nous détenons dans des entreprises de production d'énergie éolienne, solaire, géothermique et de récupération de chaleur résiduelle, ainsi que dans le secteur des piles à combustible/turbodétendeurs, représentent une capacité totale de production de plus de 1 800 MW, ce qui suffit pour répondre aux besoins de quelque 500 000 ménages. Nos investissements dans les énergies renouvelables et les énergies de remplacement permettent aussi d'éviter quelque 1,6 million de tonnes d'émissions de GES par année.

Le tableau qui suit présente un aperçu de nos projets courants portant sur les énergies renouvelables et les énergies de remplacement qui sont opérationnels ou le seront bientôt.

Projets d'Enbridge portant sur les énergies renouvelables

Nom du projet	Type	Capacité totale	Propriété	Lieu	Date de mise en service
<i>(Détenus et exploités à 100 % par Enbridge et ses sociétés affiliées, sauf lorsqu'on indique qu'une propriété/exploitation n'est pas entière.)</i>					
SunBridge	éolienne	11 MW	Enbridge Income Fund (50 %)*	Gull Lake (Saskatchewan)	2002
Magrath	éolienne	30 MW	Enbridge Income Fund (33 %)*	Magrath (Alberta)	2004
Chin Chute	éolienne	30 MW	Enbridge Income Fund (33 %)*	Taber (Alberta)	2006
Cruickshank	éolienne	8 MW	Enbridge Income Fund*	Comté de Bruce (Ontario)	2009
Underwood	éolienne	182 MW	Enbridge Income Fund*	Comté de Bruce (Ontario)	2009
Talbot	éolienne	99 MW	Enbridge Income Fund*	Chatham (Ontario)	2010
Greenwich	éolienne	99 MW	Enbridge Income Fund*	Dorian (Ontario)	2011
Cedar Point	éolienne	250 MW	Enbridge Inc.	Limon (Colorado)	2011
Lac-Alfred	éolienne	308 MW	Enbridge Inc. (50 %)	Amqui (Québec)	2013
Saint-Robert-Bellarmin	éolienne	82 MW	Enbridge Inc. (50 %)	Saint-Robert-Bellarmin (Québec)	2012
Massif du Sud	éolienne	153 MW	Enbridge Inc. (50 %)	Région Chaudière-Appalaches (Québec)	2013
Blackspring Ridge	éolienne	300 MW	Enbridge Inc. (50 %)	Comté de Vulcan (Alberta)	2014
Projet éolien de Keechi	éolienne	110 MW	Enbridge Inc. (100 %)	Comté de Jack (Texas)	2015
Projet solaire de Sarnia	solaire	80 MW	Enbridge Income Fund*	Sarnia (Ontario)	2009 (20 MW) 2010 (60 MW)
Projet solaire Tilbury	solaire	5 MW	Enbridge Income Fund*	Tilbury (Ontario)	2010
Projet solaire Amherstburg II	solaire	15 MW	Enbridge Income Fund*	Amherstburg (Ontario)	2011
Projet Silver State North	solaire	50 MW	Enbridge Inc.	Primm (Nevada)	2012
Neal Hot Springs	géothermique	23 MW	Enbridge Inc. (40 %)	Comté de Malheur (Oregon)	2012

Projets d'Enbridge portant sur les énergies de remplacement

Nom du projet	Type	Capacité totale	Propriété	Lieu	Date de mise en service
<i>(Détenus et exploités à 100 % par Enbridge et ses sociétés affiliées, sauf lorsqu'on indique qu'une propriété/exploitation n'est pas entière.)</i>					
NRGreen Power	récupération de chaleur résiduelle	20 MW	Enbridge Income Fund (50 %)*	Saskatchewan	2008
NRGreen Power	récupération de chaleur résiduelle	10 MW	Enbridge Income Fund (50 %)*	Alberta	2014
Pile à combustible/turbodétendeur	pile à combustible	2 MW	Enbridge Inc.	Toronto (Ontario)	2008

*Par son investissement dans Enbridge Income Fund et sa participation en actions ordinaires et privilégiées dans Enbridge Income Fund, Enbridge Inc. détient une participation de 67,8 % dans le fonds.

Investissements dans l'innovation énergétique : Outre nos investissements dans les projets d'énergie renouvelable, nous investissons aussi dans des technologies et des activités nouvelles qui sont harmonisées stratégiquement avec nos intérêts commerciaux. Deux des entreprises dans lesquelles nous avons investi – Termporal Power et Hydrogenics Corporation – cherchent à mettre au point des solutions de stockage d'énergies renouvelables. Pour en savoir davantage sur ces entreprises, prière de consulter la rubrique « Innovation » du présent rapport.

Efforts visant à réduire les émissions directes de GES : Nous continuons de développer notre stratégie de gestion du dioxyde de carbone, qui inclura d'autres mesures visant à réduire nos propres émissions directes. Comme nos émissions directes émanent en grande partie de nos secteurs Enbridge Gas Distribution (EGD) et Transport de gaz aux États-Unis, nous cherchons particulièrement à trouver des moyens de réduire ces émissions. C'est pourquoi nous avons fixé à notre secteur EGD au Canada (à l'exclusion toutefois de ses activités de stockage) un objectif qui consiste à réduire de 5 % l'intensité des émissions directes compte tenu des émissions de 2011 et du nombre de clients (c.-à-d. que le paramètre consiste en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone par nombre de clients) à atteindre d'ici 2015 (ce qui représente une réduction d'environ 1 % par année et correspond à notre rendement par rapport à l'objectif précédent de ce secteur d'activité). Les émissions directes constituent la majeure partie des émissions de notre secteur d'activité EGD.

Nous avons conçu et mis en place un Système de gestion des données sur les émissions (SGDE), qui réunit des données sur les émissions à la fois de GES et de contaminants atmosphériques. Le système facilitera l'observation des exigences relatives à la production de rapports sur les émissions au Canada et aux États-Unis.

Émissions directes et indirectes de GES d'Enbridge : L'expression émissions directes s'entend des émissions (fugitives, combustion, rejetées dans l'atmosphère) produites par des activités associées à des installations et à des véhicules appartenant à l'entreprise qui sont aussi appelées émissions du champ d'application 1. L'expression émissions indirectes désigne les émissions produites par l'électricité achetée qui se produisent à des installations possédées par une tierce partie et sont aussi appelées émissions du champ d'application 2. Prière de noter que 2012 est l'année la plus récente pour laquelle nous disposons de données.

Oléoducs

Les tableaux qui suivent résumant le total des émissions directes (champ d'application 1) et indirectes (champ d'application 2) de GES associées aux activités du secteur Oléoducs d'Enbridge au Canada et aux États-Unis. Les émissions sont mesurées en tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone (t éCO₂). Nous présentons en outre, dans un tableau distinct ci-dessous, les émissions estimatives de GES du champ d'application 1 pour Vector Pipeline Ltd., société exploitée par le secteur Oléoducs aux États-Unis.

Champ d'application 1 (t éCO ₂)	2012	2011	2010	2009
Oléoducs—Canada	13 072	12 388	12 367	11 971
Oléoducs—États-Unis ¹	4 714	7 282	5 758	2 980
Total	17 786	19 670	18 125	14 951

1 Les estimations du champ d'application 1 qui s'appliquent aux filiales des États-Unis comprennent les émissions de véhicules et les émissions fugitives (CH₄ et CO₂) produites par les activités des terminaux. Les émissions de GES produites par les réchauffeurs de conduites, les pompes à incendie et les génératrices d'urgence sont aussi incluses pour Enbridge Energy, Limited Partnership. L'inventaire du champ d'application 1 n'inclut pas actuellement les émissions produites par le chauffage des bâtiments, le chauffage de l'eau et d'autres petites sources de combustion, mais ces sources sont toutefois mineures par rapport au total des champs d'application 1 et 2 du secteur Oléoducs aux États-Unis.

2 Les données ci-dessus excluent les données sur les émissions provenant de bureaux plus petits des États-Unis parce que les données n'y sont pas disponibles.

Champ d'application 2 (t éCO ₂)	2012	2011	2010	2009
Oléoducs—Canada	1 183 013	1 114 698	1 138 296	1 103 801
Oléoducs—États-Unis	1 598 450	1 573 849	1 630 793	1 624 746
Total	2 781 463	2 688 547	2 769 089	2 728 547

Champ d'application 1 (t éCO₂)	2012	2011	2010	2009
Vector Pipeline L.P.	356 396	383 391	377 010	337 586

- Notes afférentes au tableau : L'estimation du champ d'application 1 pour Vector Pipeline inclut les émissions produites par les turbines à combustion fixes (principalement les turbines à compresseur au gaz), les véhicules, ainsi que les émissions rejetées dans l'atmosphère et les émissions fugitives. Les émissions du champ d'application 2 dans le cas de Vector Pipeline n'ont pas été calculées pour le moment, mais elles seraient comparativement mineures par rapport au profil des émissions du champ d'application 1 de l'entreprise.
- Les données ci-dessus excluent les données sur les émissions de certains bureaux plus petits des États-Unis, parce que les données n'y sont pas disponibles.

Transport de gaz

Le secteur Transport de gaz a mis en service, en 2010, une base de données sur les GES afin de calculer les émissions d'équivalents de dioxyde de carbone. Les émissions calculées par le secteur en 2012 ont été les suivantes :

Champ d'application 1 – Directes—2 194 817 tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone (t éCO₂) comparativement à 2 175 400 tonnes en 2011. L'estimation des émissions du champ d'application 1 établie par le secteur pour 2012 combine les calculs sur les données relatives à la combustion et les estimations basées sur les données relatives aux émissions de 2008 extrapolées aux installations du secteur existant en 2012. Les chiffres sur les GES produits dans le présent rapport sur la RSE ne seront pas les mêmes que ceux que le secteur a déclarés à l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis en mars 2013 pour deux grandes raisons : 1) les chiffres présentés dans ce rapport reflètent les émissions de toutes les installations du secteur tandis que l'EPA des États-Unis exige seulement les déclarations des installations qui dépassent les seuils; 2) la méthode de calcul utilisée pour les installations qui ne sont pas tenues de produire de rapports à l'EPA diffère de celle qu'on a utilisée pour les installations assujetties.

Champ d'application 2 – Indirectes—204 936 t éCO₂ comparativement à 311 846 t éCO₂ en 2011.

La diminution des émissions du champ d'application 2 est attribuable principalement à l'amélioration plus poussée de la base de données sur l'électricité du secteur.

Champ d'application 1 (t éCO₂)	2012	2011	2010	2009
Transport de gaz	2 194 817	2 175 400	1 020 388	1 077 900

Champ d'application 2 (t éCO₂)	2012	2011	2010	2009
Transport de gaz	204 936	311 846	95 327	135 000

Distribution de gaz

Le secteur Distribution de gaz inclut Enbridge Gas Distribution (EGD, en Ontario), ainsi que trois petites entreprises de distribution de gaz : Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick, Gazifère (au Québec) et St. Lawrence Gas (dans le nord de l'État de New York). Les émissions de chacune de ces trois petites entreprises représentent environ 1 % de celles d'Enbridge Gas Distribution.

Champ d'application 1—Émissions directes (t éCO₂)	2012	2011	2010	2009
Distribution de gaz	251 387	269 524	319 486	315 806

Note afférente au tableau : Une nouvelle méthode de calcul a été mise en œuvre en 2011 dans le cas des émissions fugitives de canalisations enfouies. Les émissions antérieures n'ont pas été reformulées et c'est pourquoi il est impossible de les comparer.

Champ d'application 2—Émissions indirectes (t éCO₂)	2012	2011	2010	2009
Distribution de gaz	2 872	2 164	2 616	2 653

Note afférente au tableau : Les chiffres sur les GES des champs d'application 1 et 2 présentés dans ces deux tableaux représentent un écart d'environ 7 % par rapport à ceux que nous avons déclarés au CDP en 2013. L'écart est attribuable à des modifications mineures de la saisie des données que nous avons apportées à notre système de gestion des données sur le carbone depuis la présentation des données au CDP.

Production d'électricité renouvelable et d'électricité de remplacement

Le tableau qui suit résume le total des émissions directes (champ d'application 1) et indirectes (champ d'application 2) de GES associées au secteur de la production d'électricité renouvelable et d'électricité de remplacement d'Enbridge :

Champ d'application 1 (t éCO₂)	2012	2011
Production d'électricité renouvelable et d'électricité de remplacement	480	1 340

Champ d'application 2 (t éCO₂)	2012	2011
Production d'électricité renouvelable et d'électricité de remplacement	778	892

Activités non sectorielles : Le tableau qui suit résume le total des émissions directes (champ d'application 1) et indirectes (champ d'application 2) de GES associées aux bureaux du siège social d'Enbridge.

Champ d'application 1 (t éCO₂)	2012	2011
Activités non sectorielles	2 341	2 509

Champ d'application 2 (t éCO₂)	2012	2011
Activités non sectorielles	2 426	2 253

Notes afférentes au tableau : Avant l'année de rapport 2011, les données relatives aux émissions de GES pour les bureaux du siège social étaient incluses dans les données du secteur Oléoducs.

Nous n'avons pas déclaré les émissions sans importance associées à nos bureaux dans deux de nos immeubles de Calgary.

Initiatives de réduction des émissions de GES d'Enbridge Gas Distribution : Depuis le début de la décennie 1990, EGD a lancé, en Ontario, de nombreuses initiatives visant à réduire les émissions de GES provenant de ses activités de distribution de gaz naturel. Le programme de remplacement des canalisations en fonte de multiples millions de dollars échelonné sur de multiples années, lancé par EGD au début de la décennie 1990 et terminé en 2012, a constitué la plus importante de ces initiatives. Dans le cadre de ce programme, EGD a remplacé quelque 1 800 kilomètres de tuyaux en fonte et en acier nu vieillissants – et fragiles aux fuites – par un tuyau en acier enduit et en plastique, ce qui a réduit les fuites et, par conséquent, les émissions annuelles de GES de quelque 122 000 tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone.

Les efforts soutenus déployés par EGD pour économiser de l'énergie et réduire les émissions de GES produites par l'utilisation du combustible du réchauffeur de conduite – par exemple, l'installation de nouvelles technologies de réchauffage et l'application de stratégies améliorées de contrôle de la température – continuent de produire des réductions.

La gestion par EGD des émissions de GES provenant de ses activités s'étend à de nombreuses autres activités qui sont plus difficiles à quantifier. Par exemple, celles qui découlent de dommages causés par des tierces parties sont réduites par les campagnes de sensibilisation du public, le centre d'appels de l'Ontario, le travail que nous effectuons par l'entremise de l'Alliance ontarienne pour un terrain d'entente et l'installation de soupapes de limitation de débit sur toutes les nouvelles canalisations de service. Les concepts des nouvelles stations comportent aussi maintenant davantage de raccords soudés, ce qui réduit le nombre de raccords à filets ou à bride qui peuvent laisser passer des émissions fugitives.

Depuis 2012, environ 95 % des véhicules légers du parc automobile d'EGD et six de ses camions à benne lourds fonctionnent au gaz naturel, ce qui a réduit les émissions de GES d'EGD de 460 tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone par année comparativement à ce qu'ils produiraient s'ils fonctionnaient à l'essence et au diesel. EGD continue en outre de faire preuve de leadership en poursuivant les efforts visant à rendre ses immeubles conformes à la norme **LEED**, comme c'est le cas de son nouveau centre de formation et de commande situé à Markham (Ontario).

Consommation d'énergie directe et indirecte d'Enbridge : Les réseaux du secteur Oléoducs d'Enbridge au Canada et aux États-Unis utilisent principalement des pompes électriques pour transporter les produits tandis que nos réseaux de collecte, de transmission et de distribution de gaz naturel utilisent du gaz naturel pour les compresseurs qui transportent le gaz dans les gazoducs. Les réseaux de distribution de gaz d'Enbridge en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans l'État de New York fonctionnent à l'électricité et au gaz naturel. Nous utilisons du carburant diesel et du gaz naturel pour actionner les pompes des endroits éloignés le long du réseau de pipeline Norman Wells d'Enbridge dans les Territoires du Nord-Ouest.

Consommation d'énergie directe

Le tableau ci-dessous résume la consommation d'énergie directe associée aux activités des secteurs Oléoducs (Canada), Oléoducs (É.-U.), Vector Pipeline (É.-U.), Transport de gaz, EGD, aux installations d'énergies renouvelables et d'énergies de remplacement d'Enbridge et les bureaux du siège social de la société. Toutes les unités dans ces tableaux sont en gigajoules (GJ). Veuillez noter que 2012 représente l'année la plus récente pour laquelle nous avons des données.

Oléoducs (Canada) (GJ)	2012	2011	2010	2009
Équipement fixe—gaz naturel	78 842	83 300	74 033	84 661
Équipement fixe—propane, diesel	51 903	44 535	43 179	35 745
Équipement mobile—tous les types de carburant	50 467	48 492	63 103	57 205
Total	181 213	176 327	180 315	177 611

Note afférente au tableau : Les données ci-dessus incluent le gaz naturel utilisé à nos bureaux du secteur Oléoducs à Edmonton.

Oléoducs (É.-U.) (GJ)	2012	2011	2010	2009
Équipement fixe—gaz naturel	27 968	79 252	52 237	–
Équipement fixe—propane, diesel	211	82	64	32
Équipement mobile—tous les types de carburant	43 523	42 401	40 585	38 352
Total	71 702	121 735	92 886	38 384

Note afférente au tableau : Les données ci-dessus excluent les données relatives à l'énergie dans le cas de certains bureaux plus petits des États-Unis parce que les données n'y sont pas disponibles.

Vector Pipeline (É.-U.) (GJ)	2012	2011	2010	2009
Équipement fixe—gaz naturel	6 324 572	6 165 554	6 071 251	5 295 566
Équipement mobile—tous les types de carburant	1 377	1 425	1 580	1 364
Total	6 325 949	6 166 979	6 072 831	5 296 930

Transport de gaz (GJ)	2012	2011	2010	2009
Équipement fixe—gaz naturel	34 321 847	–	–	–
Équipement mobile—essence	98 627	95 200	86 457	137 184
Équipement mobile—carburant diesel	504 694	524 867	414 190	153 048
Total	34 925 168	620 067	500 647	290 232

Note afférente au tableau : En ce qui concerne l'entrée « Équipement fixe – gaz naturel », c'est la première fois que nous déclarons ce chiffre, qui couvre la consommation d'énergie de toutes les activités de combustion aux installations du secteur Transport de gaz. Tout l'équipement fonctionne conformément aux meilleures pratiques de gestion, ce qui vise à en maximiser l'efficacité et réduit les émissions excédentaires provenant de ces sources. Les meilleures pratiques de gestion incluent l'entretien de routine recommandé, comme les changements d'huile et de filtre, ainsi que la surveillance du fonctionnement de moteurs en particulier et l'optimisation des conditions d'exploitation.

Distribution de gaz (GJ)	2012	2011	2010	2009
Immeubles et exploitation				
Combustion de gaz naturel	522 793	657 359	540 795	480 362
Parc de véhicules et équipement				
Véhicules diesel	46 438	49 073	50 195	46 154
Véhicules à essence	51 042	53 520	53 499	55 844
Véhicules au gaz naturel	47 358	45 860	50 847	44 534
Total	667 631	805 812	695 336	626 894

Production d'énergies renouvelables et d'énergies de remplacement (GJ)	2012	2011
Équipement fixe – gaz naturel	7 797	24 786
Équipement fixe – carburants liquides	397	410
Équipement mobile – tous les types de carburant	862	907
Total	9 056	26 103

Siège social (GJ)	2012	2011
Équipement fixe – gaz naturel	17 161	16 798
Équipement fixe – carburants liquides	397	410
Équipement mobile – tous les types de carburant	21 648	24 597
Total	38 809	41 395

Note afférente au tableau : Avant l'année de référence 2011, les données sur l'énergie relative aux bureaux du siège social d'Enbridge étaient incluses dans les données relatives au secteur Oléoducs. Enbridge n'a pas fait état des données relatives à la consommation non importante d'énergie associée à ses bureaux dans deux de ses immeubles de Calgary.

Consommation indirecte d'énergie

Le tableau ci dessous résume la consommation indirecte d'énergie associée aux activités des secteurs Oléoducs (Canada), Oléoducs (É. U.), Transport de gaz, EGD, installations d'énergies renouvelables et d'énergies de remplacement d'Enbridge et siège social de la société. Les données sur la consommation d'électricité du réseau de Vector Pipeline (É. U.) n'ont pas été compilées mais elles sont comparativement mineures par rapport à l'utilisation d'énergie directe dans ce secteur de transport de gaz naturel par gazoduc. Toutes les unités mentionnées dans ces tableaux sont en gigajoules (GJ). Prière de noter que 2012 représente l'année la plus récente pour laquelle nous avons des données.

Oléoducs (Canada) (GJ)	2012	2011	2010	2009
Électricité	7 125 134	6 612 792	7 247 633	7 243 904

Note afférente au tableau : Les données ci-dessus incluent l'électricité utilisée dans les bureaux du secteur Oléoducs d'Enbridge à Edmonton.

Oléoducs (É.-U.) (GJ)	2012	2011	2010	2009
Électricité	7 785 871	7 351 434	7 591 274	7 576 462

Note afférente au tableau : Les données ci-dessus excluent les données relatives à l'énergie pour certains petits bureaux des États-Unis parce que les données n'y sont pas disponibles.

Transport de gaz (GJ)	2012	2011	2010	2009
Électricité	1 371 244	1 968 522	601 758	665 399

Enbridge Gas Distribution (GJ)	2012	2011	2010	2009
Immeubles et exploitation				
Électricité	64 583	58 724	71 825	73 261

Production d'énergies renouvelables et d'énergies de remplacement (GJ)	2012	2011
Électricité	13 727	10 345

Siège social (GJ)	2012	2011
Électricité	10 314	9 146

Note afférente au tableau : Nous n'avons pas déclaré les données non importantes sur l'utilisation d'énergie associées à nos bureaux dans deux de nos immeubles de Calgary.

Efforts déployés pour aider les clients à utiliser l'énergie judicieusement dans le cadre de programmes de gestion de la demande : Nous sommes voués à aider les clients à utiliser l'énergie judicieusement. À cette fin, EGD offre tout un éventail de programmes de gestion de la demande conçus pour répondre aux besoins de nos groupes de clients et de nos secteurs de marché. Depuis les propriétaires résidentiels jusqu'aux grands établissements industriels, y compris tout ce qui se situe entre les deux extrêmes, EGD encourage, informe, facilite et incite les clients à adopter du matériel et des méthodes d'exploitation qui économisent l'énergie afin de réduire la consommation de gaz naturel.

Entre 1995 et 2012*, nos programmes de gestion de la demande ont économisé collectivement quelque 7,8 milliards de mètres cubes de gaz naturel au total ou évité 14,9 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone¹. Ces réductions équivalraient à retirer environ 2,9 millions de véhicules de la route² pendant un an ou permettraient de desservir quelque 2,6 millions de foyers³ pendant un an.

* Les résultats de 2012 sont assujettis à l'ajustement des comptes par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

- 1 Suppose que chaque m³ de gaz consommé émet 1,89 kg de CO₂.
- 2 Suppose que l'automobile moyenne produit 5,1 tonnes de CO₂ par année.
- 3 Suppose qu'un client résidentiel type utilise 3 064 m³ par année pour chauffer sa maison et son eau.

Engagements d'Enbridge au sujet de l'empreinte écologique neutre : En 2009, nous avons annoncé un plan visant à réduire notre effet sur l'environnement là où il se fait sentir le plus : sur les arbres que nous enlevons et sur l'habitat naturel que nous modifions en permanence lorsque nous construisons une nouvelle infrastructure énergétique, sans oublier l'énergie que nous utilisons pour alimenter nos projets d'expansion.

Notre objectif consiste à contrer nos incidences sur l'environnement dans les cinq ans de leur survenance en :

- plantant un arbre pour chaque arbre que nous enlevons afin de construire des installations et des pipelines neufs (Un arbre pour chaque arbre);
- aidant à conserver un acre d'habitat naturel pour chaque acre que nous modifions définitivement afin de construire des installations et des pipelines neufs (Un acre pour chaque acre);
- produisant un kilowatt-heure d'énergie renouvelable pour chaque kilowatt-heure d'énergie supplémentaire (au-dessus des niveaux du 31 décembre 2008) consommée par nos projets d'expansion (Un kilowatt pour chaque kilowatt).

En ce qui concerne nos engagements Un arbre pour chaque arbre et Un acre pour chaque acre, au 31 décembre 2013, nous avons :

- enlevé 596 443 arbres et planté 825 445 semis d'arbres;

- perturbé 2 932 acres d'habitat naturel et aidé à conserver 52 303 acres (nous appliquerons l'excédent de 48 611 acres à des projets futurs).

En ce qui concerne notre engagement Un kilowatt pour chaque kilowatt, au 31 décembre 2013, notre production annuelle d'énergie renouvelable s'établissait à 2 802 gigawattheures (GWh). Le 28 février 2014, nous prévoyons que l'exploitation du secteur Oléoducs consommera en 2015 3 609 GWh de plus que le niveau du 31 décembre 2008 et que notre production annuelle d'énergie renouvelable devrait dépasser 4 000 GWh.

Nous revoions actuellement notre programme d'empreinte écologique neutre afin d'y intégrer le savoir et l'expérience que nous avons tirés du programme en cours dans une version qui inclut l'engagement complet des parties prenantes au sujet de l'envergure et de l'orientation futures du programme.

Pour en savoir davantage

Voir les fiches de données sur le changement climatique, les énergies renouvelables, les émissions atmosphériques et la gestion de la demande au www.csr.enbridge.com. Voir notre [Tableau de bord sur l'empreinte écologique](#) pour connaître l'état actuel de nos progrès en la matière.

Sujet d'importance 6 : Engagement des parties prenantes

Mise en contexte

Au cours des dernières années, on note un intérêt considérablement plus vif du public pour la sécurité et les incidents environnementaux dans le secteur énergétique nord-américain. La surveillance est en effet plus rigoureuse de la part du public ainsi que des gouvernements, organismes de réglementation, propriétaires fonciers, médias, actionnaires, collectivités, organisations non gouvernementales et peuples autochtones et amérindiens. Dans certains cas, cet intérêt s'est aussi manifesté par des campagnes d'opposition à des projets ou à des activités en particulier, ce qui a eu une incidence sur les activités commerciales et la réputation de sociétés comme Enbridge.

Si elle veut réussir dans ce contexte, Enbridge se doit de comprendre à fond les points de vue et les attentes de ses parties prenantes. Pour son exploitation, la société aura toujours besoin des licences et des permis délivrés par le gouvernement. Elle requiert toutefois aussi un « permis social » d'exploitation. Nous sommes conscients que pour

obtenir et maintenir notre permis social, nous devons non seulement satisfaire aux exigences réglementaires en fait de consultation des parties prenantes et des collectivités, mais également être en contact constant avec nos parties prenantes pour répondre à leurs attentes.

Nombreux sont les projets pour lesquels nous avons instauré des programmes sur mesure de consultation et de sensibilisation du public. Nous pouvons ainsi nous doter de systèmes de gestion et d'établissement de normes de reddition de comptes qui nous permettent d'interagir avec nos parties prenantes pour comprendre leurs points de vue et réagir à leurs préoccupations de façon appropriée.

Principal secteur de performance en 2013

1. Être sans cesse en contact avec nos parties prenantes par le truchement de nos pratiques et de nos initiatives en matière de relations communautaires

Au début de nouveaux projets, nous interagissons avec nos parties prenantes et les collectivités où nous sommes présents, et nous menons des activités destinées à sensibiliser le public à nos activités courantes et à favoriser sa participation.

Comprendre nos parties prenantes et leurs préoccupations est crucial pour prendre de bonnes décisions d'affaires et atténuer les risques. Il existe un lien direct entre la capacité de réagir avec efficacité aux préoccupations du public et celle de gérer les coûts et les délais des approbations réglementaires. De la même façon, une participation et une sensibilisation importantes des propriétaires fonciers et du public pendant tout le cycle de vie d'un projet améliorent notre rendement sous tous les aspects, de même que notre capacité de trouver des solutions convenant à l'ensemble des intéressés.

Vous trouverez la liste de nos parties prenantes sous la rubrique « À propos d'Enbride » du présent rapport.

En outre, les groupes d'Autochtones et d'Amérindiens sont extrêmement importants pour nous, mais ne figurent pas sur cette liste parce que nous les considérons de façon distincte. Pour en savoir davantage sur nos rapports avec les collectivités autochtones et amérindiennes, prière de consulter la rubrique « Droits et engagement des Autochtones et des Amérindiens ».

Approche de gestion et contexte

Programmes de participation du public : Nous avons des dizaines de grands projets en chantier dans toute l'Amérique du Nord. Qu'il s'agisse de pipelines, de réservoirs de stockage, de lignes de transport d'électricité ou d'actifs d'énergie renouvelable, dès que ces projets sont proposés,

nous préparons et mettons en place des programmes de participation du public.

Les programmes de participation du public sont proactifs, bidirectionnels et consultatifs, et visent à faire connaître et comprendre nos activités, à obtenir la rétroaction des parties prenantes, à répondre aux questions, à découvrir les sujets d'intérêt et les points de vue des membres des collectivités et, dans la mesure du possible, à mettre des changements en œuvre. Dans le cadre d'un programme de participation du public, nous faisons le point régulièrement sur notre projet au moyen de bulletins, de pancartes, de publipostages sur la conformité réglementaire, d'appels téléphoniques, de séances d'accueil dans les collectivités et de visites en personne auprès des propriétaires fonciers, des communautés autochtones et amérindiennes, des résidents, des organisations représentant nos parties prenantes, des fonctionnaires, des chambres de commerce et des médias.

Tandis que certaines parties prenantes préfèrent être informées au début d'un projet, puis ne recevoir des mises à jour que de temps en temps, d'autres ont des préoccupations qui nécessitent des consultations exhaustives. La forme que prennent ces consultations varie; il peut s'agir de négociations avec des particuliers sur des enjeux précis, de groupes consultatifs de plusieurs parties prenantes, de discussions au sujet des occasions économiques avec des entrepreneurs locaux ou de collaborations multipartites visant des objectifs communs.

Voici quelques exemples d'initiatives ayant eu lieu en 2013 :

- visites d'une station de pompage pour présenter la nouvelle canalisation 61 et en expliquer le fonctionnement (Illinois);
- séances impromptues dans des cafés des collectivités, à proximité du pipeline proposé de Norlite (Alberta);
- déjeuners-causeries sur les projets de remplacement de tronçons des canalisations 10 et 11 (Ontario);
- visites du lieu du déversement de 2010 près de Marshall, au Michigan, à l'intention des leaders des collectivités le long de l'emprise du projet Northern Gateway proposé.

Programmes de sensibilisation du public : Ces programmes visent à accroître la sensibilisation des collectivités à propos des pipelines et à souligner l'importance de communiquer avec un centre d'appel unique avant de creuser. Ils ont aussi pour but d'apprendre aux parties prenantes à reconnaître les signes d'une possible urgence pipelinère. Voici deux exemples de programmes de sensibilisation du public :

- **Programme de prévention des dommages :** Nous rencontrons régulièrement les intervenants d'urgence locaux, sociétés d'excavation, écoles, fonctionnaires et autres parties prenantes dans les collectivités le long de nos emprises, afin de leur

transmettre de l'information importante à propos de la sécurité de nos pipelines et de travailler avec eux de façon proactive pour prévenir les blessures, les dommages à l'environnement ou les dommages aux réseaux pipeliniers.

- **Programme Sécurité dans les collectivités et Programme de formation à l'intention des intervenants d'urgence d'Enbridge** : Pour en savoir davantage sur ces programmes, prière de consulter la rubrique « Préparation et intervention d'urgence » du présent rapport.

À l'avenir, nous développerons nos systèmes de gestion des relations avec les parties prenantes afin qu'ils nous permettent de rendre davantage de comptes et de faire un suivi. De plus, nous souhaitons mieux harmoniser le programme Sécurité dans les collectivités aux activités avec les parties prenantes et les collectivités. Enfin, nous avons l'intention de renforcer nos processus d'évaluation pour déterminer les secteurs où nous pouvons améliorer la performance.

Pour en savoir davantage

Voir la fiche de données sur la participation des parties prenantes, qui sera mise en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 au www.csr.enbridge.com.

Sujet d'importance 7 : Droits et engagement des Autochtones et des Amérindiens

Mise en contexte

Nous nous efforçons, avec constante et rigueur, de respecter les normes les plus rigoureuses sur les droits de la personne dans tout notre travail. Cet engagement s'applique à tous les aspects de nos activités, mais il est particulièrement pertinent aux relations importantes que nous avons avec les collectivités autochtones et amérindiennes.

Plus de 60 collectivités des Premières Nations se trouvent le long de nos emprises au Canada seulement. Au Canada et aux États-Unis, la mise en valeur de l'infrastructure énergétique oblige à mettre à contribution les Autochtones et les Amérindiens qui vivent et travaillent dans les secteurs où se produit l'aménagement.

Au Canada, les Autochtones ont de plus le droit protégé par la constitution d'être consultés si une décision gouvernementale peut avoir un effet sur des droits issus de traités ou sur d'autres droits autochtones. C'est pourquoi le promoteur du projet et l'État (les gouvernements fédéral et provinciaux) reconnaissent que les groupes autochtones sont distincts d'autres parties prenantes. Les groupes autochtones peuvent contester les décisions d'autorités réglementaires ou en appeler s'ils ne sont pas satisfaits de la décision du point de vue des droits et des titres de propriété.

Aux États-Unis, conformément à l'article 106 de la National Historic Preservation Act, le gouvernement fédéral doit consulter des tribus amérindiennes reconnues et d'autres organismes désignés au sujet des projets qui peuvent avoir des effets indésirables sur des propriétés historiques. En vertu de la loi fédérale, le Bureau of Indian Affairs des États-Unis doit accorder une emprise avant qu'une entreprise puisse construire sur toute réserve indienne, sur des terres détenues en fiducie pour une tribu, une bande ou un Indien en particulier ou sur des terres détenues par des particuliers indiens ou des tribus ou des bandes indiennes qui sont assujettis à des contraintes au niveau de l'aliénation.

Étant donné notre engagement envers les droits de la personne et le cadre de réglementation qui régit nos activités, nous avons l'intention d'échanger régulièrement, de façon uniforme et respectueuse, avec les collectivités autochtones et amérindiennes pendant la durée de nos projets – depuis la planification et l'approbation réglementaire jusqu'à la mise en exploitation et pendant celle-ci. Pour reconnaître nos efforts, le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA) a accordé en 2013 à Enbridge son certificat argent pour relations progressistes avec les Autochtones (RPA) qui reconnaît l'excellence dans les relations avec les Autochtones dans les domaines de l'emploi, de l'expansion des affaires, de l'investissement communautaire et de l'engagement communautaire.

Notre travail a produit de nombreux exemples de consultation, de participation et de collaboration fructueuses avec des collectivités autochtones et amérindiennes, mais nous avons des défis importants à relever. Des collectivités, par exemple, se sont opposées à certains de nos projets pour certaines raisons. Pour en savoir davantage, prière de consulter la rubrique « Discussion sur les défis importants et notre réponse » du présent rapport.

En dépit des défis, nous continuons de chercher des moyens de collaborer et de trouver un terrain d'entente avec ces groupes importants et nous présentons dans ce rapport de nombreuses initiatives liées à cet objectif.

Principaux secteurs de performance en 2013

1. Respecter les valeurs et les droits des Autochtones et des Amérindiens en consultant et en mettant à contribution les collectivités qui se trouvent à proximité de nos projets et de nos activités ou qui sont touchées d'une façon importante par eux

Afin de protéger les droits de la personne et de nous conformer aux exigences réglementaires du Canada et des États-Unis, nous évaluons les incidences sociales, économiques et environnementales éventuelles de tous nos projets en procédant à des études socioéconomiques et environnementales au cours desquelles nous tenons compte des facteurs suivants :

- les éléments biophysiques de l'environnement terrestre et marin, y compris des récepteurs clés qui pourraient être touchés;
- les retombées économiques du projet, y compris ses effets sur l'économie nationale et régionale;
- les droits et les intérêts des Autochtones et des Amérindiens, y compris l'utilisation que les Autochtones ou les Amérindiens font actuellement des terres et des ressources à des fins traditionnelles;
- la sécurité des travailleurs du projet et celle des collectivités où le projet fonctionnerait;
- les incidences possibles sur la santé humaine, y compris les changements de l'environnement naturel qui pourraient avoir un effet sur la santé physique des personnes.

Dans l'évaluation de ces divers aspects, nous les abordons aussi du point de vue de notre [Politique sur la RSE](#) et de notre [Politique sur les Autochtones et les Amérindiens](#) en vertu desquelles :

- Nous reconnaissons que les gouvernements ont l'obligation première de promouvoir et de protéger les droits de la personne, et que nous collaborerons avec les gouvernements et leurs organismes pour appuyer et respecter les droits de la personne dans notre sphère d'influence.
- Nous respectons les droits, les terres, les sites patrimoniaux, les protocoles environnementaux et le savoir ancestral des Autochtones et des Amérindiens et nous sommes voués à une approche uniforme et minutieuse de la consultation, de la participation et du partage des retombées.
- Nous ne tolérerons pas les violations des droits de la personne, nous ne nous livrerons à aucune activité qui sollicite ou encourage la violation de ces droits et nous n'en serons pas complices non plus.

- Nous chercherons toujours à instaurer la confiance, à produire des avantages mutuels et à respecter clairement la dignité humaine et les droits de la personne dans toutes les relations que nous établissons, ce qui comprend le respect des cultures, des coutumes et des valeurs des personnes et des groupes.

Nous cherchons en outre à améliorer notre rendement à l'égard de tous ces aspects en respectant les engagements que nous avons pris comme signataires du [Pacte mondial des Nations Unies \(PMNU\)](#) et partisans des [Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#).

2. Aider à atteindre des buts bénéfiques pour les deux parties en collaborant avec les collectivités autochtones et amérindiennes pour créer des débouchés

Nous avons collaboré avec des collectivités autochtones et des entreprises appartenant à leurs membres au Canada et aux États-Unis pour les aider à avoir accès à plus de 58,4 M\$ de débouchés économiques en 2013.

Nous avons aussi collaboré avec des collectivités autochtones et amérindiennes afin de créer de nouveaux débouchés pour les activités de développement communautaire, d'expansion des affaires, d'éducation et de formation.

Approche de gestion et contexte

Initiatives de participation à l'économie : En 2013, nous avons collaboré avec des collectivités autochtones et des entreprises appartenant à leurs membres au Canada et aux États-Unis pour les aider à avoir accès à plus de 58,4 M\$ dans le cadre de diverses initiatives de participation à l'économie. Les possibilités de contrats que nous offrons aux fournisseurs et entrepreneurs autochtones et amérindiens qualifiés et celles de participer à des coentreprises entre les sociétés autochtones et amérindiennes et d'autres sociétés font partie des diverses initiatives de participation à l'économie.

Depuis 2009, nous avons dépensé quelque 150 M\$ en services fournis par des entreprises autochtones pour nos projets d'expansion et de prolongement de pipelines au Canada. Par exemple, une collectivité d'une Première Nation de l'Alberta nous a fourni des services critiques au cours de la planification et du début des travaux de construction de notre projet de doublage du pipeline Athabasca par l'entremise de plusieurs de ses entreprises. Nous prévoyons que la valeur que ces entreprises en tireront en bout de ligne sous forme de contrats directs et indirects passés avec nous totalisera quelque 20 M\$ lorsque nous aurons terminé le projet.

Nous collaborons aussi avec des collectivités amérindiennes des États-Unis afin de créer des possibilités semblables de valeur économique partagée. En août 2013, par exemple, nous avons commencé à construire notre projet de pipeline

de Flanagan South, oléoduc qui reliera Pontiac, Illinois, à Cushing, Oklahoma. Nous avons communiqué avec des représentants de la Nation Osage de l'Oklahoma au début du printemps 2012 et peu après, nous avons amorcé des pourparlers sur les possibilités pour les membres de la tribu de travailler au projet. La Nation Osage a mis sur pied un programme de formation de trois mois afin de préparer les membres de la tribu au travail et entre août 2013 et décembre 2013, les travailleurs de la Nation Osage ont gagné 2,4 M\$ et consacré plus de 80 000 heures-personnes au projet.

Initiatives de développement communautaire : En 2013, nous avons investi plus de 2,6 M\$ dans des initiatives de développement communautaire visant avant tout le logement, l'éducation et le maintien de la langue chez les Autochtones et les Amérindiens. Ces initiatives comportaient notamment les suivantes :

- Nous avons présenté le premier de cinq paiements annuels de 200 000 \$ au Programme national de construction d'Habitat pour l'humanité dans le contexte du Programme de logement pour les Autochtones d'Enbridge. Dans le cadre du programme, notre financement aidera à fournir des logements abordables à des familles autochtones du Canada de 2013 jusqu'en 2017. En 2013, le financement a aidé à construire des maisons en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta – et des employés d'Enbridge ont aidé à construire certaines d'entre elles.
- Nous avons commandité un programme pilote d'un an appelé Programme environnemental pour les jeunes Autochtones, coiffé par le Groupe de services consultatifs techniques (TSAG) des Premières Nations (Alberta). Le groupe TSAG a conçu le programme afin de promouvoir l'intendance environnementale et la sensibilisation à l'environnement chez les jeunes Autochtones. On a procédé à quatre séances d'analyse de l'eau avec des jeunes de la Première Nation Frog Lake et de la Nation crie Kehewin.
- Nous avons poursuivi nos initiatives de soutien de la langue et de la littératie chez les Autochtones en appuyant l'Institut canadien de développement de la littératie et des langues autochtones (CILLDI) à l'Université de l'Alberta. Depuis 2007, nous appuyons l'Institut dans le cadre de tout un éventail de programmes comme Aînés en résidence et Cercle de leadership des jeunes femmes en partenariat avec l'initiative Women Building Futures. En 2013, nous avons aussi continué d'appuyer les Prix de leadership linguistique du CILLDI par lesquels nous encourageons les formateurs autochtones à fréquenter l'Institut. À cette fin, nous offrons jusqu'à huit bourses de 2 500 \$ chacune pour aider les enseignants des régions des Traités 6, 7 et 8 en Alberta à suivre une formation d'été au CILLDI.

Liaison entre des entreprises autochtones et des débouchés dans l'industrie de l'énergie : Dans le cadre d'un partenariat conclu en 2013 avec le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), nous avons versé 20 000 \$ au Programme des entreprises autochtones accréditées pour appuyer la création du Répertoire des EAA, base de données en ligne qui établit un lien entre des entreprises autochtones du Canada et des entreprises non autochtones afin de créer davantage de possibilités de soumissionner pour les entreprises autochtones intéressées à travailler dans l'industrie. Les entreprises accréditées peuvent avoir accès à des possibilités de soumissionner des offres affichées par les membres du CCCA comme Enbridge.

Éducation enrichie pour les élèves autochtones : Notre programme School Plus, que nous avons mis au point en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) au Canada, appuie les programmes enrichis et les activités parascolaires dans les écoles des Premières Nations situées à proximité de nos principaux pipelines au Canada. Ce programme vise à encourager les jeunes des Premières Nations à demeurer à l'école en aidant les écoles à offrir des programmes de sport, de musique ou d'art, des visites et des clubs scolaires.

Lancé en 2009, le programme pilote initial d'une durée de trois ans a fourni du financement à 42 écoles des Premières Nations admissibles situées à proximité de l'emprise de notre réseau principal entre le centre de l'Alberta et le sud-ouest du Manitoba et à proximité de notre centrale éolienne située près de Kincardine (Ontario). Grâce au succès qu'a connu notre programme School Plus, nous l'avons étendu en 2012 pour inclure des collectivités sises le long de l'emprise de notre réseau principal en Ontario et au Québec, de même que le long de l'emprise du projet Northern Gateway (PNG) proposé en Alberta. L'expansion porte à 91 le nombre d'écoles admissibles à participer au programme School Plus.

En 2013, nous avons versé des subventions du programme School Plus totalisant plus de 673 000 \$ à 31 écoles des Premières Nations et à des partenariats urbains admissibles, et plus de 5 400 jeunes des Premières Nations ont bénéficié du programme. Depuis 2009, le programme a enrichi l'éducation de plus de 15 000 jeunes dans plus de 90 écoles en fournissant plus de 3,7 M\$ de subventions pour appuyer des programmes d'éducation.

Initiatives liées au projet Northern Gateway (PNG) : Northern Gateway Pipelines a lancé des initiatives visant à créer de la valeur pour les collectivités autochtones situées près du projet proposé :

- **Ensemble de retombées économiques pour les Autochtones :** Northern Gateway Pipelines a créé un ensemble de retombées pour les Autochtones qui inclut la propriété d'une participation pour les groupes autochtones admissibles en Alberta et dans les régions intérieure et côtière de la Colombie-Britannique.

Pour en savoir davantage sur les mesures, prière de consulter la rubrique « Discussion sur les défis importants et notre réponse » du présent rapport.

- **Conseils consultatifs communautaires (CCC) :** Northern Gateway Pipelines appuie les discussions sur tous les aspects du projet par l'entremise de conseils consultatifs communautaires (CCC). Les CCC regroupent un échantillon transversal de groupes intéressés, y compris des Premières Nations, des organisations métisses, des chefs de file des milieux d'affaires, des dirigeants élus locaux, des organisations environnementales et le grand public.

En 2013, Northern Gateway Pipelines a facilité trois séries de réunions régionales pour les CCC à Grande Prairie, Edmonton, Prince George, Terrace et Kitimat. Northern Gateway Pipelines a en outre organisé deux tables de partage des CCC et une conférence des CCC à Richmond, en Colombie-Britannique, qui a réuni des membres des CCC de l'Alberta et des CCC régionaux de la Colombie-Britannique, ainsi que d'autres collectivités où nous sommes présents, y compris Marshall, au Michigan.

- **Initiatives de perfectionnement et de formation :** Prévoyant qu'elle pourrait recevoir les approbations réglementaires et les autorisations sociales dont elle a besoin pour construire le pipeline, Northern Gateway Pipelines a investi dans des initiatives de perfectionnement et de formation qui aideront des collectivités (autochtones et autres) à participer au projet. Beaucoup des collectivités situées le long de l'emprise du projet proposé sont aux prises avec des difficultés socioéconomiques. Northern Gateway Pipelines collabore de près avec des collectivités autochtones locales intéressées pour les aider à s'attaquer aux obstacles aux nouvelles possibilités de formation et de retombées économiques. À la fin de 2013, la société avait appuyé plus de 30 initiatives, dont les suivantes :

 - formation de base dans les métiers de la tuyauterie (apprenti de niveau 1);
 - formation professionnelle maritime (niveau débutant);
 - formation d'aide-foreur (niveau débutant);
 - formation dans les métiers de la construction (niveau 1);
 - camps de leadership pour les jeunes;
 - séances d'information sur la sous-traitance pour petites entreprises;
 - bourses d'études postsecondaires de la Colombie-Britannique;

- conférences du réseau des effectifs (Alberta et Colombie-Britannique).

L'engagement de Northern Gateway Pipelines envers le perfectionnement et la formation émane de son intention de s'assurer que les collectivités locales sont bien positionnées pour profiter des possibilités d'emploi créées par le projet. Son engagement repose aussi sur le fait que les initiatives seraient bénéfiques pour les deux parties. Les collectivités bénéficieraient de notre investissement tandis que Northern Gateway Pipelines en bénéficierait aussi en ayant facilement accès à un effectif qualifié.

Les investissements de Northern Gateway Pipelines dans le perfectionnement et la formation vont plus loin que le financement des initiatives et portent sur la façon de les élaborer. Faisant sien le principe selon lequel c'est la collectivité qui connaît le mieux ses besoins, Northern Gateway Pipelines collabore avec les collectivités pour comprendre leurs besoins et créer les initiatives ensemble.

Les investissements de Northern Gateway Pipelines dans le perfectionnement et la formation sont financés par le Fonds d'éducation et de formation de PNG, prévu dans sa stratégie de 2011 sur l'éducation, la formation et l'emploi. En décembre 2012, Northern Gateway Pipelines a porté l'enveloppe du fonds de 1,5 M\$ à 3 M\$ et, à la fin de 2013, elle avait investi 1,4 M\$ du total de 3 M\$.

Communications en période de crise : Le déversement de pétrole causé le 22 juin 2013 par notre canalisation 37 à proximité de Cheecham, en Alberta, constitue un exemple de notre engagement en période de crise. Ce jour-là, quelque 1 300 barils de brut synthétique léger ont fui de notre canalisation 37. (Pour en savoir davantage, consulter la rubrique « Déversements, fuites et rejets ».) Immédiatement après avoir fermé la canalisation, nous avons prévenu les collectivités métisses et autochtones du secteur. Quelques heures plus tard, nous les avons invitées à visiter les lieux du déversement, nous avons embauché des membres de la collectivité sur place pour aider à surveiller les efforts de remise en état et commencé à diffuser des rapports périodiques pour les tenir au courant. Nous avons aussi rencontré leurs représentants à plusieurs reprises tout au long de l'incident pour écouter leurs préoccupations et y donner suite. Nos relations avec ces collectivités nous ont permis de gérer plus efficacement les défis qui se sont posés pendant et après la crise.

Pour en savoir davantage

Voir la fiche de données sur les droits et l'engagement des Autochtones et des Amérindiens qui sera mise en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 au www.csr.enbridge.com.

Sujet d'importance 8 : Employés

Mise en contexte

Notre réussite repose sur les personnes et nous savons qu'il est crucial de recruter et de garder un effectif hautement qualifié si nous voulons atteindre nos objectifs d'affaires.

Notre entreprise connaît une expansion rapide et c'est pourquoi nos grands défis qui ont trait aux employés pivotent sur la capacité de les attirer, de les perfectionner, de les mobiliser et de les garder.

En 2013, nous avons accueilli 778 nouveaux employés permanents (à temps plein et à temps partiel). À la fin de l'année, nous comptons un effectif de 8 598 employés permanents (à temps plein et à temps partiel) au Canada et aux États-Unis, ainsi que 252 employés temporaires et 2 397 entrepreneurs fournisseurs qui appuient des travaux saisonniers et particuliers associés à des projets précis.

Dans un contexte de croissance aussi importante, le leadership fait aussi partie intégrante de notre réussite. C'est pourquoi nos priorités en matière de ressources humaines en 2013 ont consisté notamment à concevoir et à appliquer un nouveau processus de préparation de la relève et d'évaluation des talents, ainsi qu'à lancer notre programme de développement du leadership.

Principaux secteurs de performance en 2013

1. Attirer les meilleurs talents et perfectionner, mobiliser et garder notre effectif

Afin de nous assurer que nous perfectionnons, mobilisons et gardons nos employés et nos entrepreneurs, nous avons mis en place des programmes intégrés de gestion des talents, de développement du leadership et de préparation de la relève. Nous avons aussi un éventail complet de programmes de rémunération et d'avantages sociaux conçus pour attirer et garder des talents et nous sommes déterminés à créer et à maintenir un milieu de travail diversifié, inclusif, sain et positif.

2. Maintenir le taux de roulement des employés dans une fourchette de 2 % à 4,5 % et le roulement volontaire des nouveaux employés dans une fourchette de 3,5 % à 6,5 %

En 2013, notre taux de roulement volontaire s'est établi à 3,2 % de l'effectif total, et à 5,3 % chez les nouveaux employés.

3. Maintenir les niveaux d'engagement des employés (maintenir le statut de meilleur employeur à 65 % ou plus)

Notre résultat relatif à l'engagement des employés dans toute l'entreprise, basé sur l'édition 2012 de notre sondage auprès des employés (que nous effectuons aux deux ans, le prochain devant avoir lieu en 2014) s'est établi à 79 %, ce qui dépasse de loin notre objectif.

4. Mettre en œuvre un programme de développement du leadership dans toute l'entreprise afin d'élargir notre bassin de leaders et d'accélérer le développement du leadership; améliorer les méthodes de préparation de la relève dans les secteurs d'activité et dans toute l'entreprise

En 2013, nous avons lancé notre programme de développement du leadership et un nouveau processus de gestion de la relève. Nous avons aussi mis au point et lancé un nouveau processus d'évaluation des talents en 2013 afin de compléter notre préparation de la relève.

5. Maintenir l'investissement dans la formation des employés entre 1,25 % et 1,5 % de la masse salariale

Nous consacrons en moyenne 1 698 \$ par employé à l'apprentissage et au perfectionnement, ce qui équivaut à environ 1,5 % de notre enveloppe salariale.

Approche de gestion et contexte

Stratégie de dotation en ressources : La stratégie intégrée de dotation en ressources que nous avons lancée en 2011 a continué de guider depuis nos efforts d'augmentation de l'effectif en 2013, année au cours de laquelle nous avons embauché presque 3 600 employés et entrepreneurs. Le 31 décembre 2013, nous comptons 8 598 employés permanents et l'effectif était réparti de la façon suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Oléoducs (Canada et É.-U.)	2 335	1 008	3 343
Grands projets (Canada et É.-U.)	368	269	637
Transport de gaz	1 265	453	1 718
International	17	7	24
Distribution de gaz	1 480	941	2 421
Activités non sectorielles	234	221	455
Entreprise	5 699	2 899	8 598

Notre effectif permanent est en grande partie (99 %) à temps plein et compte 8 490 employés permanents à temps plein et 108 à temps partiel.

Le 31 décembre 2013, nous comptons aussi 252 employés temporaires – 136 hommes et 116 femmes. Il y avait à la même date 2 397 entrepreneurs travaillant à Enbridge à divers titres. Nous ne répertorions pas le sexe des entrepreneurs. L'effectif contractuel est réparti de la façon suivante :

	Total
Oléoducs (Canada et É.-U.)	881
Grands projets (Canada et É.-U.)	775
Transport de gaz	137
International	4
Distribution de gaz	308
Activités non sectorielles	292
Entreprise	2 397

Gestion des talents : La gestion des talents constitue un élément crucial de la proposition de valeur que nous offrons à nos employés. De solides processus de gestion des talents appuient notre réussite en période de croissance et de changement et garantissent une transition transparente lorsque nous perdons des employés chevronnés qui partent à la retraite.

Notre engagement envers les méthodes efficaces de gestion des ressources humaines (RH), y compris la reconnaissance des employés, l'identification des candidats à la relève et de ceux qui offrent un solide potentiel, et la planification améliorée du perfectionnement des employés et de leur cheminement de carrière ont contribué à consolider notre position d'employeur de choix sur les divers marchés où nous sommes présents.

Nos dirigeants gèrent activement les activités qui consistent à attirer notre effectif, à le garder, à le perfectionner et à en assurer la transition avec l'aide de notre service des RH. Leurs efforts portent avant tout sur la participation des employés, le développement du leadership et le perfectionnement des employés, la préparation de la relève et la gestion des carrières, le mentorat, la gestion du rendement et l'application des connaissances.

Outre un vaste éventail de programmes internes et externes de développement du leadership et de perfectionnement des employés, nous offrons un programme de remboursement des frais de scolarité sous forme d'aide financière aux employés qui poursuivent leurs études dans le cadre de programmes d'apprentissage à l'extérieur pour appuyer leur carrière en cours et future à Enbridge. Nous offrons

aussi un programme de bourses d'études dans toute l'entreprise afin d'aider les enfants des employés à faire des études postsecondaires.

Développement du leadership : Nous reconnaissons que nous devons nous appuyer sur notre force en leadership pour relever les défis et saisir les possibilités qui se présentent pendant que nous cherchons à réaliser nos principales priorités en affaires.

Notre initiative de développement du leadership établit un cadre de développement dans toute l'entreprise et nous avons commencé à cultiver une philosophie de leadership partagé chez nos leaders depuis son lancement en 2013. Nous avons établi des responsabilités claires en matière de développement du leadership et des compétences clés en leadership guident maintenant un développement et un changement de comportement généraux.

On améliore la capacité et l'efficacité des leaders pour les besoins de la relève et nous avons porté à un niveau supérieur notre engagement de développer et de garder les leaders de premier plan.

Gestion de la relève : La gestion de la relève constitue un thème important pendant que nous cherchons à attirer, perfectionner, mobiliser, garder et promouvoir les leaders d'aujourd'hui et de demain. Un solide programme de gestion de la relève joue un rôle clé dans le maintien de la croissance et de la réussite à long terme de l'entreprise. En 2013, nous avons :

- mis en œuvre une structure, un processus et un outil plus rigoureux d'examen des talents;
- synchronisé le calendrier de préparation de la relève dans toute l'entreprise;
- étendu la gestion de la relève à tous les secteurs de l'entreprise;
- normalisé le processus de discussion sur la relève;
- rafraîchi la liste des talents critiques de l'organisation.

Cette initiative a constitué et demeure une grande priorité pour l'équipe de haute direction d'Enbridge.

Rémunération globale : Nous offrons un éventail complet de programmes de rémunération et d'avantages sociaux conçus pour attirer et garder les gens de talent. Outre leur salaire de base, presque tous les employés réguliers (syndiqués et non syndiqués) participent à un régime de primes annuelles qui récompensent le rendement par rapport à une combinaison d'objectifs prédéterminés établis au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et de la personne. Les employés cadres bénéficient aussi de régimes de primes à mi-parcours.

Du côté des avantages sociaux, nous offrons un choix complet d'assurance-vie, maladie et soins dentaires, ainsi que des régimes de retraite à prestations et à contributions

déterminées, au choix. Nous révisons ces programmes périodiquement afin de maintenir notre compétitivité et d'assurer qu'ils répondent aux besoins des employés.

Nos programmes de rémunération globale continuent d'évoluer pour répondre aux besoins des affaires. Sans compter qu'ils offrent une rémunération globale concurrentielle, les programmes joueront, par leur conception et leur flexibilité, un rôle crucial en nous aidant à répondre à l'évolution des caractéristiques démographiques de l'effectif et des besoins des employés.

Salaires de base du président et chef de la direction par rapport à celui de l'employé moyen : En 2013, le rapport entre le salaire de base du président et chef de la direction d'Enbridge et celui de l'employé moyen s'établissait à 10,83. Ce rapport n'inclut pas la rémunération variable (prime), sur laquelle Enbridge a fourni de l'information dans sa [Circulaire d'information de la direction de 2013](#). En 2013, le salaire de base du président et chef de la direction d'Enbridge s'établissait à 1 040 000 \$. Afin de calculer le salaire moyen de l'employé, nous avons inclus seulement le salaire des employés à temps plein, non syndiqués, actifs et permanents.

Nos programmes de rémunération des cadres sont conçus pour les inciter à produire un solide rendement dans l'entreprise et investir le capital de celle-ci de façon à minimiser le risque et à maximiser le rendement tout en appuyant nos objectifs d'affaires fondamentaux.

Nous comparons nos programmes de rémunération des dirigeants à ceux d'un groupe d'entreprises semblables au Canada et aux États-Unis afin de nous assurer que nous offrons à nos dirigeants une rémunération concurrentielle.

Nos salaires de base offrent une rémunération fixe afférente aux responsabilités quotidiennes tout en établissant un équilibre entre le rôle de la personne et sa compétence, les conditions du marché et les problèmes de recrutement et de fidélisation.

Milieu de travail positif : Nous sommes voués à créer et à maintenir un milieu de travail diversifié et inclusif et à promouvoir un contexte de travail sain et positif.

Nos politiques de ressources humaines confirment notre engagement solide de traiter tous les employés avec dignité et respect. Nous souscrivons aussi aux principes d'un milieu de travail juste et équitable.

Notre milieu de travail favorise la diversité des rôles et l'expérience professionnelle enrichie par des travaux portant sur les projets, des possibilités de détachement, la mobilité entre secteurs d'activité et la participation au travail d'équipes interfonctionnelles. Nous appuyons aussi les employés intéressés à contribuer activement aux collectivités où ils vivent et travaillent en offrant tout un éventail de possibilités de bénévolat, ainsi que dans le cadre de notre campagne Centraide annuelle dirigée par les employés.

Nous reconnaissons chaque année les employés qui apportent une contribution importante à leur collectivité dans leurs temps libres et, dans le cadre de notre programme Volunteers in Partnership, nous versons des dons à leurs organismes de bienfaisance respectifs.

Notre initiative energy4everyone (e4e) offre aux employés une autre possibilité de faire don de leur temps pour participer à la réalisation de projets dans des pays comme le Costa Rica, le Ghana, le Nicaragua, le Pérou et la Tanzanie. L'initiative vise à mettre en œuvre des solutions pratiques et durables afin d'améliorer l'accès à l'énergie pour les collectivités dans le besoin. Pour en savoir davantage, prière de consulter la rubrique « Investissement dans les collectivités » du présent rapport.

La valeur que le mentorat offre aux deux parties contribue à créer un milieu de travail positif. Nos programmes de mentorat, tant internes qu'externes, nous offrent une autre possibilité d'aider les employés à jouer leur rôle et de bonifier leur expérience au travail. Notre programme de mentorat interne est maintenant appliqué dans toute l'entreprise.

Nous reconnaissons périodiquement la réalisation de nos employés par un éventail d'activités et de programmes structurés, y compris des prix de service, des cadeaux en argent et la reconnaissance par les moyens de communication internes, et en offrant des affectations stimulantes.

Roulement : Notre roulement total a atteint 549 employés permanents en 2013. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la ventilation du taux de roulement selon le sexe et le secteur d'activité a été la suivante :

Ventilation du taux de roulement selon le sexe et le secteur d'activité (volontaire et involontaire)

		Oléoducs (Canada et É.-U.)	Grands projets (Canada et É.-U.)	Transport de gaz	Distribution de gaz	Activités non sectorielles et International	Toute l'entreprise
Volontaire	Hommes	2,5 %	3,5 %	6,6 %	1,8 %	2,0 %	3,3 %
	Femmes	4,0 %	4,1 %	3,8 %	1,1 %	5,3 %	3,1 %
	Total	3,0 %	3,8 %	5,8 %	1,5 %	3,5 %	3,2 %
Involontaire	Hommes	1,3 %	1,4 %	3,3 %	0,7 %	2,4 %	1,7 %
	Femmes	0,7 %	1,9 %	2,0 %	0,9 %	3,5 %	1,3 %
	Total	1,1 %	1,6 %	3,0 %	0,8 %	2,9 %	1,5 %
Retraite	Hommes	1,1 %	0,3 %	0,7 %	3,4 %	0,4 %	1,5 %
	Femmes	0,5 %	1,1 %	0,9 %	3,4 %	1,3 %	1,6 %
	Total	0,9 %	0,6 %	0,8 %	3,4 %	0,8 %	1,6 %
Décès	Hommes	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %
	Femmes	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
	Total	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %
Roulement total	Hommes	5,0 %	5,2 %	10,7 %	6,1 %	4,8 %	6,6 %
	Femmes	5,2 %	7,1 %	6,6 %	5,4 %	10,1 %	6,0 %
	Total	5,1 %	6,0 %	9,6 %	5,9 %	7,3 %	6,4 %

Sondage auprès des employés : Nous offrons aux employés un moyen réservé de faire part de leurs commentaires à leurs leaders dans le cadre du sondage auprès des employés. Le sondage est administré aux deux ans et le prochain doit avoir lieu en 2014.

Le sondage constitue un élément important de notre engagement envers nos ressources humaines et un baromètre important du niveau d'engagement des employés. Nous invitons nos employés à formuler leurs commentaires sur un vaste éventail de sujets comme les avantages sociaux, l'équilibre travail-vie, les méthodes de travail et la RSE. Les résultats servent ensuite à formuler des perspectives et à dégager des possibilités d'amélioration qui sont intégrées dans l'élaboration de stratégies axées sur les affaires et les ressources humaines. Afin de permettre aux employés de tous les niveaux de participer à fond à la définition de solutions et de prévoir suffisamment de temps pour mettre en œuvre des plans d'action, nous procédons au sondage aux deux ans. Le sondage est administré par Aon Hewitt, tierce société-conseil.

En 2012, l'engagement des employés s'est établi à 79 %, ce qui représentait une augmentation de quatre points par rapport au résultat de 2010 et plaçait Enbridge dans la zone des meilleurs employeurs, dépassant considérablement la moyenne nord-américaine et plusieurs autres points de comparaison, y compris les moyennes de tous les employeurs de l'Alberta, de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz et du secteur de l'énergie en Amérique du Nord. Les résultats illustrant l'engagement sont basés sur les réponses à des questions clés qui reflètent l'engagement émotionnel et intellectuel envers l'entreprise. L'engagement des membres des équipes constitue un baromètre vital pour toute l'entreprise parce que les résultats élevés en la matière correspondent à des taux élevés de rendement organisationnel, de productivité, de satisfaction des membres des équipes et de fidélisation.

Formation et éducation : En 2013, notre investissement dans la formation et le perfectionnement s'est établi à environ 1,5 % de la masse salariale totale, ce qui a représenté 1 698 \$ par employé.

Nous utilisons un système de gestion de l'apprentissage pour suivre l'information relative à la formation de nos employés. Comme nos secteurs d'activité ont des besoins particuliers en formation et des programmes de formation qui ne sont pas gérés de façon centrale, il n'y a pas de données disponibles pour produire des statistiques sur toute l'entreprise qui indiqueraient un nombre moyen d'heures de formation par année.

Notre investissement dans la formation et l'éducation assure une formation technique interne, une formation spécialisée sur le plan fonctionnel et une formation en leadership et en compétences de base. Cette formation permet à nos employés d'acquérir et d'améliorer l'éventail des compétences spécialisées dont ils ont besoin pour fournir leur meilleur rendement dans leur rôle actuel et se préparer à jouer d'autres rôles dans l'avenir.

Sécurité et sensibilisation : Nos employés doivent terminer une formation obligatoire avant d'être autorisés à effectuer toute tâche qui peut comporter des risques pour la santé et la sécurité. Dans chacun de nos secteurs d'activité et à chacun de nos établissements, nous avons mis sur pied des comités de santé et sécurité qui se réunissent périodiquement pour discuter et pour mettre en œuvre proactivement des changements afin de répondre à des mesures législatives, à de nouvelles politiques et pratiques d'entreprise qui visent à améliorer continuellement le rendement sur le plan de la sécurité et à de nouvelles compréhensions tirées de l'analyse d'incidents.

Aide aux employés : S'il se produit une blessure grave, nous nous organisons pour que nos conseillers se joignent à l'équipe. Nous offrons aussi un programme d'aide aux employés et aux membres de leur famille (PAEF) qui ont besoin d'aide dans toutes sortes de domaines. Sans compter que ces programmes les aident à faire face à une maladie ou à une blessure, les employés et les membres de leur famille peuvent obtenir de l'aide dans les domaines suivants :

- alcoolisme et toxicomanie;
- préoccupations conjugales et familiales;
- questions de réorientation professionnelle et de retraite;
- deuil;
- dépression, stress et anxiété;
- maladie chronique ou grave.

Tous les services prévus aux termes du PAEF sont fournis ou coordonnés par une société-conseil indépendante qui dispose de conseillers professionnels agréés. Tous les conseillers du PAEF sont des psychologues ou des travailleurs sociaux qualifiés qui doivent assurer la confidentialité des employés.

Diversité, inclusion et égalité des chances : Nous appuyons la législation sur l'équité en matière d'emploi qui oblige à offrir à tous des possibilités d'emploi justes et équitables. Nous sommes aussi voués aux principes et aux pratiques d'un milieu de travail inclusif, à créer un effectif qui, à tous les niveaux, est représentatif de la population diversifiée que nous servons et à promouvoir un milieu de travail qui encourage tous les gens à participer de façon équitable aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement professionnel qui correspondent à leurs aptitudes, leurs qualités et leurs aspirations.

Nos programmes d'équité en emploi et d'action positive comportent les grands objectifs suivants :

- création et maintien d'un effectif conformément à la législation pertinente et compte tenu de facteurs comme la disponibilité des travailleurs;
- définition et élimination des obstacles dans les systèmes d'emploi, les politiques, les procédures et les pratiques qui peuvent avoir un effet indésirable sur l'emploi ou l'avancement professionnel d'un employé;
- mise en œuvre de mesures et de programmes spéciaux visant à corriger les effets des désavantages sur le plan de l'emploi et à promouvoir la participation des travailleurs de groupes désignés;
- élaboration d'initiatives qui garantissent que les employés peuvent exploiter leur plein potentiel.

Compte tenu de ces objectifs, nous :

- embauchons en fonction du mérite et des exigences de l'emploi en nous assurant que le filtre du recrutement saisit entièrement la population active disponible;
- traitons les employés de façon équitable en ce qui a trait à l'accès aux possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnel, de formation et aux autres conditions d'emploi, compte tenu de leur rendement et de leurs qualités;
- appuyons des programmes et des initiatives qui favorisent l'égalité des possibilités d'emploi et les pratiques d'emploi non discriminatoires et demeurons voués à ceux-ci.

Le secteur Oléoducs a créé trois postes spécialisés dirigés par le chef, Diversité, et met en œuvre un plan triennal sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion pour toutes les activités du secteur au Canada. Nous avons créé un Comité directeur de la diversité et lancé des activités et des initiatives qui favorisent la diversité et l'inclusion dans tout le secteur.

Le secteur Oléoducs (Canada) se conforme aux règlements d'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et c'est pourquoi il doit produire un rapport annuel sur la composition de son effectif par rapport aux quatre groupes d'équité visés par la loi, soit les femmes, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et les Autochtones. Chaque nouvel employé reçoit un sondage sur l'effectif où on lui demande de s'auto-identifier volontairement s'il est membre d'un ou de plusieurs des quatre groupes. Nous fournissons cette information au gouvernement fédéral et nous l'utilisons à l'interne pour déterminer les secteurs où il y a sous-représentation sur les plans à la fois de la représentation globale et de la représentation à divers niveaux de l'organisation. L'information guide nos initiatives sur la diversité et l'équité qui visent à créer un effectif basé sur la disponibilité des groupes d'équité dans la population active et à nous rendre plus représentatifs des collectivités où nous sommes présents. Nous ne tenons pas de statistiques sur l'emploi dans toute l'entreprise basées sur l'adhésion aux groupes visés par la diversité.

Nous comprenons que la culture organisationnelle doit appuyer l'auto-identification volontaire et nous lancerons une stratégie complète *Soyez du nombre* en 2014 pour encourager les employés à s'auto-identifier comme membres des groupes désignés.

Nos unités d'exploitation aux États-Unis suivent de façon continue la composition de leur effectif sur le plan des groupes minoritaires afin de produire les rapports exigés par le gouvernement. En date du 1^{er} octobre 2010, nous avons mis en œuvre un plan d'action positive aux États-Unis. Conformément au plan, nous suivons l'origine ethnique de tous les candidats à un emploi et des employés à la suite d'un exercice d'auto-identification. Ces efforts de suivi nous permettent de déterminer des emplois en particulier où les groupes minoritaires sont sous-représentés. L'analyse de cette information nous a permis d'établir des objectifs de recrutement et d'améliorer nos efforts sur ce plan afin de diversifier notre bassin de candidats et d'établir un effectif plus représentatif des régions géographiques où Enbridge est présente.

Nous sommes en train de créer un tableau de bord sur la diversité qui tiendra compte d'autres ventilations qui nous intéressent, y compris les catégories non saisies par la loi. Nous savons que les paramètres de la diversité et de l'inclusion nous permettront de suivre et de mesurer nos progrès à cet égard et nous avons l'intention d'établir des outils de comparaison pour compléter les données exigées par la loi décrites ci-dessus.

Nous avons aussi créé un réseau d'agents de liaison en matière de diversité, constitué d'employés, qui pourra diffuser des idées et des enjeux locaux et régionaux.

La création de cinq nouveaux groupes de ressources d'employés a constitué une initiative fondamentale clé pour nous en 2013. Ces groupes offrent des services aux membres par le réseautage, le développement professionnel, l'appui de pairs et des activités précises visant à répondre aux besoins des groupes constitutifs et à appuyer l'organisation en améliorant l'attrait, la participation et la fidélisation grâce à des aperçus des forces et des possibilités des employés. Ces groupes répondent aux besoins et aux défis des femmes, des ingénieures, des membres du groupe LGBT et des groupes apparentés, des parents, des professionnels formés à l'étranger, des talents de l'étranger et des jeunes professionnels.

Ventilation des employés permanents selon le sexe et l'âge : Le 31 décembre 2013, Enbridge comptait 8 598 employés permanents. La ventilation approximative selon le sexe s'établissait à 66 % d'hommes et 34 % de femmes. La ventilation selon le groupe d'âge était la suivante :

Groupe d'âge	Effectif
Jusqu'à 24 ans	270
25 à 29 ans	997
30 à 34 ans	1 273
35 à 39 ans	1 184
40 à 44 ans	1 145
45 à 49 ans	1 151
50 à 54 ans	1 184
55 à 59 ans	892
60 ans et plus	502
Total pour l'entreprise – Employés permanents	8 598

Les employés avaient en moyenne 42,8 ans, soit 42,2 ans chez les femmes et 43,1 ans chez les hommes.

Le 31 décembre 2013, la haute direction d'Enbridge, qui s'entend des membres au niveau de directeur et aux niveaux supérieurs, comptait 57 femmes et 234 hommes, ce qui représente un effectif à 80 % masculin et 20 % féminin.

Ventilation des employés temporaires selon le sexe et l'âge : Enbridge comptait 252 employés temporaires le 31 décembre 2013. La ventilation approximative selon le sexe s'établissait à 54 % d'hommes et 46 % de femmes et était la suivante selon le groupe d'âge :

Groupe d'âge	Effectif
jusqu'à 24 ans	63
25 à 29 ans	56
30 à 34 ans	26
35 à 39 ans	21
40 à 44 ans	19
45 à 49 ans	14
50 à 54 ans	9
55 à 59 ans	15
60 ans et plus	29
Total pour l'entreprise – Employés temporaires	252

Dix-huit personnes sont membres de la haute direction (vice-présidents principaux et échelons supérieurs), dont trois femmes qui représentent 17 % du groupe.

Ratio des salaires moyens entre hommes et femmes selon l'échelon d'emploi (%) – 2013

Niveau 1 (débutant)	100,1
Niveau 2 (intermédiaire)	99,0
Niveau 3 (entièrement qualifié)	100,4
Niveau 4 (spécialiste 1 / chef d'équipe)	100,9
Niveau 5 (spécialiste 2 / superviseur)	104,4
Niveau 6 (spécialiste 3 / gestionnaire)	100,1
Niveau 7 (spécialiste principal / gestionnaire principal)	102,1

Pour en savoir davantage

Voir la fiche de données sur les relations avec les employés qui sera mise en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 au www.csr.enbridge.com.

Sujet d'importance 9 : Investissement dans les collectivités

Mise en contexte

Notre investissement en argent, en partenariats et en capital humain dans les organisations caritatives, sans but lucratif et communautaires dotées des compétences et de l'expertise pour provoquer le changement nous permet de contribuer à l'essor économique et social des collectivités vivant à proximité de nos installations. Nous croyons que cet investissement est essentiel pour être un bon voisin, et qu'il concourt à notre capacité de mériter et de maintenir notre permis social d'exploitation.

Principal secteur de performance en 2013

1. Investir environ 2 % du bénéfice avant impôts d'Enbridge Inc.

En 2013, nous avons investi près de 14 M\$ dans 750 organisations. Ce montant représente environ 2 % du bénéfice net d'Enbridge Inc.

Une partie de notre investissement a servi à répondre aux besoins urgents des collectivités où nous exerçons nos activités. Nous avons remis 200 000 \$ au Fonds de la Croix-Rouge canadienne pour les victimes des inondations de juin dans le sud de l'Alberta et avons formé un groupe d'employés bénévoles. En septembre 2013, nous nous sommes associés à la Ville de Minot et au North Dakota Petroleum Council pour organiser le nettoyage de la vallée, afin de lui redonner tout l'attrait qu'elle avait avant les inondations de 2011.

Approche de gestion et contexte

Critères et lignes directrices du Programme

d'investissement dans les collectivités : Ce sont le conseil d'administration et les critères et lignes directrices du Programme d'investissement qui dictent notre investissement dans les organisations caritatives, sans but lucratif et communautaires qui :

- sont situées dans un rayon de 20 kilomètres (10 milles) de nos emprises ou installations;
- sont importantes pour nos collectivités, selon les comparaisons établies avec les meilleures pratiques, la recherche axée sur les collectivités et l'information recueillie dans le cadre des relations avec nos parties prenantes;

- profitent au plus grand nombre de personnes possible;
- créent des avantages à long terme significatifs pour les collectivités;
- œuvrent dans au moins un de nos trois secteurs cibles.

Conformément aux critères et lignes directrices du programme, nous investissons dans des organisations engagées dans la recherche et les infrastructures médicales, les services d'urgence communautaires, la santé, l'éducation, les services sociaux, les initiatives touchant l'environnement et la sécurité ainsi que les arts et la culture (niveaux professionnel et amateur).

Notre investissement communautaire vise trois secteurs cibles :

- les collectivités;
- le bien-être;
- l'environnement.

Voici quelques précisions ainsi que les faits saillants de 2013 pour chacun des secteurs :

Collectivités : Le but de l'investissement dans ce secteur est d'enrichir la société, l'éducation et la culture; il est fondé sur la conviction que des collectivités prospères offrent des occasions d'enrichissement à tous.

Nous nous faisons champions des organisations axées sur les enjeux sociaux qui s'emploient à faire une contribution positive et durable dans leurs collectivités.

Comme nous croyons que l'éducation est l'un des plus beaux cadeaux qui soient, nous investissons dans l'apprentissage continu pour aider les gens de tous âges à faire des études. L'appui que nous donnons à l'éducation est au cœur de nos relations avec les organisations autochtones, canadiennes et américaines. Outre le soutien qu'il apporte aux programmes scolaires des jeunes de la maternelle à la fin du secondaire, notre programme School Plus (complément d'information sous la rubrique « Droits et engagement des Autochtones et des Amérindiens ») offre des bourses d'études, de même que de la formation dans les domaines du développement des compétences, du leadership et de la gestion.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que le théâtre, la danse, la musique, les arts visuels et toutes les formes d'expression artistique, sources d'inspiration et de beauté, contribuent à définir l'identité unique de nos collectivités. En investissant dans les arts visuels et les arts de la scène, nous contribuons à créer des collectivités dynamiques.

Faits saillants de notre investissement dans le secteur des collectivités en 2013 :

- **Arts et culture** : Nous avons remis plus de 800 000 \$ à des organismes culturels, par exemple [Alley Theatre de Houston](#), [Alberta Ballet](#) et le [Forum national Le Pouvoir des arts](#) du Canada. Nous avons ainsi aidé à stimuler le milieu culturel canadien qui, avec ses

quelque 1,1 million d'emplois, représente environ 7,1 % du nombre total d'emplois au pays, génère approximativement 25 G\$ en impôts pour tous les ordres de gouvernement et crée des collectivités où il fait bon vivre.

- **Programme Volunteers in Partnership (VIP) :** Nous encourageons nos employés à participer activement à l'essor de leur collectivité. C'est pourquoi, dans le cadre du programme VIP, nous les rémunérons pour leurs heures de bénévolat et faisons un don en argent aux organismes de charité auxquels ils contribuent. Nous soutenons les activités bénévoles des employés par les moyens suivants :
 - nous donnons une subvention de 500 \$ aux organismes sans but lucratif auxquels les employés ont donné au moins 40 heures de service bénévole annuellement en dehors des heures de travail, dans les pays où nous sommes présents; ou nous offrons une subvention égale aux fonds réunis individuellement par les employés au cours d'une collecte, jusqu'à concurrence de 500 \$ par an;
 - nous proposons aux employés une journée de travail (huit heures) payée par année pour faire du bénévolat dans l'organisme sans but lucratif de leur choix, dans les pays où nous sommes présents;
 - nous proposons une journée de travail payée (huit heures) par année pour des activités de bénévolat dirigées par un superviseur visant la motivation de groupe, dans les pays où nous sommes présents.

Grâce à ce soutien, nous avons une meilleure compréhension des collectivités où nous exerçons nos activités, des défis auxquels elles font face et de la façon optimale de les aider.

En 2013, plus de 1 370 employés ont participé au programme VIP et donné au-delà de 4 000 heures de travail ainsi que quelque 360 000 \$ à leur collectivité. Le programme, alors à sa troisième édition, a franchi un jalon : 3 900 employés du Canada et des États-Unis ont donné une somme supérieure à 1 M\$ et près de 8 600 heures de travail à leur collectivité.

- **Fondation Energy4everyone (e4e) :** Dans les pays en développement, les gens n'ont pas toujours accès à de l'énergie abordable, ce qui influe négativement sur leur qualité et leur espérance de vie. Par le truchement de la fondation e4e, créée par Enbridge en 2009, nous nous attaquons à la pauvreté énergétique en collaborant avec le secteur de l'énergie nord-américain et les partenaires indépendants chargés de l'exécution des projets, dans le but d'améliorer l'accès à de l'énergie renouvelable et abordable pour ceux qui en ont besoin.

Grâce au travail de la Fondation, en 2013, plus de 2 500 personnes ont bénéficié directement d'un accès amélioré à l'énergie pour s'éclairer et cuisiner. De plus, 22 employés d'Enbridge se sont portés volontaires pour installer des panneaux solaires dans des maisons d'un secteur rural du Pérou. En 2013, la Fondation a également appuyé le tout premier concours de plans d'affaires du réseau d'entrepreneuriat Enablis à Dar es Salaam, en Tanzanie. De plus, nous avons assuré une formation en financement à plus de 300 entrepreneurs. Quatre bénévoles d'Enbridge étaient chargés des cours et des séances d'encadrement privées.

Bien-être : Ce secteur couvre la sécurité, la santé physique et les secours en cas de catastrophe. Nous vivons et travaillons dans nos collectivités et, comme tous les résidents, nous sommes préoccupés par la maladie, la sécurité et la façon de faire face aux situations d'urgence. Il est réconfortant de nous sentir protégés et en sécurité, et de savoir que nous avons accès à de l'aide d'urgence, de même qu'à des services visant à assurer notre santé et notre bien-être.

Pour Enbridge, la sécurité est la priorité absolue, au sein de la société comme dans nos collectivités. Nous investissons donc dans des initiatives de sécurité locales et dans des organisations qui veillent à la santé et à la sécurité de nos collectivités.

En ce qui touche aux soins de santé, nous soutenons la recherche sur le cancer et d'autres initiatives. Nous appuyons aussi des organismes tels que la Croix-Rouge.

Faits saillants de notre investissement dans le secteur du bien-être en 2013 :

- **Le Cyclo-défi Enbridge contre le cancer :**
Le Cyclo-défi Enbridge contre le cancer, édition 2013, a encore une fois été l'événement à vélo le plus réussi du Canada avec ses 8 463 cyclistes ayant amassé plus de 32,9 M\$ au pays pour lutter contre le cancer. Depuis son lancement en 2008, Le Cyclo-défi a permis de récolter plus de 220 M\$ au profit d'institutions canadiennes de renommée mondiale.
Non seulement Enbridge était-elle commanditaire de l'événement, mais plus de 300 employés, membres de leur famille et amis ont pédalé et réuni la somme de plus de 1 M\$ pour soutenir la recherche sur le cancer. De plus, quelque 160 employés, membres de leur famille et amis ont participé à titre de bénévoles.
- **Aide aux victimes des inondations dans le sud de l'Alberta :** Nous avons remis 200 000 \$ au Fonds de la Croix-Rouge canadienne pour les victimes des inondations dans le sud de l'Alberta. En 2013, 202 employés d'Enbridge ont remis 54 827 \$ au Fonds, tandis que la société versait un don équivalent

à celui de ses employés, à concurrence de 1 000 \$. En outre, Enbridge a été commanditaire de niveau or du spectacle-bénéfice à guichets fermés et téléthon « Halo High Water », organisé par le comédien et chanteur canadien Tom Jackson. Nous avons invité à cette manifestation 100 employés qui avaient été touchés par les inondations ou qui s'étaient portés bénévoles pour le nettoyage ainsi que 100 premiers répondants et leur famille, dont des membres des services d'incendie et de police de Calgary, et des partenaires communautaires touchés par les inondations. La vente de billets pour le spectacle-bénéfice a permis d'amasser 130 000 \$, et les dons en ligne ont totalisé 72 540 \$.

Environnement : Ce secteur vise la gérance environnementale et la sensibilisation aux enjeux environnementaux ainsi que la conservation de l'énergie.

Faits saillants de notre investissement dans le secteur de l'environnement en 2013 :

- **Projets Citoyens Québec** : En collaboration avec Projets Citoyens Québec et les municipalités du Québec, nous avons lancé en 2013 un ambitieux projet de reforestation urbaine appelé Corridor vert d'Enbridge. Des terres inutilisées de trois municipalités des environs de Montréal, soit Rigaud, Mirabel et Sainte-Anne-des-Plaines seront transformées en espaces verts publics à l'intention des collectivités vivant le long de la canalisation 9B. La biodiversité locale s'en trouvera améliorée, tout comme la qualité de vie des résidents, pour des générations à venir.
- **Nettoyage de la vallée de Minot** : En septembre 2013, la Ville de Minot, Enbridge et le North Dakota Petroleum Council organisaient le nettoyage de la vallée de la rivière Souris, dans le Dakota du Nord, afin de restaurer les lieux après les inondations de 2011. Au cours des deux journées de travail, les bénévoles ont enlevé pelouse, herbes et débris sur plus de 80 lots de terrain où les maisons avaient été abandonnées et que la Ville avait rachetés depuis 2011, ainsi que sur des propriétés publiques des berges. À la mi-novembre, la Chambre de commerce de la région de Minot a décerné le prix « Above and Beyond » au nettoyage.

Investissement dans les collectivités du Michigan à proximité du lieu de déversement de 2010 : Outre les secteurs Collectivités, Bien-être et Environnement, nous avons continué d'investir dans les collectivités de Marshall et de Battle Creek, au Michigan, et dans les collectivités avoisinant la rivière Kalamazoo, où s'est produit un déversement de pétrole en 2010.

Notre engagement soutenu envers ces collectivités va au-delà du simple nettoyage, car nous avons mis en place des programmes qui leur conféreront des avantages durables.

Les résidents pratiquent la pêche, le kayak ou le canot à la rivière Kalamazoo, ou alors ils profitent simplement de la beauté des lieux. Nous avons consulté les résidents, les leaders communautaires et les groupes de loisirs, puis, en collaboration avec eux, avons créé cinq points d'accès à la rivière pour favoriser les loisirs. De plus, nous avons fait un don de 400 000 \$ en vue de relier, le long de la rivière Kalamazoo, les sentiers qui traverseront l'État, du lac Michigan au lac Huron.

En outre, nous avons remis environ 600 000 \$ US aux organismes suivants : Marshall Historical Society, Wilder Creek Conservation Club, United Way of the Battle Creek and Kalamazoo Region, Marshall United Way, American Red Cross South Central Michigan Chapter, Food Bank of South Central Michigan et Michigan Envirothon.

Pour en savoir davantage

Voir la fiche de données sur l'investissement dans les collectivités, qui sera mise en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 au www.csr.enbridge.com.

Sujet d'importance 10 : Chaîne et pratiques d'approvisionnement

Mise en contexte

Nos secteurs Grands projets, Oléoducs, Distribution de gaz et Transport de gaz se chargent principalement de nos activités liées à la chaîne d'approvisionnement et à la gestion des achats.

Les politiques, les pratiques et les procédures utilisées par ces secteurs d'activité sont actuellement assez distinctes les unes des autres et c'est pourquoi des efforts en cours visent à mieux les harmoniser et les coordonner.

Une des premières étapes à franchir vers cette harmonisation a consisté récemment à créer un Conseil de la chaîne d'approvisionnement dans toute l'entreprise constitué de chefs de file de l'approvisionnement de chacun des secteurs d'activité mentionnés ci-dessus. Le conseil prépare le terrain pour l'élaboration d'une approche intégrée et uniforme de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans toute l'entreprise.

Principal secteur de performance en 2013

1. Élaborer un ensemble complet et uniforme de politiques et de pratiques afin de régir la chaîne d'approvisionnement et les achats

Les secteurs Grands projets, Oléoducs, Distribution de gaz et Transport de gaz ont créé un Conseil de la chaîne d'approvisionnement afin de pouvoir conjuguer leurs efforts pour élaborer des politiques complètes et uniformes qui régiront ces activités.

Approche de gestion et contexte

Les secteurs d'activité de toute l'entreprise ont intégré nos valeurs fondamentales – intégrité, sécurité et respect – et notre Énoncé sur la conduite des affaires dans leurs politiques, leurs pratiques et leurs procédures sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le secteur Grands projets, par exemple, a adopté un protocole de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui prévoit que toutes les activités en la matière doivent se dérouler d'une manière respectueuse de l'éthique qui produit la meilleure valeur pour Enbridge tout en garantissant le respect de nos valeurs, de notre Énoncé sur la conduite des affaires et de notre Politique en matière de conformité.

Le secteur Grands projets a aussi intégré les principes directeurs régissant le permis social pour les projets d'Enbridge qui comportent l'énoncé suivant :

L'engagement d'Enbridge sur le plan de la performance en matière de responsabilité d'entreprise dépasse l'observation de la réglementation et va jusqu'à incarner nos valeurs et à mobiliser des parties prenantes de façon bénéfique à la fois pour l'entreprise et pour nos interlocuteurs. Il est évident que nos clients, nos investisseurs, les parties prenantes de l'intérieur et de l'extérieur, les propriétaires fonciers, le public, les fournisseurs et les organismes de réglementation veulent traiter avec des organisations responsables et réputées qui continuent de gagner et de maintenir leur permis social d'exploitation. Enbridge est déterminée à atteindre ou dépasser leurs attentes.

Nos principes directeurs sur le permis social complètent nos valeurs et nos actes. Par exemple, en respectant ces principes et dans la mesure du possible, nous veillons à ce que le tuyau que nous achetons pour construire nos pipelines soit fait de matières recyclées. En 2013, le secteur Grands projets a acheté quelque 380 000 tonnes de tuyau fait d'acier recyclé dans une proportion de presque 95 %.

En 2013, le secteur Distribution de gaz a acheté quelque 9 718 tonnes de tuyau en acier, constitué à environ 36 %

d'acier dont le contenu recyclé atteignait 96 %, tandis que le reste était constitué d'acier dont le contenu recyclé variait de 25 % à 100 %. Le secteur a aussi acheté, en 2013, quelque 1 051 tonnes de tuyau en polyéthylène, constitué à 51 % de polyéthylène dont le contenu recyclé pouvait atteindre 30 %.

Outre nos principes directeurs sur le permis social, les secteurs d'activité mentionnés ci-dessus ont établi, dans divers domaines, les politiques et les principes suivants qui guident notre façon d'échanger avec les collectivités et les parties prenantes touchées par nos activités :

- Valeurs d'Enbridge – Intégrité, sécurité et respect;
- Énoncé sur la conduite des affaires;
- Politique en matière de responsabilité sociale d'entreprise;
- Politique sur les Autochtones et les Amérindiens;
- Politique sur l'environnement, la santé et la sécurité;
- Lignes directrices sur la sécurité et l'environnement à l'intention des entrepreneurs;
- Lignes directrices environnementales pour la construction;
- Politique environnementale sur les grands projets.

Il est obligatoire d'observer ces politiques et ces déclarations de principes pour faire affaires avec Enbridge ou pour son compte.

Préqualification : Depuis nombre d'années, les secteurs Oléoducs, Grands projets et Transport de gaz utilisent ISNetwork (ISN), ressource mondiale qui met en contact les entreprises avec des entrepreneurs et des fournisseurs fiables et sécuritaires, comme norme de préqualification pour les fournisseurs de services et le secteur Distribution de gaz a commencé à utiliser cette ressource lui aussi. Par l'intermédiaire du système ISN, le secteur Transport de gaz est aussi membre du Réseau de vérification des installations (RVI) par l'entremise duquel cinq sociétés pipelinères conviennent de procéder à des vérifications normalisées des entrepreneurs et d'en communiquer les résultats aux autres membres du réseau.

Les secteurs Grands projets et Oléoducs utilisent en outre un comité de préqualification constitué d'un éventail diversifié de leaders représentant les secteurs Gestion de la chaîne d'approvisionnement, Ingénierie, Exploitation, Systèmes de contrôle et Qualité des Grands projets des secteurs Grands projets et Oléoducs. Le comité constitue une tribune importante qui permet de contribuer au processus de préqualification et de disqualification des fournisseurs et permet aux membres du groupe d'échanger sur les enjeux émergents. Le comité veille à ce que nos normes sur la sécurité, la qualité, les droits de la personne et les pratiques environnementales soient respectées dans toute la chaîne d'approvisionnement.

Pour la même raison, le secteur Distribution de gaz applique une politique sur les fournisseurs qui décrit les qualifications

exigées des fournisseurs. Ces exigences comprennent la stabilité financière, la qualité du produit, les compétences techniques, les programmes d'assurance de la qualité et l'observation de notre Politique en matière de responsabilité sociale d'entreprise. La politique du secteur Distribution de gaz sur les fournisseurs inclut aussi des critères sur la façon dont le secteur peut s'y prendre pour sélectionner et évaluer les fournisseurs, ainsi que les critères auxquels les fournisseurs doivent se conformer en matière de responsabilité environnementale.

Contrats : Outre notre Énoncé sur la conduite des affaires, certains des contrats que nous signons avec nos fournisseurs incluent des feuilles de pointage fondées sur les critères financiers et autres. Par exemple, le secteur Grands projets utilise des conventions-cadres de services (CCS) qui comportent des feuilles de pointage axées sur la sécurité, la qualité, la responsabilité d'entreprise ainsi que des objectifs financiers, environnementaux et en matière de service à la clientèle.

De même, le secteur Distribution de gaz utilise les contrats d'alliance prolongée qui régissent les relations avec ses trois plus importants fournisseurs (ce qui inclut une société de services à la clientèle et deux grandes entreprises de construction de pipelines). Ces contrats comportent des feuilles de pointage sur la sécurité, la qualité, le service à la clientèle et les objectifs liés à la livraison. Le secteur accorde à chaque objectif un facteur de pondération et un résultat cible et évalue ensuite chaque fournisseur par rapport aux objectifs. La note réelle du fournisseur devient une variable qui détermine le tarif payé par le secteur au fournisseur. Dans les domaines où le fournisseur n'atteint pas les objectifs, le secteur le rencontre pour discuter des mesures correctives appropriées.

Les fournisseurs qui ont des contrats d'alliance prolongée doivent aussi rencontrer périodiquement les représentants du secteur Grands projets, se soumettre à divers types de vérifications (vérifications de l'assurance de la qualité, par exemple) et satisfaire aux exigences du programme rigoureux d'assurance de la qualité du secteur.

Établissement de fournisseurs et relations avec eux :

Les secteurs d'activité mentionnés ci-dessus ont toujours eu des relations non structurées avec leurs fournisseurs, mais la plupart d'entre eux sont en train d'établir des rencontres structurées avec des fournisseurs clés pour s'assurer que les ententes et le rendement des fournisseurs sont analysés, suivis et mis à jour régulièrement. Le secteur Grands projets, par exemple, a créé entre Enbridge et des fournisseurs clés du secteur des structures officielles de gouvernance qui permettent de suivre le rendement et de l'améliorer et qui permettent au secteur de mieux gérer ses relations avec les fournisseurs (ce qui inclut les cadres supérieurs à la fois du secteur Grands projets et des fournisseurs).

Les secteurs Oléoducs et Grands projets ont en outre uni leurs efforts en 2013 pour tenir leur premier forum des

fournisseurs dans le but d'établir et de renouveler des relations viables avec eux. Deux forums d'une journée ont eu lieu à Calgary (Alberta) et à Minneapolis (Minnesota) respectivement pour les fournisseurs du Canada et des États-Unis. Chaque forum a réuni une centaine de représentants de plus de 60 principaux fournisseurs de matériaux et de services des secteurs Oléoducs et Grands projets. Les forums ont mis en évidence la réalité, soit que le marché des matériaux et des services est serré et qu'afin de trouver des fournisseurs de services de qualité et de bons fournisseurs, Enbridge doit être un client de choix. Les forums ont aussi mis en évidence une autre réalité, soit que si nous voulons que la société continue d'accepter nos activités, nos fournisseurs doivent adopter nos valeurs et nos attentes relatives à la qualité et à la livraison à temps. Nous prévoyons continuer d'organiser des événements semblables avec les fournisseurs tant au Canada qu'aux États-Unis.

Tables rondes sur la sécurité : Comme la sécurité constitue une de nos valeurs, nous avons un intérêt acquis à veiller à ce que cette valeur s'étende à nos fournisseurs de services et de matériaux. C'est pourquoi nous avons commencé à faire participer nos fournisseurs à des tables rondes sur la sécurité organisées par l'industrie.

La principale table ronde sur la sécurité à laquelle nous participons est la Table ronde sur la sécurité et la construction de pipelines (TRSCP) qui nous aide à resserrer le niveau global de sécurité chez les propriétaires de pipeline et les entrepreneurs en construction de réseau principal. Nous comprenons que beaucoup des principaux entrepreneurs que nous embauchons sont aussi retenus par d'autres entreprises nord-américaines. En invitant toutes les parties à se joindre aux échanges sur la meilleure façon d'organiser les pratiques, la formation, la sécurité de l'équipement et la compétence en leadership, nous pouvons aider à transformer de bonnes pratiques en normes de l'industrie.

Sélection des parties assujetties à des restrictions :

En collaboration avec notre service du Contentieux, les secteurs Grands projets, Distribution de gaz et Transport de gaz analysent les fournisseurs avec lesquels nous faisons affaires ou avons l'intention de le faire en fonction de diverses bases de données afin d'assurer que nous ne passons pas par inadvertance des contrats avec des fournisseurs qui ont eu un comportement socialement irresponsable n'importe où dans le monde. Cette initiative récente s'est révélée des plus précieuses parce qu'elle nous permet d'être au courant des restrictions auxquelles sont assujettis des fournisseurs dans toute l'entreprise. Le secteur Oléoducs filtre aussi ses fournisseurs avec l'aide des services des Risques, de la Conformité et du Contentieux d'Enbridge

Pour en savoir davantage

Voir la fiche d'information sur la chaîne et les pratiques d'approvisionnement qui sera mise en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 au www.csr.enbridge.com.

Sujet d'importance 11 : Retombées économiques

Mise en contexte

Comme en témoignent les documents financiers que nous avons déposés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, Enbridge a affiché en 2013 un bon rendement financier qui s'est traduit par une augmentation de 11 % du bénéfice ajusté par action (BAA). Nous avons continué de démontrer la constance et la fiabilité de notre stratégie qui consiste à livrer en toute sécurité des approvisionnements en énergie critiques pour nos clients tout en produisant des bénéfices et des dividendes réguliers pour nos investisseurs.

Nous avons aussi réalisé de bons progrès pour assurer la croissance soutenue de notre entreprise dans l'avenir. Nous sommes en train de mettre en valeur des projets de croissance garantis sur le plan commercial totalisant 36 G\$ – dans tous nos principaux secteurs d'activité – qui entreront en service d'ici à 2017.

Nos succès financiers créent de la valeur économique pour nos actionnaires et nos parties prenantes, notamment :

- les prêteurs;
- les employés;
- les gouvernements;
- les fournisseurs.

Nous croyons que nous devons faire en sorte que d'autres intéressés puissent participer aux retombées économiques découlant de notre activité. Nous cherchons plus précisément des moyens de garantir l'inclusion d'entreprises et de collectivités locales, ainsi que d'entreprises et de collectivités autochtones et amérindiennes. Nous avons un défi clé à relever dans ce domaine, soit trouver des moyens réels de mettre ces groupes à contribution.

Principaux secteurs de performance en 2013

1. Maintenir une solide santé économique en produisant une valeur à long terme supérieure pour les actionnaires d'Enbridge, démontrant une croissance durable et de grande qualité du bénéfice par action et distribuant aux actionnaires d'Enbridge un pourcentage élevé des bénéfices sous forme de dividendes à la hausse

En 2013, le bénéfice ajusté par action ordinaire d'Enbridge a augmenté de 11 % pour atteindre 1,78 \$. Nous avons versé un dividende de 1,26 \$ par action ordinaire, en hausse de 12 % par rapport à 2012. Notre rendement total pour les actionnaires a atteint 11 % en 2013.

2. Appuyer les collectivités où nous sommes présents par des initiatives de participation à l'économie, des investissements dans la formation et l'éducation et des investissements communautaires

En 2013, nous avons collaboré avec des collectivités autochtones et amérindiennes et des entreprises appartenant à des membres de celles-ci au Canada et aux États-Unis pour les aider à bénéficier de quelque 58,4 M\$ en initiatives de participation. Entre 2011 et 2013, nous avons investi 1,4 M\$ en perfectionnement et formation en Colombie-Britannique et en Alberta grâce au Fonds d'éducation et de formation du projet Northern Gateway. Nous avons aussi investi quelque 14 M\$ dans plus de 750 organismes de bienfaisance, sans but lucratif et communautaires.

Approche de gestion et contexte

En aidant à répondre aux besoins en approvisionnements en énergie sûrs et sécuritaires de la société par notre activité de base qui consiste à transporter des produits du pétrole et du gaz naturel, notre entreprise produit des retombées économiques directes importantes et quantifiables pour un important groupe de parties prenantes.

Actionnaires : Les actionnaires d'Enbridge Inc. réalisent un rendement par une combinaison de plus-value de capitaux et de dividendes. En 2013, Enbridge Inc. a bouclé une autre année solide sur le plan du rendement du cours de ses actions à la Bourse de Toronto. Les investisseurs détenant des actions d'Enbridge Inc. pendant toute l'année ont réalisé une plus-value de 8 %. Il s'ensuit que notre valeur marchande globale a augmenté de 4 G\$ pour atteindre quelque 39 G\$. De plus, en 2013, nous avons versé aux actionnaires d'Enbridge Inc. un dividende de 1,26 \$ par action ordinaire, pour un total de 1 035 M\$. La combinaison des dividendes composés et des gains en capital a représenté pour l'actionnaire un rendement total de 11 % en 2013.

L'appui soutenu du cours de nos actions provient en partie des indices et des classements basés sur de l'information portant sur les politiques et pratiques sociales, éthiques et environnementales des entreprises du groupe. Ces indices et ces classements reposent sur le concept selon lequel l'engagement d'une entreprise envers la RSE et la durabilité maintiendra et augmentera la valeur à long terme pour les actionnaires. Il s'ensuit que certains groupes d'investisseurs choisissent d'investir dans ces entreprises. Au cours des dernières années, nous avons été inclus dans les indices et classements suivants :

- CDP;
- indice de durabilité Dow Jones (indices mondial et de l'Amérique du Nord);
- les 100 entreprises les plus engagées en faveur du développement durable dans le monde.

Prêteurs : Les prêteurs d'Enbridge Inc. réalisent un rendement grâce aux intérêts payés sur la dette à court et à long termes et au remboursement du capital à l'échéance. Enbridge Inc. a respecté une fois de plus toutes ses obligations contractuelles pour l'année. Les intérêts payés aux prêteurs ont totalisé 1 097 M\$ en 2013.

Employés : Nos activités commerciales créent des emplois et des possibilités de contrat dans de nombreuses collectivités du Canada et des États-Unis. Enbridge a son siège à Calgary et des bureaux importants à Edmonton, Toronto et Houston, ainsi que de nombreux bureaux locaux dans ses secteurs d'exploitation. À la fin de 2013, nous comptons 8 598 employés permanents (temps plein et temps partiel) au Canada et aux États-Unis, ainsi que 252 employés temporaires et 2 397 entrepreneurs fournisseurs qui appuient les travaux saisonniers et spécialisés associés à des projets en particulier.

En 2013, notre masse salariale a atteint presque 800 M\$. Nous fournissons aussi des retombées économiques directes aux employés par des régimes d'épargne, de retraite, des programmes de formation et des régimes d'assurance-maladie.

Gouvernements : Notre système de gouvernance fiscale repose sur notre mandat fiscal, notre code de conduite et notre philosophie du risque. Notre mandat fiscal consiste à nous conformer à toutes les lois fiscales applicables, à payer notre juste part d'impôts dans toutes les collectivités où nous sommes présents et à exécuter nos transactions commerciales d'une manière légale et fiscalement efficiente.

Notre code de conduite fiscale respecte nos valeurs fondamentales et nous oblige à agir avec intégrité et à respecter les lois et les autorités fiscales de toutes les administrations où nous sommes présents par une conformité opportune et exacte, une communication transparente et un esprit de collaboration.

Notre philosophie sur le risque fiscal s'harmonise avec la faible tolérance globale au risque d'Enbridge et vise à réduire au minimum l'incertitude et le risque fiscaux par un solide leadership, l'engagement dans l'organisation, la conformité et la responsabilité des dirigeants. À cause de notre mandat fiscal et de nos activités dans des collectivités de partout en Amérique du Nord, nous payons des impôts sur le revenu, taxes foncières, commerciales et autres obligatoires aux gouvernements locaux, d'État, provinciaux et fédéraux au Canada et aux États-Unis. En 2013, nous avons payé 461 M\$ en impôts sur le revenu, taxes foncières, commerciales et autres taxes de vente et à la consommation.

	2013
<i>En millions de dollars</i>	
Impôts sur le revenu*	107 \$
Taxes foncières, commerciales et autres*	279 \$
Taxes de vente et à la consommation aux É.-U.	75 \$

*Inclut les taxes payées dans toutes les administrations où Enbridge est présente.

Fournisseurs : Aux termes de sa Politique en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, Enbridge s'efforcera de fournir des retombées économiques et des possibilités d'emploi dans les collectivités où nous sommes présents. Nous n'avons pas de politique officielle sur les achats locaux, mais en pratique, ils répondent à la majorité de nos besoins. En 2013, nos dépenses en immobilisations directes ont dépassé 7 G\$ et nos charges d'exploitation directes ont atteint environ 1,7 G\$. Nous n'avons pas encore calculé les retombées économiques indirectes qui découlent de nos projets d'investissement et de notre exploitation en 2013.

Collectivités : En investissant notre argent, nos partenariats et notre capital humain dans des organismes de bienfaisance, sans but lucratif et communautaires qui ont les connaissances spécialisées et le savoir-faire nécessaires pour instaurer le changement, nous pouvons contribuer au développement économique et social de collectivités qui se trouvent à proximité de nos installations.

En 2013, nous avons investi environ 14 M\$ dans 750 organismes. Ce montant représente environ 2 % du bénéfice avant impôts réalisé au Canada par Enbridge Inc. Pour en savoir davantage, prière de consulter la rubrique « Investissement dans les collectivités » du présent rapport.

Personnes et collectivités autochtones et amérindiennes : Nous offrons des possibilités de contrat à des fournisseurs et des entrepreneurs autochtones et amérindiens qualifiés, le cas échéant et nous encourageons les coentreprises entre entrepreneurs autochtones ou amérindiens et non autochtones ou non amérindiens. Cet engagement constitue une responsabilité partagée qui met à contribution Enbridge et nos filiales, nos employés et nos entrepreneurs et est expliqué plus en détail dans notre [Politique sur les Autochtones et les Amérindiens](#).

Depuis 2009, nous avons dépensé plus de 208 M\$ dans des entreprises autochtones qui ont fourni des services pour nos projets d'expansion ou de prolongement de pipelines au Canada. Ce montant inclut les 58,4 M\$ en initiatives de participation à l'économie dont des collectivités autochtones et amérindiennes et des entreprises appartenant à leurs membres ont bénéficié à compter de 2013. Pour en savoir davantage, consulter la rubrique « Droits et engagement des Autochtones et des Amérindiens » du présent rapport.

Pour en savoir davantage

Voir la fiche de données sur les retombées économiques qui sera mise en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 au www.csr.enbridge.com.

Index du contenu G3.1 de la Global Reporting Initiative

Même si nous sommes en train de faire la transition pour produire des rapports en vertu des lignes directrices G4 de la Global Reporting Initiative (GRI), nous avons fondé le présent rapport sur les indicateurs de rendement G3.1 de la GRI.

Dans ce rapport, nous nous sommes concentrés sur les indicateurs de rendement G3.1 qui s'harmonisent le mieux avec les sujets que nos parties prenantes ont jugés les plus importants pour Enbridge.

Nous avons inclus de l'information portant sur d'autres indicateurs de rendement G3.1 dans des fiches de données que nous mettrons en ligne au plus tard le 1^{er} juin 2014 au www.csr.enbridge.com.

Le tableau qui suit indique où l'on peut trouver des données portant sur chaque indicateur de rendement de base G3.1.

Indicateurs de rendement de base G3.1 de la GRI	Information disponible dans le présent rapport	Information disponible dans les fiches de données qui seront mises en ligne au plus tard le 1 ^{er} juin 2014 (www.csr.enbridge.com)
Divulgations types : Profil		
Stratégie et analyse	Message du président et chef de la direction; message de la chef de la durabilité; discussion sur les défis importants et notre réponse; approche de gestion pour chaque sujet d'importance	Collaboration avec les clients; fiches de données sur l'éthique et les activités équitables
Profil de l'organisation	À propos d'Enbridge	
Paramètres du rapport	Message de la chef de la durabilité, Portée et méthodologie	
Gouvernance, engagements et participation	Gouvernance	Fiche de données sur la gouvernance, les engagements et la participation

**Indicateurs de rendement de base
G3.1 de la GRI**

**Information disponible dans le
présent rapport**

**Information disponible dans les fiches
de données qui seront mises en ligne au
plus tard le 1^{er} juin 2014
(www.csr.enbridge.com)**

Indicateurs de performance environnementale

EN1 – Utilisation de matières en poids ou en volume		Fiche de données sur l'utilisation des matériaux
EN2 – Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées		Fiche de données sur l'utilisation des matériaux
EN3 – Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	Énergie et changement climatique	
EN4 – Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	Énergie et changement climatique	
EN8 – Volume total d'eau prélevé, par source		Fiche de données sur l'utilisation et la qualité de l'eau
EN11 – Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou le voisinage de celles-ci et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées		Fiches de données sur la biodiversité et la gestion des terres
EN12 – Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou les zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées		Fiches de données sur la biodiversité et la gestion des terres
EN16 – Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	Énergie et changement climatique	
EN17 – Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids	Énergie et changement climatique	
EN18 – Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	Énergie et changement climatique	
EN19 – Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids		Fiche de données sur les émissions atmosphériques, les effluents et les déchets
EN20 – Émissions de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids		Fiche de données sur les émissions atmosphériques, les effluents et les déchets
EN21 – Total des rejets dans l'eau, par type et par destination		Fiche de données sur les émissions atmosphériques, les effluents et les déchets
EN22 – Masse totale des déchets, par type et par mode de traitement		Fiche de données sur les émissions atmosphériques, les effluents et les déchets
EN23 – Nombre total et volume des déversements accidentels et significatifs	Déversements, fuites et rejets	Fiche de données sur les émissions atmosphériques, les effluents et les déchets
EN26 – Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	Intégrité et fiabilité des actifs; préparation et intervention d'urgence; énergie et changement climatique	Fiches de données sur l'intégrité et la fiabilité des actifs; la préparation et les interventions en cas d'urgence; l'énergie et le changement climatique; les énergies renouvelables; l'innovation; et la gestion de la demande
EN27 – Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie		Fiche de données sur les produits et services
EN28 – Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement		Fiche de données sur la conformité

Indicateurs de performance sociale : droits de la personne

HR1 – Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits de la personne ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point		Fiche de données sur les droits de la personne
HR2 – Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de la personne a fait l'objet d'un contrôle; mesures prises		Fiche de données sur les droits de la personne
HR3 – Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de la personne applicables dans leur activité; pourcentage de salariés formés		Fiche de données sur les droits de la personne
HR4 – Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises		Fiche de données sur les droits de la personne
HR5 – Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé; mesures prises pour assurer ce droit		Fiche de données sur les droits de la personne
HR6 – Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail		Fiche de données sur les droits de la personne
HR7 – Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail		Fiche de données sur les droits de la personne
HR9 – Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones et mesures prises		Fiche de données sur les droits de la personne
HR10 – Pourcentage et nombre total d'activités qui ont fait l'objet d'exams axés sur les droits de la personne ou d'évaluations des incidences		Fiche de données sur les droits de la personne
HR11 – Nombre de griefs relatifs aux droits de la personne déposés, étudiés et réglés par des mécanismes structurés		Fiche de données sur les droits de la personne

Indicateurs de performance sociale : emploi, relations sociales et travail décent

LA1 – Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	Employés	Fiche de données sur les pratiques ouvrières et le travail décent
LA2 – Roulement du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Employés	Fiche de données sur les pratiques ouvrières et le travail décent
LA4 – Pourcentage des salariés couverts par une convention collective		Fiche de données sur les pratiques ouvrières et le travail décent (y compris information sur le travail syndiqué)
LA5 – Délai minimal de notification préalable à toute modification de l'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective		Fiche de données sur les pratiques ouvrières et le travail décent
LA7 – Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents de travail mortels, par zone géographique et sexe	Santé et sécurité des personnes	Fiche de données sur la santé et sécurité des personnes

**Indicateurs de rendement de base
G3.1 de la GRI**

**Information disponible dans le
présent rapport**

**Information disponible dans les fiches
de données qui seront mises en ligne au
plus tard le 1^{er} juin 2014
(www.csr.enbridge.com)**

Indicateurs de performance sociale : emploi, relations sociales et travail décent

LA8 – Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave		Fiche de données sur les pratiques ouvrières et le travail décent
LA10 – Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle		Fiche de données sur les pratiques ouvrières et le travail décent
LA13 – Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité	Employés	Fiche de données sur les pratiques ouvrières et le travail décent
LA14 – Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle et lieu d'activité important	Employés	Fiche de données sur les pratiques ouvrières et le travail décent
LA15 – Taux de retour au travail et de maintien en poste après un congé parental, par sexe		Fiche de données sur les pratiques ouvrières et le travail décent

Indicateurs de performance sociale : société

SO1 – Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés		Fiches de données sur l'engagement des interlocuteurs; les droits et l'engagement des Autochtones et des Amérindiens; et les investissements dans la communauté
SO2 – Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risque en matière de corruption		Fiche de données sur la société
SO3 – Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anticorruption de l'organisation		Fiche de données sur la société
SO4 – Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Gouvernance et conformité	Fiche de données sur la conformité
SO5 – Affichage politique, participation à la formation des politiques publiques et lobbying		Fiche de données sur les relations gouvernementales
SO8 – Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des règlements	Gouvernance et conformité	Fiche de données sur la conformité
SO9 – Activités qui ont des répercussions négatives possibles ou réelles importantes sur les collectivités locales		Fiche de données sur la société
SO10 – Mesures de prévention et d'atténuation appliquées à des activités qui ont des répercussions négatives possibles ou réelles importantes sur les collectivités locales	Préparation et intervention d'urgence	

**Indicateurs de rendement de base
G3.1 de la GRI**

**Information disponible dans le
présent rapport**

**Information disponible dans les fiches
de données qui seront mises en ligne au
plus tard le 1^{er} juin 2014
(www.csr.enbridge.com)**

Indicateurs de performance sociale : responsabilité du fait des produits

PR1 – Étapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage des catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures		Fiche de données sur la responsabilité du fait des produits/protection des clients
PR3 – Types d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information		Fiche de données sur la responsabilité du fait des produits/protection des clients
PR6 – Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainage		Fiche de données sur la responsabilité du fait des produits/protection des clients
PR9 – Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	Gouvernance et conformité	Fiche de données sur la conformité

Indicateurs de performance économique

EC1 – Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour la communauté, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États	Retombées économiques	Fiche de données sur les retombées économiques/contributions à l'économie locale
EC2 – Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liées aux changements climatiques		Fiche de données sur le risque
EC3 – Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies		Fiche de données sur les régimes à prestations déterminées
EC4 – Subvention et aides publiques significatives reçues		Fiche de données sur l'aide financière
EC6 – Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		Fiche de données sur les retombées économiques/contributions à l'économie locale
EC7 – Pertinence d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels		Fiche de données sur les retombées économiques/contributions à l'économie locale
EC8 – Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services, principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit		Fiche de données sur les retombées économiques/contributions à l'économie locale

Information prospective

Le présent Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise 2013 d'Enbridge renferme des informations prospectives, ou énoncés prospectifs, qui visent à renseigner les actionnaires de la société, les investisseurs éventuels et les autres parties prenantes sur la société et ses filiales, notamment dans le cadre de l'analyse par la direction des projets et activités à venir d'Enbridge et de ses filiales. Ces renseignements pourraient ne pas être pertinents à d'autres fins. Généralement, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de verbes comme « entrevoir », « s'attendre à », « projeter », « estimer », « prévoir », « planifier », « viser », « cibler », « croire » et autres termes du genre qui laissent entendre la possibilité de résultats futurs ou certaines perspectives. Le présent document contient une information ou des déclarations financières prospectives ayant trait notamment à ce qui suit : le bénéfice prévu ou le bénéfice ajusté; le bénéfice prévu ou le bénéfice ajusté par action; les flux de trésorerie futurs prévus; les coûts prévus des projets en chantier; les dates prévues de mise en service des projets en cours de construction; les dépenses en immobilisations prévues; les dividendes futurs estimatifs; les coûts prévus concernant la correction de fuites et les éventuels recouvrements d'assurance; les incidences et les coûts prévus du respect des règlements environnementaux actuels et proposés, notamment les règlements sur les émissions de GES; les occasions d'affaires pouvant se présenter en raison des changements climatiques et la consommation d'énergie future de la société et de ses filiales.

Bien que ces énoncés prospectifs soient, de l'avis d'Enbridge, raisonnables compte tenu des renseignements disponibles à la date à laquelle ils sont présentés et des procédés utilisés pour les formuler, ils ne garantissent nullement le rendement à venir, et les lecteurs sont invités à faire preuve de prudence en ne se fiant pas outre mesure à de tels énoncés. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses, et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés en question. Les hypothèses importantes visent notamment l'offre et la demande prévues de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel, les prix du pétrole brut, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, les taux de change prévus, l'inflation, les taux d'intérêt, la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre et des matériaux de construction de pipelines, la fiabilité d'exploitation, les approbations de projets par les clients, le maintien du soutien et de l'approbation des organismes de réglementation pour les projets de la société, les dates prévues de mise en service, la mise en application des règlements environnementaux proposés, y compris les émissions de GES, la demande future d'énergie renouvelable et les technologies d'énergie de remplacement ainsi que les conditions météorologiques. Les hypothèses relatives à l'offre et à la demande prévues de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel, et aux prix de ces marchandises, sont importantes pour tous les énoncés prospectifs dont ils

constituent la base. Ces facteurs sont pertinents pour tous les énoncés prospectifs puisqu'ils peuvent avoir une incidence sur les niveaux actuel et futur de la demande pour les services de la société. Par ailleurs, les taux de change, l'inflation et les taux d'intérêt ont une incidence sur le contexte économique et le contexte des affaires dans lesquels la société évolue, peuvent se répercuter sur les niveaux de la demande pour les services de la société et le coût des intrants et sont par conséquent indissociables de tous les énoncés prospectifs. En raison des interdépendances et de la corrélation entre ces facteurs macroéconomiques, il est impossible de déterminer avec certitude l'incidence que pourrait avoir l'une ou l'autre de ces hypothèses sur un énoncé prospectif, en particulier en ce qui concerne le bénéfice prévu ou le bénéfice ajusté et les montants connexes par action, ou les dividendes futurs estimatifs.

Voici les hypothèses les plus pertinentes associées aux énoncés prospectifs se rapportant aux projets en construction, y compris les dates estimatives de mise en service et les dépenses en immobilisations estimatives : la disponibilité et le prix de la main-d'œuvre et des matériaux de construction de pipelines; l'incidence de l'inflation et des taux de change sur les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux; l'incidence des taux d'intérêt sur les coûts d'emprunt; l'incidence des conditions météorologiques et de l'approbation par les clients et les organismes de réglementation sur les calendriers de construction. Les énoncés prospectifs d'Enbridge sont assujettis à des risques et incertitudes au sujet du rendement de l'exploitation, des modifications aux paramètres de la réglementation, y compris en ce qui a trait aux émissions de GES, de l'approbation des projets et du maintien du soutien pour ces derniers, des conditions météorologiques, de la conjoncture économique et de la situation de la concurrence, des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des marchandises, et de l'offre et la demande pour les marchandises, notamment, mais sans s'y limiter, aux risques et incertitudes dont il est question dans le présent Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise 2013 et dans les documents déposés par la société auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis.

Il est impossible d'établir avec précision l'incidence de l'un ou l'autre de ces risques, incertitudes ou énoncés prospectifs particuliers puisqu'ils sont interdépendants et que l'orientation future d'Enbridge dépend de l'évaluation, par la direction, de l'ensemble des renseignements connus à un moment ou à un autre. Sauf dans la mesure prévue par la loi, Enbridge n'est pas tenue d'actualiser ou de réviser publiquement un énoncé prospectif présenté dans les pages du présent Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise 2013 ou autrement, que ce soit à la lumière de nouveaux éléments d'information, de nouveaux faits ou pour quelque autre motif que ce soit. Tout énoncé prospectif ultérieur, écrit ou verbal, attribuable à Enbridge ou à quiconque agissant au nom de la société doit être expressément considéré comme visé par la présente mise en garde.

Prix et marques de reconnaissance en matière de RSE

Enbridge a reçu les prix et marques de reconnaissance suivants en matière de RSE en 2013 :

- RobecoSAM et KPMG ont reconnu Enbridge comme leader de la durabilité catégorie Or (secteur pétrolier) dans leur *Sustainability Yearbook 2013*. RobecoSAM et KPMG publient l'annuaire qui guide les investisseurs en leur indiquant quelles sociétés en font le plus pour relever les défis et saisir les occasions de tenir compte de la durabilité.
- *Corporate Knights* a inclus Enbridge Inc. dans le classement mondial 2013 de ses 100 entreprises les plus engagées en faveur du développement durable dans le monde.
- Les rédacteurs de *Top Employers* en Alberta ont nommé Enbridge parmi les principaux employeurs de l'Alberta en 2013.
- Le magazine *Forbes* a inscrit Enbridge Energy Partners, L.P. à sa liste des 100 entreprises les plus dignes de confiance en Amérique (catégorie Grande capitalisation).
- MediaCorp Inc., éditeur de Palmarès des 100 meilleurs employeurs du Canada, a nommé Enbridge au nombre de ses meilleurs employeurs de Canadiens de plus de 40 ans.
- Le *Houston Business Journal* a accordé à Enbridge la 6^e place dans le cadre de son enquête sur le mieux-être auprès des employeurs en 2013. L'enquête évalue l'efficacité des programmes de mieux-être des entreprises.
- Pour la 11^e année consécutive, *Corporate Knights* a inclus Enbridge Inc. dans la liste de ses 50 meilleures entreprises pour leur conscience sociale au Canada.
- Options Bytown a présenté à Enbridge Gas Distribution le Prix de lutte contre l'itinérance qui reconnaît les contributions exceptionnelles aux efforts déployés pour améliorer la vie des itinérants à Ottawa.
- MediaCorp Inc., éditeur du Palmarès des 100 meilleurs employeurs du Canada, a nommé Enbridge au nombre des 100 meilleurs employeurs du Canada en 2014, ce qui pourrait permettre à l'entreprise de remporter les prix de meilleur employeur dans les catégories Écologie, Diversité, Jeunes, Plus de 40 ans et Principal employeur de l'Alberta.

- Enbridge fait partie des indices DJSI en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale.
- CDP (auparavant Carbon Disclosure Project) a ajouté Enbridge à sa liste Global 500 des 500 meilleures entreprises dans le domaine de la divulgation et de la gestion des émissions de GES.
- CPA Canada a reconnu Enbridge en lui décernant le prix des meilleurs rapports d'entreprise pour 2013. Les rapports sur le développement durable étaient au nombre des catégories.

Remerciements

L'équipe du Rapport sur la RSE d'Enbridge remercie les membres des équipes d'experts d'Enbridge qui ont guidé la production du présent rapport.

Coordonnées

Si vous avez des questions ou des commentaires, ou si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec :

MaryAnn Kenney
Chef, RSE et Durabilité
Téléphone : 403.508.3184
maryann.kenney@enbridge.com

